

**Session du
26 juin 2007**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 26 juin 2007

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DES 9 ET 10 JANVIER 2007 ET DU 5 FÉVRIER 2007	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	10

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

RAPPORTS FINANCIERS – EXERCICE 2006	29
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006	29
COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2006	35
ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER POUR L'EXERCICE 2006	35
BILAN IMMOBILIER 2006	36
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2006	36
RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION DE LA RÉGION AUVERGNE – EXERCICE 2006	36

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	37
CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AUVERGNE + PETITES VILLES D'Auvergne – AIDES EXCEPTIONNELLES	37
MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE CRÉDIT DE PAIEMENT EN FAVEUR DU PROGRAMME « ÉTUDES ET ACTIONS DES PÔLES D'EXPERTISES »	38
ANNULATION ET RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT DU PROGRAMME « POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ »	39

NOUVEAUX DISPOSITIFS : MAISONS DE SANTÉ, AIDES AUX ÉTUDIANTS DE MÉDECINE	39
AMENDEMENT N° 1 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	46
AMENDEMENT N° 2 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	48
AMENDEMENT N° 3 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	49
AMENDEMENT N° 4 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	49
AIDE EXCEPTIONNELLE	50
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	54
AUVERDATA RECHERCHE POST DOCTORATS AUVERGRID – LIFEGRID	56
POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE	57
REQUALIFICATION URBAINE	57
 RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION	
TOURISME ET THERMALISME	57
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	57
QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	60
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	60
SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES SECTORIELLES	60
ENTREPRISES ET TERRITOIRES	61
 RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	69
DOTATION DE RESTAURATION EN FAVEUR DES LYCÉENS DÉFAVORISÉS	69
REVERSEMENT DU FARPI AUX LYCÉES AGRICOLES	70
FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE RESTAURATION AU LYCÉE AGRICOLE DE ROCHEFORT-MONTAGNE	71
PARTICIPATION AUX ENTRÉES À VULCANIA DES JEUNES INSCRITS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'AUVERGNE	71
FIXATION DU TAUX D'ENCADREMENT DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	73

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS.....	73
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTÉ PAR UNE CHAUFFERIE AU BOIS SUR LE SITE DE MARMILHAT.....	74
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	75
MOBILITÉ ET SANTÉ DES JEUNES	75
FONDS D'INTERVENTION FORMATION.....	76
INVESTISSEMENT DANS LES ORGANISMES DE FORMATION.....	78
AFPA : TRANSFERT LOI DU 13 AOÛT 2004 AFPA : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE.....	78
AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE.....	79
LOI DU 13 AOÛT 2004 : FINANCEMENT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL ET PARAMÉDICAL PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION DES ÉLÈVES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL.....	79
AGRÈMENTS ET RÈGLEMENTS D'AGRÈMENT SCHÉMAS RÉGIONAUX DES FORMATIONS PARAMÉDICALES, DE SAGES-FEMMES ET DES FORMATIONS SOCIALES	81
LOI DU 13 AOÛT 2004 : REVALORISATION DES BOURSES DES ÉTUDIANTS SUIVANT UNE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL ET PARAMÉDICAL.....	82
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE.....	82
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – INTERVENTIONS DIVERSES CONSTRUCTION DE L'INSTITUT D'AUVERGNE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – IADT	82
 RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	83
AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE – PPA – DE CLERMONT-FERRAND.....	83
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX – PREDD	84
COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS.....	84
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS – ROUTES DÉPARTEMENTALES.....	84
 RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION	
CULTURE	91
CULTURE – DOMAINE ROYAL DE RANDAN.....	91

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	93
MANIFESTATIONS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU	93
 RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION	
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	94
AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT	94
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE.....	95
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	95
GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS	95
ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER	95
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	96
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME	96
MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES	96
OPÉRATIONS COMPTABLES	97
INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU PAYEUR RÉGIONAL.....	97
ASSISES TERRITORIALES	97
VULCANIA – RÈGLEMENT DE SERVICE	98
VULCANIA II.....	99
DÉPENSES DE PERSONNEL.....	99
TABLEAU DES EFFECTIFS	100
PROTOCOLE D'ACCORD – ORGANISATIONS SYNDICALES.....	100
PRODUCTION DES DOCUMENTS D'ASSEMBLÉES – MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ...	103
RÈGLEMENT FINANCIER ET COMPTABLE.....	104
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2007.....	104
 QUESTIONS ORALES	 105
 VŒUX.....	 106
 VŒU N° 1 CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE	 106

VŒU N° 2 CONCERNANT LES MILANS ROYAUX DU CANTAL DÉPOSÉ PAR LE GROUPE VERT	107
VŒU N° 3 VISANT À CONSACRER GERMAINE TILLION CITOYENNE D'HONNEUR DE LA RÉGION AUVERGNE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE	108
VŒU N° 4 CONCERNANT L'IMMIGRATION DÉPOSÉ LE GROUPE VERT	108

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS
élus le 13 février, le 15 mai et le 12 septembre 2006

- Président:** M. René SOUCHON
- 1^{er} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Député de l'Allier
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Alain BUSSIÈRE
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. André CHAPAVEIRE
- M. Jean-Michel GUERRE
Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M^{me} Christiane LAÏDOUNI
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- Mme Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006
et modifiées lors de la réunion du 23 octobre 2006

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
M. Jacques MIZOULE
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON
VICE-PRÉSIDENTE : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
MME Yvette MERCIER
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

SECRÉTAIRE : MME Agnès MOLLON

MEMBRES :
M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
MME Jane GALLEAZZI
MME Pascale SEMET
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDAT ÉLECTORAL : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Universitaire

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)
PROFESSION : Assistante Sociale
MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)
PROFESSION : Agriculteur
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)
PROFESSION : Éducatrice Sportive
MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)
PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chargé de Projet
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeuse des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du
Codéveloppement

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de l'Allier
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 26 JUIN 2007

*La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, Monsieur Bussière procède à l'appel. La séance est ouverte.

Monsieur Bussière procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Auboïs
M. Jean Aulagnier
Mme Françoise Blazy
M. Michel Bonnefille
M. Luc Bourduge
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
Mme Anne-Marie Delannoy
Mme Danielle Demure
M. Éric Dubourgnoix
M. Bernard Filhol
Mme Jane Galleazzi
M. Jean-Michel Guerre
M. Yves Gueydon
Mme Catherine Henri-Martin
Mme Christiane Laïdouni
M. Jacques-Bernard Magner
Mme Martine Mahtouk

M. Jean-Claude Mairal
M. Claude Malhuret
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Jacques Mizoule
Mme Agnès Mollon
Mme Élisabeth Montfort
Mme Danielle Muller
Mme Martine Munoz
Mme Françoise Nouhen
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
M. Serge Teillot
Mme Élisabeth Thévenon-Durantini

Sont absents ou excusés :

M. Jean-Paul Bacquet
M. Michel Bergognoux
Mme Anne Courtillé

M. Brice Hortefeux
M. Jean Mallot
M. Jean Proriol

M. BUSSIÈRE : Voilà, Monsieur le Président, le quorum est largement atteint.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DES 9 ET 10 JANVIER 2007 ET DU 5 FÉVRIER 2007

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc nous ouvrons notre séance. Je vais d'abord vous demander d'approuver les comptes rendus intégraux des débats des séances des 9 et 10 janvier 2007 et 5 février 2007. Vous avez reçu les comptes rendus intégraux. Y a-t-il des observations sur ces comptes rendus des deux séances. Pas d'observations ? Tout le monde est d'accord pour les adopter ? Il en est ainsi décidé.

Les comptes rendus intégraux des débats des Sessions des 9 et 10 janvier 2007 et du 5 février 2007 sont approuvés à l'unanimité.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, notre séance s'ouvre au lendemain des rendez-vous majeurs des élections présidentielles et législatives. Je pense qu'il en sera largement question ce matin. J'adresse, pour commencer, mes félicitations à nos Députés réélus, Monsieur Bacquet et Monsieur Proriol, et puis des félicitations toutes particulières à notre Premier Vice-Président du Conseil régional qui, lui, en est à sa première élection, Monsieur Jean Mallot. Notre Assemblée comporte donc aujourd'hui trois parlementaires et un ministre.

Le choix des Français est clair et malgré le fort correctif opéré lors du deuxième tour des législatives, le Président de la République a aujourd'hui la main mise sur la totalité des pouvoirs exécutif et législatif, sans compter le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et quelques autres.

Contrairement à ce que j'entends ici ou là, les Régions françaises, dirigées pour vingt d'entre elles par des élus socialistes, ne constituent pas de véritables contre-pouvoirs, puisqu'elles n'ont pas le pouvoir législatif. La loi, c'est au Parlement qu'elle se fait, ce n'est pas dans les Assemblées régionales.

Par contre, mes chers collègues, nous sommes des laboratoires d'idées et d'expérimentations qui pourraient être utiles au Gouvernement s'il avait davantage de considération pour le fait régional.

En matière d'aménagement et de développement du territoire, en matière de nouvelles technologies, demain en matière de formation professionnelle, en matière de

culture, de sport, de soutien à l'économie, le Gouvernement serait bien inspiré de regarder de plus près ce que nous faisons et d'en apprécier l'efficacité.

À ce titre, je dois vous rapporter que notre Région vient d'obtenir coup sur coup, deux premiers prix, le premier prix européen pour le désenclavement numérique des territoires ruraux devant cent soixante-deux autres projets européens et vendredi dernier, nous venons d'obtenir le premier prix de la délégation à la modernisation de l'État, toujours pour ces points visio public – c'est donc le même dispositif qui a été primé une deuxième fois –, au titre de la simplification de la vie administrative. Démonstration est ainsi faite que, dans un secteur de pointe tout à fait nouveau, nous savons être à la pointe de l'innovation.

À l'issue de cette période électorale, j'ai à vrai dire la plus grande appréhension pour l'avenir des Français, surtout pour les plus modestes d'entre eux, car ils vont voir très vite que « tout n'est pas devenu possible » à la fin du printemps 2007, en France.

La franchise de sécurité sociale, la TVA sociale – pour ne parler que de deux dossiers majeurs – vont rapidement ramener les Français à la réalité d'une politique inégalitaire.

Mais dans cette enceinte, je veux simplement témoigner de l'inquiétude qu'en tant que Président de Région je nourris pour l'avenir de nos institutions avec la quasi-totalité des Présidents de Région, Adrien Zeller, Président UMP de l'Alsace compris.

Nous avons besoin d'un Acte III de la Décentralisation qui n'est pas au programme du Gouvernement actuel. Nous avons besoin d'une réforme des finances locales et d'une véritable péréquation financière entre Régions riches et pauvres, une péréquation que seul l'État peut organiser. Cela non plus n'est pas prévu. Dans ce statu quo à venir, il est évident que les Régions les plus petites, comme l'Auvergne, sont celles qui souffriront le plus puisque c'est déjà le cas.

La France, de ce point de vue, va à contre-courant de l'Europe. Partout les Régions prennent de plus en plus d'importance autour de la France et l'on constate que l'efficacité dans l'utilisation de l'argent public passe par là. Au lieu de cela, la volonté du Gouvernement et du Président de la République est – et le terme n'est pas trop fort – « d'étrangler les Régions ».

Le Gouvernement diminue, par des cadeaux fiscaux aux plus riches, les recettes de l'État. Il n'a donc plus les moyens d'assumer les politiques qui relèvent de sa responsabilité.

L'exemple des routes nationales – donc par définition dans le patrimoine de l'État – est à cet égard significatif : l'État nous envoie aujourd'hui des hauts fonctionnaires, au demeurant forts sympathiques, pour nous demander de l'aider à financer la route RN7 et la Route Centre Europe Atlantique. Et les candidats UMP de l'Allier aux élections législatives – cela ne leur a pas porté chance – se sont plus ou moins répandus sur le terrain en dénonçant la Région qui ne voulait pas financer, dans la période 2007-2013, la RN7, la RCEA, ces routes fondamentales.

La nouvelle doctrine d'aménagement du territoire du Gouvernement est très claire : les Régions doivent subventionner l'État !

La stratégie politique l'est tout autant : elle consiste à exercer, ou à faire exercer, une pression de la population sur les élus, ou même d'utiliser des élus pour faire pression sur les exécutifs régionaux, pour les pousser à financer les routes nationales.

Comme nous n'avons pas, nous, Régions, les ressources nécessaires, nous devrions, dans cette stratégie, augmenter la fiscalité, et ensuite on voit bien le scénario qui s'enchaîne, c'est l'attaque politique sur le thème : le Gouvernement de droite et sa majorité diminuent l'impôt national ; les Régions socialistes, elles, augmentent l'impôt régional.

Il n'y a d'ailleurs pas que les routes nationales que le Gouvernement voudrait faire financer par les Régions, il y a aussi les voies ferrées et, dossier d'actualité imminente – enfin d'actualité tout simplement – les Universités.

Le projet de réforme qui ne passera pas en Conseil des Ministres demain, mais simplement la semaine prochaine, vise à donner de l'autonomie aux Universités. Les Régions qui financent déjà les Universités pour une part – je vous renvoie au Contrat de projets État-Région –, même si ce n'est pas aujourd'hui dans leurs compétences, ont été totalement laissées à l'écart de la discussion, malgré la demande de l'Association des Régions de France, de se concerter avec elles.

De toute façon, les petites Universités qui choisiront l'autonomie n'auront pas – c'est clair – les moyens d'entretenir les bâtiments puisqu'elles peuvent choisir d'avoir la propriété immobilière et de l'entretenir. Comme elles n'en auront pas les moyens, elles seront invitées à aller voir les Régions, pour chercher une aide financière. Je citerai encore dans le même ordre d'idées, la volonté du Gouvernement de reprendre totalement en main le secteur de l'économie et de l'innovation via l'administration préfectorale comme si l'administration avait une efficacité particulière en matière d'économie et d'innovation.

De ce point de vue, la gestion des Fonds européens sur la période 2007-2013 est édifiante : là où, depuis 2003, la Région Auvergne gérait la totalité du FEDER et ce, dans des conditions reconnues excellentes : pas un centime d'euros rendus à Bruxelles, il nous est proposé aujourd'hui de n'en gérer au mieux que 44 %, dont les crédits affectés aux voies ferrées, sur lesquels il n'y a pas la moindre liberté de choix. Le Président devra se contenter de dire « oui », car de toute façon, il ne peut pas dire « non ».

Nous sommes donc réduits à la portion congrue en matière de gestion des crédits à l'innovation – ce qui est la clé de l'avancée de nos Régions, la clé du progrès, c'est l'innovation. En matière d'innovation, l'État reprend totalement la main et le plus fort, c'est qu'il le fait même lorsque c'est la Région qui apporte le cofinancement européen.

Alors, dans ce cas de figure, j'ai choisi, plutôt que la politique de la chaise vide d'essayer d'être coprésident avec le Préfet. Cela me paraît être un moindre mal pour affirmer une présence régionale.

Quoi qu'il en soit, la France, en recentralisant nombre de ses politiques, évolue – et c'est cela le message que je veux faire passer – à l'inverse de toute l'Europe. L'exécutif de la Région Auvergne n'acceptera pas, en tout état de cause, le piège tendu !

C'est clair, la fiscalité, quelles que soient les difficultés auxquelles nous sommes confrontés – je m'y suis déjà engagé en janvier – n'augmentera pas d'ici le terme de notre mandat.

Nous gérerons la contrainte en supprimant, s'il le faut, des interventions hors de notre champ de compétence, en étant plus sélectifs dans nos interventions et j'attends avec intérêt les courriers, les demandes des Conseillers régionaux qui se plaindront ici ou là que nous ne finançons plus certains projets !

Certains d'entre vous d'ailleurs l'ont déjà fait dans la période récente, se plaignant sur le terrain, de la non-intervention – cela tombe un peu maintenant – du Conseil régional sur les « bourgs-centre », en oubliant que la compétence « aménagement rural » – nous finirons bien par le faire saisir à tout le monde – a été clairement confiée par les lois Raffarin aux Conseils généraux, pas aux Conseils régionaux.

Donc, les députés et sénateurs, qui ont voté en 2004 les lois de décentralisation dont les conséquences sur nos Régions sont plutôt négatives, doivent en assumer les conséquences auprès des électrices et des électeurs d'Auvergne. Ils sont malvenus aujourd'hui de venir demander du secours à la Région tout en tapant sur l'exécutif régional de façon grotesque pour avoir fait, en 2007, progresser la pression fiscale.

Pour en revenir d'ailleurs à notre gestion régionale, le compte administratif de la Région pour l'année 2006, sur lequel il vous appartiendra de vous prononcer aujourd'hui, laisse apparaître un taux d'exécution exceptionnel, de plus de 96 %. Et je me félicite que le Conseil économique et social régional ait reconnu cette bonne gestion de l'Auvergne. 96 % d'exécution, c'est beaucoup mieux que ce que l'on constatait précédemment. Évidemment, il faudra renouveler la performance, ce qui n'est pas évident.

Aujourd'hui, nous inscrirons tout à l'heure 8 millions d'euros supplémentaires en décision modificative, 8 millions d'euros que nous affecterons essentiellement à l'exploitation des TER et donc là, nous avons un vrai problème. Nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que nous prenons quand même plus 3,5 millions d'euros sans service supplémentaire ! Donc, il y a quand même une vraie difficulté. 8 millions d'euros que nous affecterons encore à la poursuite de nos nouvelles politiques territoriales qui ont connu un tel succès que nous pourrions très prochainement lancer une nouvelle génération de « Contrats Auvergne + », Monsieur le Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, sur l'ensemble des territoires de projets auvergnats et nous devons mettre en décision modificative plus 4 millions d'euros.

Mais je le disais à l'instant, notre gestion sincère, équilibrée et dynamique du budget régional ne doit pas pour autant masquer la réalité de la contrainte financière qui nous attend. Quelle est donc cette réalité ?

Malgré la nécessaire augmentation des impôts – Madame Mahtouk, si vous vouliez me prêter un peu d'attention ! J'y serais sensible – votée en 2007, il faut se rendre à

l'évidence : les ressources sont insuffisantes pour assumer les nouvelles compétences que l'État nous a transférées.

L'intégration des agents des lycées laisse apparaître un surcoût non compensé, sur la seule année 2007 – je ne récapitule pas – d'environ 1,5 million d'euros et nous devons payer 1 million d'euros supplémentaires à la fin de l'année en raison du transfert des formations sociales et paramédicales.

La réforme de la taxe professionnelle met de plus, à notre charge, un « ticket modérateur » en 2007 de 14 millions d'euros, qui ampute donc considérablement le produit de la fiscalité locale.

Démonstration : en augmentant le taux de la fiscalité régionale de 25 % en 2007, soit 27,46 millions d'euros, nous ne pourrions donc finalement compter que sur un produit supplémentaire de 13,4 %, soit 13,46 millions d'euros ! Vous pouvez retenir ces chiffres !

Cela ramène, mes chers collègues, l'efficacité d'un point d'impôt à 538.000 euros. Chaque fois que nous augmenterons la fiscalité, dans le système actuel – nous ne l'augmenterons plus ! – de plus 1 %, cela égalera à 538.000 euros, sur un budget qui, aujourd'hui, est de 600 millions d'euros. Vous voyez la faiblesse évidemment de l'impact.

En outre, d'après les éléments que nous connaissons aujourd'hui, nous aurons un manque à gagner par rapport à l'année antérieure, de 4,85 millions d'euros de plus sur les Fonds européens.

Et je ne reviens pas trop sur le cadeau empoisonné que constitue la TIPP, un impôt qui va non seulement à l'encontre des objectifs de développement durable fixés par notre Agenda 21 régional, mais qui rapportera aussi de moins en moins à la Région puisque, là aussi – je vous demande de bien retenir les chiffres –, la consommation d'essence diminue de manière structurelle. En Auvergne, nous avons une baisse de 5 % de la consommation de « super » sur les quatre premiers mois de l'année 2007, moins 5 % et une relative stagnation de celle du « gazole » : plus 0,7 % sur la même période ! Moins 5 % pour le super et plus 0,7 % pour le gazole égalent des recettes qui diminuent pour la Région.

J'en viens maintenant à deux sujets que je souhaiterais mettre en exergue parce qu'ils sont au cœur de notre ordre du jour : l'approbation de notre nouveau dispositif territorial de santé en Auvergne et l'examen du protocole d'accord relatif aux agents des lycées que nous avons établi, après une longue concertation, avec les syndicats.

Afin de garantir un égal accès de tous les Auvergnats aux services de santé, nous avons voulu mettre en place une politique régionale volontariste qui fera de l'Auvergne l'une des Régions « pilote » en matière de politique de santé, appréhendée du point de vue exclusif de l'aménagement du territoire, car il ne s'agit pas de se substituer à l'État dans les politiques de santé.

Mais avec 215.000 praticiens, la France compte plus de médecins que la moyenne des Pays d'Europe, donc il ne devrait pas y avoir de problème. Le nombre des médecins a même doublé depuis les années 80, seulement voilà, il y a des départs massifs à la

retraite et tout le monde s'accorde à annoncer une crise dans l'organisation territoriale du système de soins.

On lit même désormais de plus en plus souvent dans la presse, le terme de « désert médical » pour désigner la répartition déséquilibrée des praticiens sur le territoire français et selon les premiers résultats de l'Atlas de la démographie médicale en France, présentés le 6 juin – c'est tout récent – par le Conseil national de l'ordre des médecins, les inégalités géographiques ont même très largement tendance à s'aggraver. Elles affectent tout particulièrement un « couloir » qui s'étend du Nord et de la Picardie à la Basse-Normandie, le Centre de la France, le Limousin et bien évidemment, l'Auvergne.

L'Auvergne où la densité des médecins généralistes est bien plus faible qu'ailleurs et où certaines spécialités sont parfois même menacées de disparition. L'Auvergne où l'on constate aussi des paradoxes, comme celui qui réside dans le fait que les zones qui comptent le plus de personnes âgées, comptent dans le même temps le moins de médecins spécialisés en gériatrie.

Parce que l'objectif que nous nous sommes fixés avec les Assises territoriales est de mieux vivre ensemble sur le territoire, nous avons choisi de faire de l'égalité des chances devant la santé, l'un des axes majeurs de notre stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

Sans se substituer – je le répète – aux compétences qui relèvent de l'État, nous ne pouvons, face à ces problèmes, rester inactifs et la solution que nous proposons, avec notre nouvelle politique régionale de santé, consiste à prendre en compte la réalité des territoires en intégrant les aspects économiques, sociaux et culturels dans la définition de cette politique de santé, au côté de sa dimension purement médicale.

Nous avons aussi souhaité qu'elle repose sur un souci constant d'équité sociale et spatiale qui consiste à concilier l'accessibilité et la diffusion des soins en tout point du territoire avec la sécurité et la qualité.

Concrètement, la politique territoriale de la santé que nous avons élaborée comprend deux axes :

- le financement, à titre expérimental de Maisons de santé dans les zones particulièrement touchées par la désertification médicale, d'une part ;
- et d'autre part, la mise en place d'aides aux étudiants en médecine générale afin de les inciter à exercer dans les zones déficitaires.

Nous avons, pour les Maisons de santé, élaboré un référentiel exhaustif que vous trouverez très vite en ligne sur le site du Conseil régional d'Auvergne. Il servira de guide aux porteurs de projets et, sous réserve de votre approbation, la Région soutiendra les investissements nécessaires sur les Maisons de santé, à hauteur de 40 % maximum du coût total et dans la limite de 400.000 euros. Ce montage financier s'appliquera dans un premier temps, sur une période expérimentale définie de juillet 2007 à décembre 2008 car nous devons être prudents et ne pas partir tête baissée dans quelque chose d'innovant et aux répercussions lourdes.

Durant cette même période, la Région se fixera, si vous en êtes d'accord, l'objectif de financer quatre projets de Maisons de santé équitablement répartis sur le territoire – puisque c'est fait pour l'aménagement du territoire, il faut que ce soit équitablement réparti sur le territoire.

L'objectif final, si cela marche, est de financer une Maison de santé par Pays, parce que le Pays porte un projet global de développement et qu'il n'y a pas de projet global de développement sans sa dimension sociale, culturelle ou économique. Il faudra que nous puissions dégager les financements nécessaires aussi pour arriver à ce résultat. Ce n'est pas évident aujourd'hui.

Le deuxième axe de notre politique territoriale de santé consiste à aider financièrement les étudiants inscrits en troisième cycle de médecine générale à la Faculté de Clermont-Ferrand. Donc, je laisse le soin tout à l'heure à notre Vice-Présidente de vous rapporter les détails des dispositifs.

Je suis convaincu que les nouveaux dispositifs expérimentaux que nous avons prévus, après une large concertation – vraiment, nous avons travaillé plus d'un an sur la question –, engendreront plus de justice spatiale et plus de justice sociale !

La justice sociale, c'est la valeur fondamentale qui a également servi de fil rouge à la rédaction du protocole d'accord que nous avons établi en partenariat avec les organisations syndicales et qui sera aujourd'hui soumis aussi à votre approbation.

Il concerne la carte des emplois, le temps de travail et le régime indemnitaire des agents en charge des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement dans les lycées.

Nous avons vu l'intégration de 378 agents des lycées au 1^{er} janvier 2007, sur les 1.279 agents concernés, c'est-à-dire que le nombre d'agents qui vont opter, va bien sûr augmenter fortement et donc le nombre d'agents de la Région va augmenter fortement. Pour l'instant, nous sommes et vous le verrez, sur le tableau des effectifs, à 741 agents et donc nous avons vu nos effectifs doubler. C'est difficile de nous reprocher d'augmenter le personnel de la Région, car nous n'avons pas choisi d'avoir en gestion les agents des lycées. C'est la loi qui nous y oblige. Donc, il y a aussi contradiction politique à voter une loi à Paris et à s'étonner de son application en Auvergne !

D'administration de mission, notre institution se transforme en administration de gestion – et je le regrette pour ma part, parce que ce n'est pas du tout la même chose !

Confrontés à cette révolution structurelle imposée par l'État, nous avons voulu que le protocole d'accord soit l'occasion d'induire des avancées sociales pour l'ensemble des agents des lycées agricoles et de l'Éducation nationale.

C'est ainsi que les régimes indemnitaires des agents des lycées, jusque-là totalement disparates selon l'administration d'origine, ont pu être harmonisés non pas par le bas, comme le souhaitait Monsieur le Préfet de Région, mais par le haut, en opérant un alignement progressif sur le régime des agents de la Région. C'est la moindre des choses quand on est dans la même collectivité, qu'on ait une égalité entre les agents, même si nous n'y arriverons pas tout de suite.

Cette mesure, qui permettra d'améliorer considérablement le niveau de revenu des agents des lycées, mobilisera 3.400.000 euros supplémentaires sur la période 2008-2012, 3.400.000 euros qui ne seront pas compensés par l'État, bien entendu !

Par ailleurs, la gestion des remplacements des agents des lycées est désormais planifiée sur l'ensemble de l'année civile, ce qui nécessite un abondement nécessaire de notre ligne budgétaire de 800.000 euros ; 3.400.000 euros plus 800.000 euros, nous sommes à 4,2 millions d'euros non compensés par l'État.

Le protocole va plus loin encore, mais je laisse le soin tout à l'heure au Vice-Président Alain Bussière, de vous présenter le détail des mesures sur la résorption de la précarité, la mobilité des agents, le dispositif de formation, la médecine, etc.

Je voudrais remercier tout particulièrement Alain Bussière et Philippe Gazagnes, à qui j'avais donné un mandat écrit de négociation, pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé en conformité avec le mandat que je leur avais donné.

Mes chers collègues, je voudrais vous dire, à ce stade de mon propos, que je suis particulièrement fier du contenu de ce protocole et de la qualité du dialogue, du climat dans lequel le dialogue a été instauré avec les organisations syndicales. Cela a été difficile au départ, parce qu'on a ouvert un dialogue avec des organisations syndicales qui avaient un rapport particulier, historique, culturel avec l'État et qui sont arrivées avec leur culture de ce dialogue – qui était plutôt une absence de dialogue – à la Région. Il a fallu revoir les bases culturelles. Cela s'est fait, il a fallu un peu de temps et je vois que le comité technique paritaire que j'ai présidé, il y a quinze jours, n'avait rien à voir avec le comité paritaire du mois de janvier dernier, ce qui prouve que nous avons fait des avancées significatives dans ce dialogue. Et je vous rappelle que, pour le favoriser en permanence avec l'ensemble de nos agents, j'ai souhaité que nous ayons une Direction des ressources humaines et le Directeur des ressources humaines est d'ailleurs ici, il s'agit de Monsieur Boulet. Je vous le présente, comme cela, vous pourrez le repérer facilement.

Mes chers collègues, dans une démocratie, il est de la responsabilité du pouvoir politique de donner au peuple des raisons de vivre, d'avoir confiance surtout.

Les membres de la majorité régionale sont mobilisés au quotidien, tous ensemble, contre la marginalisation et l'exclusion de tous les Auvergnats : c'est un devoir de solidarité et de justice que nous considérons comme fondamental.

À travers la présentation de notre nouveau dispositif territorial de santé, d'une part, du protocole d'accord social que nous signerons à l'issue de la Session avec les organisations syndicales – à ce stade, toutes sont signataires, sauf une, la CGC, Confédération générale des cadres – ce soir, il faut donc bien comprendre, je crois, avant toute chose, que c'est le principe de justice socio-spatiale qui a guidé nos prises de décisions politiques.

C'est d'ailleurs ce même principe directeur, synonyme de progrès et de mieux « vivre ensemble » qui explique en grande partie le succès des grands chantiers que nous entreprenons depuis 2004, pour rénover, moderniser et construire l'Auvergne de demain.

Je me contenterai, en terminant mon propos, de citer quelques exemples d'actualités :

- Outre les PVP dont j'ai déjà parlé, les points visio public, notre dispositif de résidences d'entrepreneurs, porté par l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne, vient lui aussi d'être primé en remportant le « Trophée de l'Accueil 2007 » avec la mention « Action innovante » à la Foire aux projets de Limoges.

- Les nouvelles attractions de Vulcania, lancées il y a tout juste trois mois – Grand Cratère, Magma Explorer, Réveil des Géants d'Auvergne – ont engendré une augmentation de plus de 15 % du nombre de ses visiteurs. Bien sûr, ce n'est qu'un début. Il ne faut pas crier victoire trop tôt, mais je remarque qu'il y a un bouche à oreille très positif qui se développe, ce qui nous change de ce qui se passait préalablement où les Auvergnats disaient le plus grand mal de Vulcania. Aujourd'hui, ils en disent le plus grand bien, c'est déjà un grand acquis ! Donc, nous avons un début de saison prometteur et conforme à nos objectifs.

- Enfin – et je m'en arrêterai là –, le succès incontestable de la deuxième édition du Festival « EuropaVox », qui a rassemblé plus de 15.000 festivaliers, malgré, pour la deuxième année consécutive, un temps plutôt exécrable, laisse augurer de belles années à cet événement majeur. Nous n'en sommes qu'à la deuxième année ! L'an clé sera la troisième année et donc nous avons là, je crois, un levier majeur du rayonnement culturel international de l'Auvergne. Je pense que, dans quelques semaines, dans quelques mois, vraisemblablement en septembre, Catherine Henri-Martin pourra nous faire un rendu, notamment de l'impact médiatique qu'a eu le Festival « EuropaVox » en Auvergne.

Voilà, l'Auvergne continue donc de prendre son destin en main et de changer son image ! Elle le fait à sa manière, en misant sur le pari de l'innovation, le dynamisme et l'attractivité de ses territoires, sans jamais s'éloigner des valeurs fondamentales de justice et de solidarité qui sont les siennes, parce que la gestion pour la gestion n'a pas de sens. La gestion doit toujours être mise en perspective politique, avec des objectifs politiques. Notre gestion est au service d'objectifs politiques. Je viens de les rappeler. Je vous remercie, mes chers collègues.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Teillot.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. TEILLOT : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour le groupe de l'UPA, en l'absence de Jean Proriol, retenu aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Permettez-moi de joindre notre groupe aux félicitations que vous avez adressées tout à l'heure aux membres de notre Assemblée qui ont été réélus ou élus lors des dernières élections législatives.

J'avais cru comprendre, Monsieur le Président, lors de la Session du 23 avril 2007 que nos débats en Session régionale ne devaient pas être l'objet de débats de politique nationale. L'auriez-vous oublié dans les premiers mots de votre propos ?

En ce qui me concerne, je m'en tiendrai à ce qui est aujourd'hui notre ordre du jour, qui est l'examen du compte administratif et ce, en l'absence du Vice-Président chargé des finances. Je comprends son absence aujourd'hui, mais peut-être aurait-il choisi les mandats qu'il va conserver après cette élection, eu égard aux dispositions qui lui sont applicables, relatives aux incompatibilités prévues par le Code électoral. Vous saurez nous répondre.

L'analyse du compte administratif appelle de notre part plusieurs constats, qui atténueront l'autosatisfaction que vous procure une lecture purement comptable des taux d'exécution.

Le premier constat concerne l'endettement. Vous avez emprunté, en 2006, 58,5 millions d'euros, faisant ainsi passer la dette régionale par habitant à 295,56 euros. Celle-ci continue donc à augmenter, puisqu'elle s'élevait seulement à 225 euros quand vous avez pris la tête de la Région. Elle continue à augmenter alors que vous la considérez insupportable en 2004 et que votre majorité s'était engagée au désendettement.

Ce qui est également troublant, c'est que, lors du vote du budget primitif en 2007, au mois de janvier dernier, dans l'état de la dette au 31 décembre 2006, annexé à votre rapport, vous informiez l'Assemblée d'une réalisation d'emprunt de 30 millions d'euros en 2006. Au final, on apprend dans ce compte administratif que ce sont en fait, 58,5 millions d'euros qui ont été empruntés en 2006 et non 30, soit près du double.

Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été communiquée correctement à l'Assemblée lors du vote du budget ? Au moment où vous nous demandiez de voter un recours à l'emprunt d'un niveau record dans l'histoire de notre collectivité – 91,5 millions d'euros –, il eût été normal que les élus soient informés sincèrement du montant de l'endettement réel de la Région. Il y a eu là une absence d'information que nous pourrions être tentés de qualifier d'insincérité.

Mon deuxième constat porte sur les taux d'exécution du budget 2006. Vous faites remarquer avec une certaine fierté l'excellence de ces taux très élevés cette année. Nous ne pouvons ensemble que vous en donner acte. Vous avez su utiliser parfaitement les possibilités offertes par les décisions modificatives pour adapter vos programmes, réorienter les crédits et aboutir finalement à une très bonne exécution du budget. Mais si sur le plan de la seule gestion comptable, on ne peut qu'être satisfait de ce résultat, on ne peut en dire autant sur le plan de la lisibilité politique de votre action.

Ainsi que reste-t-il, à la lecture de ce compte administratif, de votre mesure phare de 2006 : la refonte des aides économiques ?

- Le fonds régional à l'implantation d'entreprises, destiné à attirer en Auvergne des entreprises extérieures : 500.000 euros inscrits au budget primitif 2006, 0 euro dépensé.
- Le financement des projets locatifs : 400.000 euros inscrits, 0 euro dépensé.

- Le fonds régional pour le commerce et l'artisanat de proximité : 1 million d'euros inscrits, 0 euro dépensé.
- Le fonds régional pour l'emploi : 2.350.000 euros inscrits, seulement 1.040.000 euros dépensés, moins de la moitié.

Vous avez inventé l'aide économique protéiforme, tellement vos dispositifs ont changé et évolué depuis leur création en janvier 2006. Ils ont connu pas moins de trois versions en un an.

Parallèlement, la quasi-totalité des anciens programmes que vous vouliez supprimer ont connu, eux, un taux de réalisation nettement supérieur à vos prévisions budgétaires. C'est un exemple typique d'une politique mal réfléchie et mal préparée, mal conçue et au final mal appliquée, qui nous conduit aujourd'hui à dresser un bilan plus que mitigé de son exécution.

Souhaitons seulement qu'après ce rodage plus que laborieux, votre politique économique se révèle, en 2007, plus efficace pour les entreprises et les emplois auvergnats.

Autre axe fort de la politique que vous affichez, l'investissement dans les lycées qui présente un taux d'exécution global également très élevé. Il ne doit toutefois pas masquer la réalité des disparités flagrantes qui existent entre les différents établissements. Parmi tous les projets que mène la Région – et rappelons-le, qui ont tous été lancés par la précédente majorité –, il y en a manifestement qui ont vos préférences.

C'est notamment le cas du lycée Simone Weil au Puy-en-Velay qui avance à une vitesse phénoménale. En 2005, 3,8 millions d'euros d'investissements prévus, 7,5 millions d'euros réalisés. En 2006, 3,8 millions prévus, 6,9 réalisés. Gageons qu'à ce rythme, nous aurons très rapidement droit au Puy à une inauguration opportune. Tout cela constitue certes une bonne nouvelle pour les enseignants et les lycéens ponots, et vraisemblablement aussi pour notre collègue, Maire du Puy.

Hélas, tous les lycées auvergnats ne bénéficient pas d'un tel traitement de faveur. Nous ne pouvons en effet que regretter, encore une fois, les retards très importants pris par un certain nombre de chantiers. Il en est ainsi du Lycée « Jean Mermoz - Jean Monnet » à Aurillac, de « Blaise Pascal » à Ambert, du Lycée de Chamalières, de « Gustave Eiffel » à Gannat, « Émile Duclaux » à Aurillac, des lycées de la Haute-Auvergne et « Louis Mallet » à Saint-Flour, de « Sidoine Apollinaire » à Clermont-Ferrand, de la Cité de la Presles à Vichy ou de « La Fayette » à Brioude.

Pour l'ensemble de ces établissements, les investissements réalisés sont nettement inférieurs aux prévisions, et cela aussi bien en 2005 qu'en 2006. Je veux bien comprendre les contraintes et les aléas de ce genre de projets, les appels d'offres infructueux, les entreprises défaillantes, les difficultés avec les autres collectivités parties prenantes. Mais quand cela se répète plusieurs années de suite, il y a de quoi penser, soit à une malédiction, soit à de la mauvaise volonté. Je ne rappellerai que trois exemples :

- Cité de Presles à Vichy, en 2005, vous aviez prévu 2.100.000 euros d'investissements, seulement 508.323 ont été réalisés. En 2006, 2.000.000 euros prévus, 382.817 euros réalisés.

- Lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour : investissements prévus en 2005, 1,4 million d'euros, réalisés : 519.367 euros. En 2006, 2,2 millions prévus, 111.797 euros réalisés.

- Lycée « Sidoine Apollinaire » : 500.000 euros prévus en 2005, 75.020 euros réalisés et en 2006, 400.000 euros prévus, 20.103 euros réalisés.

Pour chacun de ces trois lycées et pour un grand nombre d'autres, les investissements cumulés réalisés en 2005 et 2006 n'atteignent même pas le montant de ce qui avait été initialement prévu au budget 2005.

Il ne suffit donc pas d'afficher un bon taux d'exécution pour être satisfait. Il faut aussi savoir mener à bien et dans les temps, les chantiers prévus. À ce niveau, la réalisation du budget laisse donc à désirer. Les quelques lycées dont la rénovation avance vite, ne sauraient bien évidemment cacher l'arbre de la forêt des multiples retards constatés par ailleurs.

Le compte administratif, c'est aussi le moment de faire le point sur la décentralisation. Pas plus qu'en 2005, celui de 2006 ne montre la fameuse – et je vous cite – « tentative de paralysie ou d'asphyxie » des Régions que vous dénonciez et qui justifierait – pour vous – les multiples ponctions fiscales subies par les Auvergnats. Conscients de la faiblesse de cette démonstration, vous cherchez de nouveaux arguments.

C'est ainsi que vous nous soumettez, pour approbation, le protocole d'accord relatif à la situation des agents des lycées de la Région Auvergne, qui prévoit, entre autres, d'harmoniser progressivement leur régime indemnitaire sur celui des personnels du siège, à l'horizon 2012. C'est pour vous un exemple de dépenses non compensées que subirait la Région.

Or le principe qui a guidé le Gouvernement pour compenser financièrement les transferts de personnels est celui qui a toujours été appliqué dans ce genre de situation, notamment lors des lois de décentralisation de Gaston Defferre. L'État prend donc en charge l'ensemble des rémunérations qu'il servait au moment du transfert. Les évolutions adoptées par la suite par la collectivité d'accueil doivent être assumées très logiquement par ceux qui les décident. Vous ne contestiez pas ce principe il y a vingt ans, pourquoi ne plus l'accepter aujourd'hui ?

Vous êtes libres des choix que vous faites. Mais vous ne pouvez pas dire aux agents des lycées que vous ne pouvez pas répondre à leurs revendications d'un alignement immédiat sur le régime indemnitaire des agents de la Région en vous abritant derrière l'excuse facile de manque de financement de l'État ou des conséquences fiscales.

À titre d'exemple, la Région Midi-Pyrénées a accordé à ses nouveaux agents, un régime indemnitaire identique à celui des autres personnels à compter du 1^{er} janvier 2007. Sa fiscalité n'a pourtant augmenté que de 25 % depuis 2004.

En Poitou-Charentes, Région dont la Présidente vous inspira un temps, les régimes indemnitaires seront harmonisés en 2010. Mais dès cette année, les agents des lycées se voient garantir une rémunération minimale de 1.500 euros bruts par mois. Elle met là en cohérence ses actes avec le discours socialiste que l'on vous a souvent entendu tenir, cela avec seulement 14 % d'augmentation des impôts en trois ans et sans toucher à la TIPP à laquelle vous faisiez référence tout à l'heure.

Malgré les 62,5 % d'augmentation d'impôts en Auvergne, nous sommes encore loin de ces deux exemples. Quant aux 1.500 euros bruts par mois, avec vos propositions, les premiers échelons des lycées pourront les espérer seulement en 2011.

Malgré 62,5 % d'augmentation des impôts, vous avez fait le choix de ne pas faire de la rémunération des personnels TOS une priorité. C'est un choix politique que vous ne semblez pas assumer.

Je souhaite également revenir un instant sur un sujet qui, bizarrement, n'est pas à l'ordre du jour de notre Session d'aujourd'hui, mais qui nous sera soumis seulement lors de la Commission permanente du 9 juillet prochain.

Il y a quelques jours, vous avez présenté, à la Conférence des territoires, le volet territorial du Contrat de projets État-Région et tout particulièrement les projets retenus dans le cadre infra-régional.

Pour ce qui concerne le Département du Puy-de-Dôme, les propositions qui nous ont été présentées, prévoient la totalité des 5 millions de crédits régionaux au seul projet de l'aménagement du site du Puy de Dôme et de son train à crémaillère. Compte tenu de la polémique qu'il suscite au sein même de la majorité du Conseil général, je ne suis pas certain que ce projet ait derrière lui l'assentiment de l'ensemble des territoires puydômois.

Je reconnais l'importance de l'aménagement du Puy de Dôme pour notre département. Je reconnais la nécessité de moderniser l'accès à son sommet. Pour autant, est-il judicieux, dans une optique de développement de l'ensemble de nos territoires, de consacrer l'ensemble des crédits prévus pour les projets infra-régionaux à ce seul chantier ?

Rappelons que le Puy de Dôme est déjà aujourd'hui l'un des sites naturels les plus visités de France. Notre intervention va-t-elle contribuer à accroître encore davantage la fréquentation du site et irriguer l'ensemble de nos territoires ? Je ne le pense pas. Ce n'est pas la création d'un petit train à crémaillère qui va inciter les touristes à redescendre du Puy de Dôme pour aller visiter les autres secteurs de notre région, que ce soient les Combrailles ou le Livradois. On a quelque peu l'impression, pour reprendre une expression qui vous est chère, que « vous faites pleuvoir là où c'est déjà mouillé ».

Nos territoires ont des projets pour leur développement et leur attractivité. Encore faudrait-il qu'ils soient suivis par la Région !

Il y a également quelque chose de désespérant pour nous, élus ruraux qui nous battons quotidiennement pour faire vivre et développer nos territoires, c'est de voir que la Région entend attribuer l'intégralité des crédits de projets infra-régionaux à la collectivité la plus riche du département auvergnat et cela pour aménager son patrimoine privé.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme dispose d'un budget de près de 600 millions d'euros, équivalent au nôtre. N'aurait-il pas les moyens de financer son train à crémaillère sans les 5 millions d'euros de la Région ? Il y a là une sorte d'effet d'aubaine que vous dénoncez par ailleurs. On aurait pu espérer que ces crédits puissent avoir un réel effet déclenchant pour les projets des territoires ? Le volet infra-régional du Contrat de projets aurait mérité que notre Assemblée puisse en débattre sur le fond.

Permettez-moi, pour finir de sortir du cadre purement régional, de répondre par anticipation à un vœu déposé par le groupe Vert concernant l'appellation du Ministère de notre collègue Brice Hortefeux.

Le vœu déposé ne relève en aucun cas de la compétence de la Région, pas plus que le débat suscité par l'appellation de ce Ministère ne trouve sa place devant un monument aux Morts. L'identité française est l'héritage de notre histoire et l'avenir de notre communauté nationale. La Constitution de la V^{ème} République affirme que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

L'identité nationale est une réponse aux communautarismes. Elle vise à préserver l'équilibre de notre nation et à assurer son rayonnement international, notamment dans le cadre de la francophonie.

L'immigration, l'intégration et l'identité nationale sont complémentaires. Elles sont même intimement liées. C'est parce que la France a une identité propre qu'elle a les moyens d'intégrer des immigrés qui respectent nos valeurs et qu'elle peut organiser de façon sereine, l'immigration. La promotion de notre identité n'est pas défensive, elle n'entame en rien la diversité. Bien au contraire, elle donne aux étrangers un guide de valeurs républicaines à respecter.

Dans un discours prononcé à la Sorbonne en 1882 sur la Nation, Ernest Renan retenait deux conceptions de la Nation :

- La conception française selon laquelle la Nation est un ensemble de valeurs autour desquelles un peuple se rassemble et notamment les valeurs républicaines d'égalité et de fraternité, mais aussi de travail et d'effort.
- La conception germanique et surtout prussienne selon laquelle la Nation est un regroupement d'individus ayant les mêmes caractéristiques ethniques. On sait malheureusement où mène cette deuxième conception !

La conception de la Nation de Nicolas Sarkozy qui relève uniquement de la conception française témoigne du nom qu'il a voulu donner au Ministère confié à Brice Hortefeux et cela en est un témoignage fort.

En matière de flux migratoires, nous savons déjà ce que nous ne devons pas faire. S'agissant de la lutte contre l'immigration clandestine, il convient d'éviter les régularisations massives telles qu'elles furent décidées en 1997 par le Gouvernement de Lionel Jospin : 80.000 clandestins furent alors régularisés, entraînant ainsi un puissant et incontrôlable appel d'air. Le nombre de demandeurs d'asile passait même alors, en cinq ans, de 20.000 à 82.000 !

Contrairement à ce que vous pouvez penser, ce sont bien les régularisations massives qui provoquent des afflux de migrants débarquant en Europe sur des bateaux de fortune dans des situations humainement indignes et dramatiques. La lutte contre l'immigration illégale doit rester une priorité absolue.

Enfin, une politique migratoire moderne ne se conçoit pas sans le codéveloppement. L'intitulé du Ministère, confié à Brice Hortefeux, en est la preuve. L'enjeu du codéveloppement est de donner aux États du Sud et à leurs ressortissants, les moyens d'avoir confiance en eux-mêmes et de construire un avenir en dehors de l'émigration. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Monsieur le Président, chers collègues, cette Session s'inscrit dans l'immédiat après législatives. Le Gouvernement de la France est maintenant dans sa configuration définitive et l'on attend désormais les actes après les déclarations d'intention.

Une mesure annoncée – une chose n'est pas coutume – me paraît intéressante. Je pense que l'objectif de basculer une part des cotisations sociales sur la valeur ajoutée du produit ou du service est une bonne idée, plutôt que de les faire peser uniquement sur les salaires versés en France – part employeur et part salarié. Il s'agit là de faire contribuer équitablement tous les moyens de production de richesse, y compris ceux qui proviennent de l'extérieur du pays et ceux qui utilisent peu de main-d'œuvre. C'est assurément une bonne idée me semble-t-il, et j'y souscris depuis longtemps.

Mais encore faudrait-il veiller à ce que l'on n'oublie pas, comme d'habitude, de faire contribuer aussi les produits financiers et on peut avoir des craintes fondées sur la volonté du nouveau Gouvernement d'aller dans ce sens puisque, dans le domaine de la fiscalité, le credo est toujours à l'allègement de l'imposition des plus hauts revenus ! Le souci de justice sociale ne semble donc pas au premier rang des préoccupations. Est-ce vraiment surprenant ?

Autre enjeu majeur affiché par le nouveau Gouvernement : la volonté de faire travailler plus les Français qui ont déjà un travail ! Je suis certainement toujours un peu naïf mais j'ai du mal à croire que ceux qui ont les plus bas revenus et qui souhaiteraient donc les accroître, seront très nombreux à vouloir en faire plus, surtout que ce sont ceux qui ont souvent les emplois les plus pénibles ou les moins intéressants.

Quant aux emplois les plus qualifiés, est-il prioritaire pour ceux qui en bénéficient, de travailler encore plus au détriment de leur qualité de vie, de leur famille, de leur santé, pour consommer encore plus de richesses dont ils n'ont pas vraiment besoin ?

Ne vaudrait-il pas mieux que ceux qui peinent à trouver un emploi, en particulier les jeunes, puissent le faire plus facilement ? Comment le recours massif aux heures supplémentaires pour ceux qui travaillent déjà, pourrait-il faire baisser le chômage pour ceux qui ne travaillent pas encore ou déjà plus ?

Troisième enjeu majeur annoncé par le Gouvernement : la maîtrise des flux migratoires. Un tel objectif ne peut, bien sûr, être ignoré par aucun pays développé. Pour ceux qui ont si peu et qui sont les plus nombreux sur la planète, comment notre richesse opulente ne serait-elle pas un formidable miroir aux alouettes ?

Alors, bien sûr que l'Europe ne pourra pas accueillir toute la misère du monde. Mais la mèche de cette bombe qui nous explose à la figure aujourd'hui, c'est bien nous qui l'avons allumée. Après avoir pillé leurs richesses naturelles, après avoir même, ne l'oublions pas, osé les considérer comme des sous-hommes en les colonisant ou en les traitant comme des esclaves, après nous en être servis pendant des lustres pour alimenter notre prospérité et notre croissance, nous nous étonnons aujourd'hui que, maintenant qu'ils sont un peu plus libres de choisir, de bouger et de savoir ce qui se passe ailleurs, ils se soient rendus compte du différentiel de développement. Aujourd'hui, ils sont donc prêts à tout pour échapper à la misère chez eux ; prêts à tout, même au péril de leur vie, même au prix du déracinement, même au prix de l'exploitation, même au prix de tous les dangers qui guettent un clandestin.

Alors aujourd'hui, il n'y a pas de doute, c'est en luttant contre ce différentiel de développement effrayant que nous pourrions réguler les flux migratoires de façon durable. Mais avons-nous vraiment la volonté d'aller jusqu'au bout de la logique ? Un peu de codéveloppement ne doit pas être un alibi pour justifier beaucoup de répression et d'inhumanité.

Je rappelle seulement qu'en 2006, les pays riches ont consacré moins d'argent à l'aide publique au développement que l'année précédente, - 5 % . Ils s'étaient pourtant engagés à la doubler pour l'Afrique d'ici 2010. L'aide publique au développement est aujourd'hui équivalente à un dixième des dépenses militaires mondiales.

Et comment le différentiel de développement pourra-t-il se réduire si nous continuons à avoir comme seul credo la croissance économique à tout prix ? Toujours plus chez nous, de richesse, de consommation, de prélèvement des ressources, d'impact climatique, c'est aggraver le différentiel indéfiniment.

L'Afrique a le moins de responsabilité dans le changement climatique et pourtant, elle sera le continent le plus en danger si on ne réduit pas les gaz à effet de serre. Cette conclusion d'Achim Steiner, Directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement, découle du deuxième rapport du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

Sur le gros dossier immigration, nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de l'examen des vœux, puisqu'il sera proposé à votre vote un vœu à l'initiative de notre groupe, demandant au Gouvernement un moratoire sur les expulsions de sans-papiers ainsi que de renoncer à associer dans le libellé du Ministère en charge des questions migratoires, la notion d'identité nationale. Il s'agit là d'un dangereux raccourci, évocateur de rejet de l'autre et de peur, qu'il vaudrait mieux combattre plutôt qu'entretenir.

Je termine par un dernier enjeu majeur du nouveau Gouvernement et qui n'est pas le moindre dans mon esprit, vous vous en doutez, le défi environnemental.

Paradoxe élection. Jamais les questions d'environnement n'auront été débattues lors d'une campagne présidentielle avec autant de vigueur et pourtant, le candidat élu est l'un des moins-disants en matière d'écologie. Bien sûr, Nicolas Sarkozy a signé, comme d'autres, le pacte écologique de Nicolas Hulot. Cependant, il n'a rien fait pour améliorer son programme auquel l'Alliance pour la planète n'a attribué qu'un passable 8,5/20, là où Ségolène Royal récoltait 16/20 et François Bayrou 13/20 – je ne parle même pas des Verts.

Surtout, c'est un quadruple « non » qu'il a adressé aux quatre mesures emblématiques portées par toutes les associations de l'Alliance et même par Nicolas Hulot.

Moratoire sur le développement autoroutier, les cultures d'OGM, les usines d'incinération et l'EPR, Nicolas Sarkozy ne pourra pas gouverner en faisant la sourde oreille aux demandes exprimées à l'unanimité par les écologistes et plébiscitées par l'opinion publique.

En premier lieu, la question des organismes génétiquement modifiés : le contrat de législature 2007-2012, programme officiel de l'UMP, stipule : « nous pensons que le service rendu par les OGM n'est toujours pas probant au regard des risques et des inquiétudes qu'ils soulèvent ». Bien que les Français souhaitent à 86 % un moratoire sur les OGM, Nicolas Sarkozy reste muet sur le sujet et tout laisse à penser qu'il n'a pas l'intention d'engager la France dans une telle mesure de sagesse.

Concernant les transports, les choses sont claires. Malgré la responsabilité écrasante des transports dans les émissions de CO², le Président affirme ; dixit « un moratoire sur le développement des autoroutes ne serait pas pertinent pour le développement durable ». Je rappelle que la France se situe déjà 40 % au dessus de la moyenne européenne pour le nombre de kilomètres d'autoroutes par habitant.

Quant à la taxation poids lourds proposée uniquement pour les camions en transit, son produit ne serait que de 500 millions d'euros, soit bien peu pour pouvoir financer le développement des alternatives au tout routier, ferroviaire notamment.

Enfin, sur la question de l'énergie, Nicolas Sarkozy, qui connaît bien mal ce sujet si l'on se souvient du débat télévisé d'entre les deux tours, s' imagine ou feint de croire que le nucléaire est un moyen efficace de lutte contre les changements climatiques. Or, il devrait savoir que les 440 réacteurs nucléaires en activité dans le monde permettent seulement d'éviter 4 à 6 % des émissions de CO². Les réserves d'uranium naturel sont estimées à soixante-dix ans environ au rythme de consommation actuelle.

L'adoption par tous les pays industrialisés du soi-disant modèle français – soit 17 % de l'énergie d'origine nucléaire – épuiserait ces réserves en une décennie. Surtout, le nucléaire ne constitue pas une réponse écologiquement soutenable aux enjeux du transport et du chauffage, principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Un Français consomme ainsi en moyenne autant de pétrole que ses voisins européens.

Le nucléaire pompe plus des deux tiers des crédits publics alloués à la recherche et au développement en matière d'énergie.

Dans un tel contexte, il est bien peu probable que le grand Grenelle de l'Écologie, annoncé pour septembre accouche d'autre chose que d'une souris ! Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Pommarel, la parole est à Madame Mercier.

Mme MERCIER : Monsieur le Président, chers collègues, notre pays sort d'une longue période électorale qui a redessiné le paysage politique. Au lendemain de l'élection présidentielle, mon Président de groupe, Éric Dubourg, s'était félicité de la très forte participation dont ce scrutin avait fait l'objet. La participation est un indicateur majeur de la vitalité d'une démocratie. Malheureusement, les législatives ont été marquées, à l'inverse de la présidentielle, par une abstention record. Le quinquennat, mais surtout l'inversion du calendrier, ont accentué de manière décisive la présidentialisation du régime. Je ne peux que regretter cette évolution qui tend à transformer une Assemblée nationale déjà affaiblie, en simple chambre d'enregistrement de la volonté d'un seul homme.

Cependant, la vague bleue annoncée n'a finalement pas déferlé. S'il est assez difficile de déterminer l'importance relative de chaque facteur dans ce résultat final, on peut assez légitimement supposer que les candidats, dont le seul mot d'ordre était « votez pour moi, je ferai ce que Sarkozy me demande », ont été sanctionnés par les électeurs. La noblesse de la fonction de député se trouvant ainsi défendue.

Je me félicite également que la Région pointe au rang des meilleurs résistants à la vague libérale, notamment dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Les circonscriptions de gauche ont été insensibles à la vague bleue. Mieux encore, des circonscriptions ont basculé à gauche ! Vous comprendrez que je veuille également souligner la brillante performance d'André Chassaigne, réélu avec 66 % des suffrages exprimés. Ce succès consacre le travail de terrain, le lien systématique entre la circonscription et l'Assemblée nationale, au moment même où la droite affirmait haut et fort que le rôle du député n'était que d'obéir aux injonctions présidentielles. C'est la récompense de l'honnêteté, de la cohérence entre le discours et les votes à l'Assemblée.

Pour expliquer une victoire moins écrasante que prévue, les commentateurs de la vie politique française retiennent unanimement les révélations de l'entre-deux tours sur la TVA sociale. Beaucoup parlent de bourde politique, certains élus de droite le reconnaissent ouvertement d'ailleurs. C'est tout de même révélateur d'une certaine conception de la démocratie. La campagne électorale, justement, n'est-elle pas le meilleur moyen pour exposer ses intentions aux Français ? Ne peut-on légitimement craindre le pire d'un Gouvernement qui considère que d'informer les Français sur ses intentions, est dangereux en période électorale ?

Les législatives passées, les contours de la politique et des méthodes Sarkozy se dessinent plus clairement :

- Faire des cadeaux aux plus fortunés en donnant l'illusion d'en faire à tous.
- Invoquer la nécessité de se serrer la ceinture pour tous, en niant qu'il est plus difficile de le faire pour certains que pour d'autres. Et les cadeaux aux plus riches...

- Bouclier fiscal.
- Disparition de la promesse de campagne de légiférer contre les parachutes dorés.

Les mauvaises surprises pour le plus grand nombre :

- Refus de donner un coup de pouce au SMIC.
- Augmentation de la TVA.
- Franchise médicale. Nous serions, d'après l'espace social européen, le seul pays en Europe – et Singapour est le seul pays au Monde – à pratiquer le projet Sarkozy. Il faut quand même le savoir !
- Des heures supplémentaires non choisies – contrairement au message véhiculé pendant la campagne.
- Et le démantèlement de la solidarité nationale et des services publics avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le cadre de – je cite Monsieur Fillon, « la chasse aux dépenses inutiles ». J'espère que les élus de droite qui soutiennent cette politique et tout particulièrement les parlementaires qui la voteront, n'auront pas la malhonnêteté de participer, sur les territoires, aux manifestations de défense des services publics quand un hôpital ou une école doit fermer ses portes.

Bilan ? Une politique anti-sociale et destructrice de la solidarité, avec toujours le même mécanisme : démantèlement de la progressivité de l'impôt et augmentation des impôts indirects.

La mesure la plus inquiétante pour le pouvoir d'achat reste bien évidemment la fameuse TVA sociale. Je cite des études économiques qui montrent qu'une hausse d'un point de la TVA peut entraîner 0,9 point de croissance en moins. Par ailleurs, le taux de TVA français est aujourd'hui plus élevé que la moyenne européenne. De plus, dans une économie de marché où l'État ne contrôle pas les prix, il est à craindre qu'une hausse de la TVA, même accompagnée d'une diminution des charges, ne serait pas répercutée sur les prix de vente, comme on a déjà pu le constater dans la grande distribution.

Je partage pleinement cette analyse qui ne provient pourtant pas des rangs de la gauche, mais qui a été prononcée, en 2004, devant la Commission des Finances du Sénat, par le Ministre de l'Économie, Monsieur Nicolas Sarkozy. J'espère que le Président de la République aura conservé quelques liens avec les économistes du Ministère ! Quoiqu'il en soit, augmenter la TVA quand on a le pouvoir d'achat pour principale préoccupation affichée, il fallait vraiment y penser.

J'ai ici le rapport de la Commission des Finances du Sénat. Je le tiens à disposition des élus de l'opposition qui voudraient continuer à réfléchir aux bienfaits de la TVA sociale. Vous pouvez le trouver sur internet.

La stratégie de la droite vis-à-vis des collectivités locales repose exactement sur les mêmes principes que les premières mesures présidentielles.

Ce qui n'est plus financé par l'État et donc pour partie par l'impôt progressif, sera financé par les collectivités qui ne peuvent jouer que sur ces impôts non progressifs. Impôts parfois très injustes comme la fraction de TIPP que nous avons été contraints de relever pour ne pas mettre en péril un budget alourdi par les transferts de compétences non compensés.

Le calcul politicien vis-à-vis des Régions, très majoritairement à gauche, est très clair : les contraindre à d'impopulaires hausses de la fiscalité. Je voudrais donc rappeler le sens de l'abstention du groupe Communiste lors du dernier budget : il s'agissait d'un signal d'alarme.

Les Régions ne peuvent se contenter d'essuyer les plâtres de ce qui leur est imposé. Les élus régionaux ne peuvent accepter d'être réduits au rang de gestionnaires d'une crise sciemment organisée. Une bataille beaucoup plus ferme et décidée pour obtenir de l'État une compensation réelle des transferts, une compensation adossée sur des mécanismes de revalorisation justes, est aujourd'hui plus que nécessaire.

La résistance doit être à la hauteur des attaques que le principe de libre administration des collectivités subit aujourd'hui. L'ARF doit enfin jouer le rôle de contre-pouvoir promis au lendemain de l'élection des majorités de gauche. Sans recettes nouvelles, les collectivités locales seront condamnées à n'être que les relais locaux de la politique libérale. Je m'inquiète à ce titre des futurs transferts, et notamment des projets présidentiels pour l'Université.

Ayons le courage de demander et d'obtenir de nouvelles recettes. Posons haut et fort la question de la sous-fiscalisation de la sphère financière, de cette économie non productive et destructrice d'emplois. Je rappelle qu'une taxation de 0,5 % des actifs financiers rapporterait un montant annuel de l'ordre de 30 milliards d'euros à la Nation. Cette somme pourrait être consacrée au développement territorial et attribuée aux collectivités, avec une part de péréquation.

Pour comparaison, ce produit de 30 milliards d'euros pour une taxation de 0,5 % d'un secteur quasiment non taxé et néfaste pour l'économie réelle, est exactement équivalent au produit attendu d'une hausse de 5 % de la TVA, impôt déjà très élevé – 19,6 % contre une moyenne de 17 % pour les pays de l'OCDE –, impôt frappant plus durement les plus pauvres et pénalisant consommation et croissance.

La TVA française est déjà supérieure à celle du fameux modèle allemand. De nombreux analystes de l'économie allemande, qu'on ne peut certainement pas taxer de penchants anti-libéraux, pointent le rôle de l'augmentation de la TVA dans l'effondrement de certains marchés et notamment de l'automobile, secteur présenté comme le cœur de l'Allemagne industrielle. Les annonces de délocalisation vers des pays à bas prix ont bien évidemment continué en Allemagne.

Les prix en Allemagne ont pour leur part évidemment augmenté. L'industrie automobile allemande a ainsi enregistré le plus fort recul au premier semestre 2007 par rapport au 1^{er} semestre 2006 de l'intégralité des pays européens. Une bien belle réussite !

Il faut de plus rappeler que le mécanisme de la TVA sociale suppose une baisse des cotisations sociales. Il faut donc retrancher une bonne part de ce produit fiscal.

La droite préfère taxer le caddie de 5 points supplémentaires alors qu'il est déjà surtaxé, plutôt que d'envisager de taxer à 0,5 les milliards d'euros échappant à toute fiscalité !

À la droite décomplexée et aux incontestables talents d'illusionniste de son chef de file doit répondre une gauche assumant clairement son identité, une gauche refusant que la fiscalité pèse de plus en plus sur les ménages au moment même où la richesse est essentiellement financière et sous-taxée.

Si nous n'engageons pas la bataille sur la juste fiscalité et sur l'exigence de redistribution, nous serons contraints, depuis notre siège d'élus régionaux, à augmenter la fiscalité sur les ménages et à tenter de répondre à des besoins abandonnés par l'État et dont le marché ne se préoccupera pas dans une région rurale.

Les Régions de gauche, qui affirmaient haut et fort leur volonté de constituer un véritable contre-pouvoir, légitimé par le rapport de force sorti des urnes, ne doivent se résigner à être les relais serviles des politiques libérales pilotées par la droite, et les Régions les plus fragiles verront leurs difficultés accrues. Elles devront augmenter leurs impôts pour remplir des missions de service public abandonnées par l'État, et les citoyens les plus fragiles payeront plus d'impôts pour tenter d'obtenir un service plus ou moins satisfaisant. Les Régions doivent se mobiliser et résister, c'est dorénavant plus qu'urgent. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, la parole est à Madame Thévenon-Durantin pour le groupe Socialiste.

Mme THÉVENON-DURANTIN : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, les Françaises et les Français, en se déplaçant massivement pour voter aux élections présidentielles, ont déjoué tous les bons esprits qui prévoient une abstention massive et ont élu un nouveau Président de la République en la personne de Nicolas Sarkozy. Il est bien sûr le Président de tous les Français puisqu'il a la légitimité du suffrage universel et ceux qui voudraient remettre en cause cette légitimité se tromperaient, car le respect du suffrage universel, c'est le respect de la démocratie.

Souhaitons-lui pleine réussite dans son mandat présidentiel et surtout pleine réussite à la France, que ce soit sur le plan intérieur ou sur le plan international. Pourtant les motifs d'inquiétude ne manquent pas et ses dernières déclarations à la télévision ne peuvent que les confirmer.

À l'initiative du groupe Vert, l'intergroupe majoritaire proposera cet après-midi un vœu à l'Assemblée, s'associant à l'appel des 200 intellectuels et universitaires, demandant le changement de dénomination du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, considérant que s'ouvre un risque de développement d'un nationalisme d'État et de xénophobie institutionnelle.

Pour ce qui concerne la gauche, après un troisième échec consécutif, les partis politiques doivent s'interroger, tirer les enseignements de leurs échecs, retrouver le chemin du peuple, entamer la rénovation que celui-ci attend et construire un projet alternatif pour pouvoir gagner demain.

Les élections législatives, dans un premier temps, ont été une véritable vague bleue pour la majorité, et la démobilisation des forces de gauche – mais aussi le matraquage laissant entendre qu'il n'y avait pas d'enjeu, puisque tout était joué – ont non seulement favorisé l'abstention mais ont de plus apporté les bases d'une majorité confortable au Président de la République.

Au deuxième tour, la gauche s'est ressaisie, considérant qu'on ne pouvait laisser tous les pouvoirs du même côté et qu'il fallait un véritable contrepoids pour éviter tous les excès, toutes les dérives et tous les dérapages.

La crainte de la TVA sociale, du contrat unique de travail avec licenciement possible pendant 24 mois, la franchise médicale qui pénalisera les plus faibles, le bouclier fiscal à 50 % qui correspondra à une suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, ont rappelé au peuple français combien il était indispensable de donner à l'opposition les moyens de s'exprimer, les moyens de dénoncer, les moyens d'amender ou de s'opposer et nous ne pouvons que nous réjouir du résultat du deuxième tour.

Dans notre Région Auvergne, le paysage politique s'est inversé, huit députés à droite et six à gauche avant les élections, aujourd'hui cinq députés à droite et neuf à gauche.

Un résultat exceptionnel dans le Puy-de-Dôme, avec des élus ayant obtenu quasiment tous plus de 60 % des voix, quatre députés de gauche dans l'Allier et en Haute-Loire, un député de droite, Doyen de notre Assemblée, réélu pour un huitième mandat, grâce, sans aucun doute, à la bienveillance de la vierge du Puy qu'il évoque si souvent ici !

Pour le reste, félicitons nos deux nouveaux Secrétaires d'État auvergnats, nommés en récompense de leur élection sans risque, dans des circonscriptions tellement favorables à la droite qu'elles ne sont même plus terres de mission pour la gauche.

Ces résultats sont globalement très favorables pour la gauche dans la Région et ne peuvent qu'encourager la majorité du Conseil régional à continuer sans relâche le travail engagé par Pierre-Joël Bonté et aujourd'hui conduit par un exécutif qui saura évoluer pour prendre en compte les résultats des législatives.

Aujourd'hui, nous sommes réunis en Assemblée plénière pour examiner des dossiers régionaux d'une grande importance.

Tout d'abord, le compte administratif 2006, avec un taux de réalisation des recettes et dépenses supérieur à 96 % et un excédent de gestion d'exercice voisin de deux millions d'euros, ce qui est un critère d'efficacité et le signe d'une grande rigueur budgétaire, relevée par ailleurs par le CESR.

Quant à la remarque de Monsieur Teillot sur les investissements dans les lycées, je tiens à préciser seulement, qu'à « Simone Weil » au Puy-en-Velay, voilà quarante-cinq ans que ce lycée n'avait pas connu de rénovation, tandis qu'à Monistrol, la construction du lycée a d'ores et déjà été suivie d'une première phase de rénovation. Peut-on alors parler de quelques préférences ?

Enfin, et pour en terminer avec les chiffres, une décision modificative équivalente à 1,32 % du budget démontre là aussi la justesse de l'évaluation des choix initiaux.

Concernant le rapport de notre Session, je ne retiendrai que quelques grands dossiers :

- Premièrement la signature d'un protocole d'accord sur la gestion des personnels TOS de l'Éducation nationale, transférés sans l'avis des collectivités locales, que ce soient les Régions ou les Départements, dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'Acte II de la décentralisation Raffarin, c'est à dire le transfert par l'État de ses déficits aux Régions.

Il nous a fallu régler la gestion des remplacements, la résorption de la précarité, l'organisation de la mobilité, la formation de ces agents, leur veille en matière d'hygiène et de sécurité, le bénéfice d'un service social par l'adhésion au CNAS et enfin, et surtout, l'alignement progressif du régime indemnitaire des agents TOS sur celui des personnels de la Région.

Malheureusement, une fois encore, l'État ne compense en aucun cas cette demande prévisible d'alignement qui pèsera uniquement sur les contribuables régionaux.

- Deuxièmement, le dispositif régional de lutte contre la désertification médicale. Il s'agit là de la stricte compétence de l'État. Mais celui-ci – je dois le dire à regret – est sur ce sujet, comme sur bien d'autres, défaillant.

Et pourtant, comment accepter que des secteurs entiers de notre région n'aient plus de médecins généralistes ? Comment accepter que les populations de communes rurales soient obligées de faire des dizaines de kilomètres pour consulter ?

Avec notre majorité du Conseil régional d'Auvergne, nous refusons de considérer la désertification médicale en milieu rural comme une fatalité. Nous refusons de nous affranchir d'un problème, même s'il n'est pas de notre compétence. Nous refusons les zones de non-soins. C'est pourquoi, le plan de lutte contre la désertification médicale que nous allons mettre en œuvre est si important pour l'avenir de notre région.

Désormais, les maisons de santé faites à l'initiative de professionnels ou d'élus seront subventionnées à 40 %, dans la limite de 400.000 euros, sur la base d'un cahier des charges précis, pour maintenir une offre de soins de proximité et favoriser la coordination des professions de santé.

Mieux, le Conseil régional souhaite permettre une meilleure connaissance de l'exercice médical en milieu rural en offrant 400 euros par mois aux étudiants de troisième cycle qui choisiront d'effectuer leur stage obligatoire de six mois chez un médecin

généraliste installé en Auvergne, à plus de cinquante kilomètres de la capitale régionale ou en zone déficitaire. De plus, tout étudiant ayant effectué ses stages en milieu rural percevra, s'il effectue des remplacements dans le même secteur, un bonus de 400 euros par mois.

J'insiste sur le caractère original et incitatif de ce dispositif, pour faire connaître non seulement l'exercice médical en milieu rural, mais aussi pour favoriser l'installation ou l'association dans des zones en voie de désertification.

Ces projets ont reçu l'agrément des organisations professionnelles et seront opérationnels immédiatement. C'est ainsi que nous voulons relever le défi de la désertification médicale !

Et à la question : le Conseil régional devait-il pour autant intervenir en matière de santé, alors que c'est la seule compétence de l'État ? Nous répondons que notre majorité est bien consciente que ces mesures seront financées par les contribuables auvergnats. Nous ne pouvions cependant accepter de ne rien faire.

Faut-il se rappeler qu'à partir de 1979, les Ministres de la Santé devinrent trop souvent des techniciens comptables oublieux des impératifs de santé publique ?

Faut-il oublier que les économistes de la santé ne préconisèrent souvent qu'un seul remède pour limiter les dépenses : limiter le nombre de médecins prescripteurs, en resserrant d'abord le numerus clausus, sans tenir compte de l'évolution de la pyramide des âges de la population, puis en adoptant ensuite le MICA pour favoriser le départ anticipé des médecins à la retraite, sans tenir compte du vieillissement général du corps médical.

Enfin, ils ne virent pas venir la féminisation massive de la profession, l'aspiration des médecins à vivre mieux, le besoin de travailler différemment en évitant les surcharges et les conditions d'exercice difficiles. Cela démontre à l'évidence que la santé publique ne peut être gérée sur de seuls critères comptables.

Les technocrates des ministères portent une lourde responsabilité. Mais rappelons aussi que des organisations professionnelles particulièrement conservatrices ont parfois souhaité le départ anticipé de 28.000 médecins pour préserver leurs revenus sans tenir compte que la relève n'était pas au rendez-vous.

Face à ces difficultés, les gouvernements successifs ont été incapables de décider, incapables d'imaginer, si ce n'est de donner des aides financières à l'installation, alors que chacun sait que la problématique dans le milieu rural n'est pas une problématique financière.

Alors oui, le Conseil régional d'Auvergne choisit de refuser l'abandon du monde rural. Il décide de cibler les étudiants en médecine plus que les médecins, car il considère que l'avenir médical du monde rural se jouera avant tout par une bonne connaissance et une bonne implication directe des futurs médecins dans celui-ci.

Au moment où l'accès aux soins est de plus en plus difficile avec 1 euro retenu sur chaque consultation, 18 euros retenus sur tout acte supérieur à 91 euros, avec le forfait hospitalier augmenté de 23 %, avec le parcours médecin traitant qui permet tous les dépassements d'honoraires et une médecine à deux vitesses, avec un secteur optionnel qui généralisera les dépassements, avec l'abandon des hôpitaux périphériques comme Ambert ou Issoire, le Conseil régional pouvait-il accepter qu'à cette inégalité d'accès par le revenu s'ajoute une inégalité géographique ?

Bien sûr que non ! Nous espérons que les mesures aujourd'hui proposées seront votées à l'unanimité, amendées si nécessaire, pour relever le défi de la médicalisation du monde rural.

D'autres dossiers sont soumis à notre Session d'aujourd'hui :

- La mise en place d'un fond régional de transmission/reprise, véritable outil pour répondre à ce mal que nous dénonçons tous régulièrement : l'impossibilité trop fréquente de trouver des repreneurs. Comment ne pas se féliciter d'avoir pu construire cet outil en coordination avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne et la Caisse des dépôts et consignations.

- La création d'un Fonds régional de l'investissement solidaire à destination des entreprises et associations sociales ayant une activité économique avec un effet de levier important.

- La mise en place d'une dotation pour la restauration en faveur des lycéens de l'enseignement secondaire public et privé dont les parents éprouvent des difficultés financières. Véritable mesure de solidarité, ce dispositif permettra à chacun de prendre ses repas avec les autres dans le restaurant de l'établissement.

- La réactualisation des objectifs de couverture de zones non desservies par le haut débit fin 2006, qui nécessitent un effort financier régional considérable, mais qui correspond à une demande, pour ne pas dire une exigence, de notre population.

- L'accès gratuit, à Vulcania, pour chaque lycéen ou apprenti entrant pour la première fois dans un établissement scolaire du second degré de la région, avec la remise d'un livret sur le volcanisme, fera de chaque jeune un véritable ambassadeur du site.

Par contre, Monsieur le Président, je m'interroge fortement sur le retrait des crédits sur le plan cyclable qui manifestement ne décolle pas, de même que la voie verte dont nous attendons la mise en place des premiers tronçons. Ces équipements répondent réellement aux objectifs d'aménagement touristique régional et plus encore à la demande des Auvergnats.

Enfin, comment comprendre le financement des établissements de formation sanitaire, si ce n'est que lorsque le Gouvernement a transféré ce secteur, il n'avait manifestement pas mesuré la complexité d'une usine à gaz dans laquelle même le cabinet KPMG et l'ARH se sont perdus. Il n'en demeure pas moins que nous devons payer et que la facture sera lourde pour notre collectivité aux regards des besoins à venir.

Monsieur le Président, mes chers collègues, retenons pour cette Session les grandes avancées que le Conseil régional d'Auvergne va faire à l'occasion d'un transfert de compétences qu'il n'a pas choisi : les TOS et en s'imposant, pour le bien-être des Auvergnats, une compétence qui n'est pas la sienne : la santé. Je suis sûre que nous saurons sur ces sujets nous rassembler. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie les orateurs et pour conclure ce débat général, je répondrai à Monsieur Teillot sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour – et donc je n'aurai pas l'occasion de lui répondre en d'autres circonstances –, qui concerne le Contrat de projets.

Je crois, Monsieur Teillot, qu'avant de prononcer votre intervention, vous auriez dû consulter Monsieur Hortefeux. Et vous allez comprendre pourquoi !

Monsieur le Président reprend son intervention à la suite d'un problème technique.

Je disais à Monsieur Teillot qu'avant de faire son intervention sur le Contrat de projets, il aurait dû consulter Monsieur Hortefeux ou le Préfet de Région.

En effet, Monsieur Teillot, vous faites un procès à la Région, qui est en même temps donc un procès à l'État, un procès à l'Europe et un procès aux Collectivités territoriales. Je vous rappelle en effet que dans le Contrat de projets État-Région, il y a un volet territorial que nous avons voulu avec force, dont vous avez accepté ici le principe, puisque vous l'avez voté et vous m'avez donné mandat, Monsieur Teillot – je ne crois pas que vous ayez voté contre ! – pour négocier et pour donner ensuite, à la Commission permanente, mandat de valider tout cela. Cela, c'est sur la forme !

Sur le fond, ce n'est pas le Président de la Région qui a choisi de faire de la stratégie de Lisbonne sur la compétitivité des territoires l'alpha et l'oméga du Contrat de projets. C'est le Premier Ministre de l'époque, Monsieur de Villepin, dans une circulaire très claire.

Donc, quand vous dites que le volet territorial du Contrat de projets aurait dû financer des projets plus épars sur le terrain, c'est contradictoire avec la directive du Premier Ministre. Le Contrat de projets n'est pas le Contrat de plan. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Ce n'est pas mon choix, c'est celui de l'État, c'est celui du Gouvernement !

Oui, Monsieur Aulagnier ! Laissez-moi continuer et vous verrez ! Nous avons des circulaires très précises à la fois du Premier Ministre et de Monsieur Mirabeau, Directeur de la DIACT, là-dessus.

Sur la méthode, concernant le volet territorial, une fois que nous avons décidé, l'État et la Région, de mettre, par Département, cinq millions d'euros chacun, la méthode retenue a été de réunir, le Préfet et moi-même, les Départements concernés, un à un, avec les Présidents d'agglomérations et les Maires des principales villes. Nous leur avons demandé quels étaient leurs projets et nous avons convenu que nous ne retiendrions les projets que lorsqu'il y avait consensus.

Donc, il nous a été proposé, par les deux collectivités majeures du Puy-de-Dôme, c'est-à-dire le Conseil général, Clermont communauté – la Mairie de Clermont étant représentée par la même personne –, un seul projet : le projet du Puy de Dôme.

Il se trouve que le Préfet de Région – qui représente l'État, mais qui, comme il me le rappelle souvent, représente aussi le Gouvernement – avait le même choix que l'Europe, à laquelle nos administratifs, Monsieur le Directeur Général accompagné de Monsieur Coudert, ont rendu visite au mois de février. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes dans un partenariat à quatre : l'Europe, sur les Fonds européens, l'État sur le Fonds national d'aménagement du territoire, la Région sur sa participation au titre du volet territorial, les collectivités territoriales : Départements, Communautés d'agglomérations et villes chef-lieu.

Laissant la Région de côté, il y a là pour l'instant une volonté de financer un seul projet et cela a été très poussé par l'Europe en particulier.

Donc, vous faites un mauvais procès à la Région d'affecter cinq millions d'euros à ce projet uniquement, quand l'Union européenne en met douze, que l'État et le Gouvernement en mettent cinq. Quand vous critiquez la Région, vous critiquez en même temps les autres ! Alors, c'est votre droit. Mais vous aurez un problème interne dans votre groupe et je vous conseille vivement, avant le 9 juillet, de consulter le représentant du Gouvernement qui est Monsieur le Préfet de Région et Monsieur Hortefeux qui est dans ce groupe, parce que je ne veux pas croire que le Préfet de Région – ce serait bien la première fois – ait défendu un dossier majeur sans l'aval du Ministre « de l'Auvergne », comme on dit !

C'est très important, parce que, moi je veux bien accepter les critiques, c'est normal ! Qu'on fasse un procès à la Région dans un partenariat à quatre où il y a l'unanimité des partenaires... C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le Conseil régional voterait contre, cela bloquerait le système – et il peut le faire bien entendu –, mais contre l'État, contre l'Europe, contre les collectivités territoriales, en respectant les orientations prioritaires édictées par le Premier Ministre sur la nécessité de mettre en avant des grands projets. Je concède à Monsieur Aulagnier qu'il n'y a pas que la stratégie de Lisbonne, il y a aussi la stratégie de Göteborg qui est environnementale et que c'est à ce titre-là d'ailleurs que l'Europe a souhaité pousser le dossier du Puy de Dôme. Il ne faut pas dire « petit train » d'ailleurs, parce que c'est un projet global. Pour le projet du Puy de Dôme, l'Union européenne a dit clairement : « c'est un projet qui nous intéresse au titre du développement durable et des crédits que nous mettons sur ce volet ».

Voilà les éléments que je voulais apporter en réponse. Quant au fait que nous ayons débattu en Commission permanente, c'est la suite du mandat que m'a donné, à l'unanimité, l'Assemblée régionale le 5 février dernier. Je vous renvoie aux cartouches qui dit : « après débats, c'est la Commission permanente qui en décidera... ». Alors, je ne vois vraiment pas comment une négociation aussi complexe aurait pu se traiter autrement.

Dernier point qui sera une réponse là aussi qui ne figure dans aucun rapport, à Madame Thévenon-Durantini sur les voies vertes, puisqu'elle m'a interrogé.

C'est un dossier qui a patiné fortement, qui a même fait du surplace et qui maintenant, grâce à une initiative que j'ai souhaitée, du Comité régional de développement du tourisme, entre dans sa phase de réalisation, parce que nous avons « pris le taureau par les cornes » – comme on dit – et effectivement, dès 2007 et 2008, nous allons avoir des investissements significatifs sur la voie verte le long de l'Allier. Il faut reconnaître que c'est assez compliqué aussi à mettre en œuvre.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce volet. Pour le reste, je répondrai au fur et à mesure des rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, le débat général est terminé et nous entrons dans l'ordre du jour avec un premier point qui concernera tout l'exercice financier 2006.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>

RAPPORTS FINANCIERS – EXERCICE 2006

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. LE PRÉSIDENT : Donc, compte administratif etc. Alors, pour respecter la procédure, il me faut d'abord un secrétaire de séance, donc nous pouvons désigner comme secrétaire de séance, Madame Anna Auboïs, qui est la plus jeune de notre Assemblée. Si vous en êtes d'accord ? C'est cela Madame Auboïs, secrétaire de séance... Et je propose que cette séance sur le compte administratif soit placée sous la présidence de Monsieur Alain Bussièrre. Pas d'objections ?

Alors ceci étant fait, je vais demander à Monsieur Bussièrre de conduire les débats sur le compte administratif. Je participerai au débat, je sortirai au moment du vote, mais la présidence des débats, c'est Monsieur Bussièrre.

La séance est présidée par Monsieur Alain Bussièrre.

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, je vous remercie. Pour introduire cette discussion, ce débat, je donne immédiatement la parole au Président de la Sixième Commission, Commission des Finances, Monsieur Jean-Claude Mairal, pour la présentation de ces comptes, concernant à la fois les recettes et les dépenses du budget régional de l'exercice 2006. Monsieur Mairal, vous avez la parole.

M. MAIRAL : Je vous remercie. Concernant ce compte administratif 2006, rapport n° 37, page 147, tout d'abord, l'exécution du budget : les dépenses et les recettes ont été inscrites – rappelez-vous – à hauteur de 522.842.828,59 euros.

Elles ont été exécutées à hauteur de 96,57 % pour les recettes et 96,06 % pour les dépenses et comme l'a dit tout à l'heure, Monsieur le Président, c'est un résultat qu'on peut dire remarquable, et j'en profiterai pour saluer le travail effectué par les services pour arriver à ce taux d'exécution, qui fait que ce taux est l'un des plus élevés que la Région n'ait jamais atteint. En 2006, rappelez-vous, les taux déjà très élevés étaient respectivement de 92,03 % et 91,90 %. Ils sont également parmi les plus forts des Régions françaises.

Les crédits non consommés sont passés de 43,22 millions d'euros en 2005 à seulement 20,62 millions d'euros en 2006.

Concernant le résultat à la fin 2005, le résultat cumulé était de 741.287,34 euros et le résultat de l'exercice 2006 est de 1.953.759,70 euros, soit 0,36 % du total exécuté et qui porte donc l'excédent cumulé à 2.695.046,94 euros. Cet excédent est l'un des plus faibles parmi les Régions.

Quant à l'emprunt, sur une autorisation d'emprunt donnée par l'Assemblée à 69 millions d'euros, un total de 58,5 millions d'euros a été mobilisé en 2006. La charge de la dette a nécessité 44,56 millions d'euros en 2006, soit 8,86 % du budget total réalisé. La capacité de désendettement – il faut le dire – est de trois ans et un mois à la fin de l'exercice.

Concernant les autorisations de programme, un total de 240 millions d'euros a été affecté au cours de l'exercice, laissant 248,5 millions d'euros d'autorisations de programme disponibles fin 2006. Le ratio de couverture des autorisations de programme affectées ressort à 2,29. Il s'agit du rapport entre le stock d'autorisations de programme affectées restant à payer et le volume des crédits de paiement d'investissement consommés en 2006, donc nous avons un compte administratif extrêmement positif.

M. BUSSIÈRE : Je vous remercie, Monsieur Mairal. Je ne sais pas s'il y a des observations à faire suite à votre présentation claire et synthétique, même si j'ai entendu tout à l'heure Monsieur Teillot, dans son intervention liminaire, évoquer l'excellence de la gestion des comptes 2006. Il a quitté momentanément – je suppose – notre séance. Je ne sais pas si d'autres souhaitent faire des commentaires ? La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je contribue à vous féliciter de l'excellence du résultat obtenu, mais il faut modestement reconnaître que là où vous avez été bons, c'est sur la gestion des décisions modificatives. Nous avons tous cette pratique qui est saine et qui est bonne, de réajuster en cours de route, les prévisions de dépenses. Donc, bravo pour les décisions modificatives et c'est parfait pour le résultat final, mais les observations faites par Serge Teillot restent porteuses de toute leur pertinence quant aux ajustements constatés sur un certain nombre d'opérations. Certes, il a reconnu que ce n'était pas simple en matière de gestion des constructions de bâtiments scolaires, de réaliser convenablement les prévisions sur les engagements que nous avons pris. Cela reste

difficile, mais ayez aussi la modestie de reconnaître qu'il y a encore du travail à faire pour vous-mêmes, pour arriver à un taux d'engagement, projet par projet, encore plus élevé.

M. LE PRÉSIDENT : Je voulais répondre à Monsieur Teillot mais il n'est pas là. Monsieur Aulagnier et ses collègues lui rapporteront. C'est ennuyeux de poser des questions et des jugements et puis de sortir au moment où nous apportons les réponses !

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Je le ferai avec plaisir et courtoisie. D'abord, sur l'emprunt, puisque Monsieur Teillot nous a fait le procès de n'avoir pas dit la vérité. C'est totalement inexact, puisque c'est simplement que nous avons voté le budget les 9 et 10 janvier. Or, le projet de budget de l'année en cours, 2007 en l'occurrence, a été imprimé début décembre, avant la fin des opérations financières – parce qu'en effet, nous attendons le dernier moment, les derniers jours de décembre, en fait la dernière dizaine de jours de décembre, pour emprunter le moins possible en fonction des taux d'exécution des dépenses. C'est de la bonne gestion !

Donc, notre emprunt est dans tous les cas en deçà de l'autorisation qui est votée par l'Assemblée – nous y veillons – et notre emprunt est de toute façon présenté lors de l'examen du compte administratif, mais nous faisons mieux, puisque de toute façon, nous l'avons présenté en fait dans le budget qui a été transmis au mois de janvier à tous les Conseillers régionaux. Les derniers emprunts figuraient dans le document transmis au mois de janvier à tous les Conseillers régionaux et aujourd'hui, dans la note préliminaire du rapport spécial sur l'exercice 2006 que vous avez à examiner, figurent bien les derniers emprunts. Donc, la transparence est totale ! En réalité, nous avons emprunté 29,5 millions d'euros sous la forme de trois prêts à la fin du mois de décembre : un prêt Dexia de 10 millions d'euros, un prêt Société Générale de 15 millions d'euros et un prêt de 4,5 millions d'euros auprès de la Royal Bank of Scotland, en fonction des taux d'intérêt bien sûr qui nous sont proposés.

Alors, Monsieur Mairal vient de le rappeler, nous avons un emprunt, une dette, qui peut être remboursé en trois ans et un mois. Ce n'est pas excessif. Notre objectif est de ne jamais dépasser quatre ans. Donc, sur 2008 où nous travaillons activement, nous monterons encore l'autorisation d'emprunt, mais de façon à ne pas dépasser les quatre ans. Je vois mal d'ailleurs comment nous pourrions faire autrement pour arriver à équilibrer les budgets.

En ce qui concerne l'investissement dans les lycées, Monsieur Bussière est très bien placé pour expliquer que nous n'avons pas pu tenir tous nos engagements. C'est assez facile à faire et je pense qu'il le fera ! Simplement, lorsque j'entends citer des établissements que je connais mieux que d'autres – c'est l'histoire –, comme « Mermoz », « Jean Monnet », « Émile Duclaux » à Aurillac qui seraient dans un état, etc.

Pour « Jean Monnet », cela fait dix ans que la rénovation est en cours et qu'elle est en train de s'achever. C'est un établissement tout à fait modernisé, remarquable. Quant à « Émile Duclaux » qui lui est un établissement très ancien, nous avons, comme dans d'autres établissements, retardé le démarrage du programme de rénovation pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions. C'est-à-dire qu'en fait nous l'aurions un peu fait au rabais et nous le ferons plutôt mieux, mais, c'est vrai, deux ou trois ans plus tard, en commençant néanmoins dès cette année par des travaux d'urgence.

Donc, c'est la contre démonstration à Monsieur Teillot, qui tendait à démontrer que nous favorisons les amis !

Comme je suis originaire d'Aurillac, et même si j'y suis de moins en moins, j'aurais, s'il y avait un problème et si j'avais voulu faire de la politique politicienne, d'abord favorisé les établissements signalés. Tel n'est pas le cas parce que nous travaillons en fonction de l'intérêt général. Le lycée « Simone Weil » méritait tout particulièrement ces investissements qui ont été réalisés. Pour le reste des contraintes, je laisse à Monsieur Bussière le soin de les évoquer s'il le souhaite.

Sur l'économie, là aussi, cela ne tient pas debout ! Enfin, je m'excuse, mais quand nous votons en juin 2006 les nouveaux programmes, c'est-à-dire le Schéma régional de développement économique, arrivent les mois de juillet et août immédiatement derrière, il est normal, le temps de la connaissance des nouveaux programmes, qu'il y ait peu de consommation de crédits. Nous n'avons laissé, que je sache, aucun projet de côté et il est tout aussi normal que les anciens programmes perdurent pendant un certain temps. C'est un paquebot ! Une fois qu'il est lancé, il ne s'arrête pas comme cela. Il faut un certain temps.

Nous avons utilisé les moyens financiers ailleurs. Donc, ils ne sont pas restés figés. C'est cela l'essentiel ! Et aucun projet économique n'est resté sur le carreau !

En application du SRDE, nos interventions économiques varient, changent, je trouve que c'est tout à fait normal. Cela témoigne d'un pragmatisme très fort et d'un souci de coller à la réalité et aux difficultés que nous pouvons rencontrer. Nous n'avons pas de doctrine figée une fois pour toutes, mais nous essayons de nous adapter en toutes circonstances.

Enfin, sur les TOS, les agents des lycées, Monsieur Teillot est tout à fait excessif et quand il prend pour exemple le Poitou-Charentes, il pourrait le faire plus souvent, cela nous serait agréable plutôt que dans le cas de figure des TOS.

D'abord, l'effort que nous faisons en direction des agents des lycées – aussi bien moi-même que Madame Thévenon-Durantin en avons parlé longuement : quatre millions deux cent mille euros d'efforts supplémentaires. Si nous avions pu aller plus loin, nous l'aurions fait !

Mais Monsieur Teillot nous dit que nous aurions dû aller plus loin, sans nous dire où nous prenons la recette et, dans le même temps, quand nous votons le budget primitif, il nous disait que nous augmentions trop l'impôt et continuera à nous le répéter. Il y a une contradiction permanente et vous évoquez constamment les dépenses de fonctionnement alors que je m'efforce de les contenir au maximum. Elles évoluent vraiment au minimum. Je vous invite à comparer nos budgets avec ceux de Régions comparables. Vous prenez Champagne-Ardenne qui est totalement comparable et Franche-Comté et vous verrez comment évoluent les budgets de fonctionnement des uns et des autres. Nous sommes d'une sagesse et même d'une rigueur tout à fait exceptionnelles. Alors il faut arrêter de nous dire que les frais de fonctionnement du budget régional progressent et puis, en fonction des circonstances, nous dire que nous n'en faisons pas assez !

D'ailleurs, je remarque qu'en comité paritaire, les représentants de l'UPA, que sont Madame Montfort et Monsieur Bonnefille, ont bien voté les propositions qui étaient faites et donc, s'ils les ont votées, il faut là aussi ne pas entrer dans les contradictions : voter dans une Assemblée un texte et le critiquer à la sortie dans une Assemblée régionale !

Moi je suis très attentif à qui vote quoi, parce que je me suis rendu compte que la contradiction, nous y étions très souvent.

Ma satisfaction est aujourd'hui de voir que l'ensemble des centrales syndicales, disons historiques, vote ce texte, ce protocole. Il n'y a que la Confédération générale des cadres qui est contre. Tant mieux... Mais enfin, lire les propos qui sont tenus dans les comités et en dehors, et les documents qui sont sortis par la CGC ne me semblent pas relever d'une doctrine particulièrement favorable aux plus modestes des agents en l'occurrence ou des plus modestes des salariés, en d'autres circonstances.

Voilà ce que je voulais répondre sur le compte administratif, surtout en faisant référence au satisfecit du Conseil économique et social, parce que ce n'est quand même pas très courant que le Conseil économique et social donne un satisfecit aussi large, aussi voyant, aussi marqué que celui qu'il a donné sur ce compte administratif 2006, donc Monsieur Teillot est quand même largement en porte-à-faux par rapport à tout cela.

Le Président quitte la salle d'Assemblée.

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, je vous remercie. Votre réponse était là aussi particulièrement claire et allait même un peu au-delà du débat sur le compte administratif. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais me permettre également de répondre aussi sur la question des lycées. Je pense qu'il faut d'abord se satisfaire du taux de réalisation global de cette ligne qui est tout à fait excellent et donc qui évacue l'argument de l'effet d'affichage global en termes d'efforts pour les lycées, parce que la réalité est bien là, c'est le nombre de millions d'euros engagés dans la région, au profit de nos établissements.

Les réalités, vous le savez, sont à regarder établissement par établissement, sur des opérations de long terme, de très long terme – on peut tous le regretter. Mais c'est vrai qu'intervenir – et je pense à la Cité de Presles par exemple –, sur une cité de cette taille en site occupé, cela prend en effet énormément de temps, avec, nous le savons tous, des phases où les choses semblent ne pas avancer, notamment les phases d'études, de programmation, avec parfois des allers et retours, et puis, tout d'un coup, des phases d'accélération des chantiers, notamment quand les entreprises sont pleinement sur place et ont aussi intérêt à avancer le plus vite possible – en tout cas quand c'est possible techniquement, c'est-à-dire quand nous pouvons. C'est le cas par exemple à « Simone Weil », puisque nous avons installé au centre du lycée, des préfabriqués qui permettent d'héberger efficacement les élèves pendant le temps des travaux, ce qui permet une accélération.

Quant à l'accusation, la supposition d'une gestion politique des accélérations ou des freins, très honnêtement si nous regardions dans le détail, vous savez bien que le retard sur Ambert – Monsieur Aulagnier le sait – ne s'explique pas par cela.

J'ai entendu citer Saint-Flour, et pour être tout à fait clair, nous pourrions entrer dans le détail, établissement par établissement.

Il y a eu une forte contestation de la part des enseignants sur le programme, justement à cause des longueurs dans les étapes de programmation, ce qui fait que la communauté des enseignants, à un moment donné, ne se sentait plus partie prenante du projet et nous avons pris le temps de le refaire avec eux. En ce qui concerne Saint-Flour, pour être très clair, nous allons rénover les trois établissements de ce bassin, que ce soient le lycée de l'Éducation nationale, le lycée agricole où les deux chantiers sont en cours et la Maison familiale et rurale qui est la seule maison familiale et rurale de la région que nous avons priorisée dans nos investissements.

J'ai entendu tout à l'heure citer, dans les contre-exemples, beaucoup de lycées clermontois. Il faudra m'expliquer la logique de la démonstration politique, en l'occurrence. Bref ! Vous le voyez bien, les explications sont ailleurs et si vous le souhaitez, nous pourrions, établissement par établissement, rentrer dans le détail. Évitions ce type d'arguments trop politiques !

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Mairal souhaitez-vous apporter un complément d'ensemble ? Deux demandes de prises de parole. La parole est à Monsieur Malhuret.

M. MALHURET : Pour une explication de vote, Monsieur le Vice-Président. Vous avez souhaité retenir de l'intervention de Serge Teillot, et René Souchon n'a souhaité retenir du rapport du Conseil économique et social que le côté positif qui consistait à relever la concordance des réalisations avec les prévisions budgétaires. Vous vous en êtes l'un et l'autre félicités et je reconnais cela tout à fait.

Mais bien entendu ce constat ne porte que sur la forme, c'est-à-dire sur l'exécution du budget. Ce qui compte, c'est le fond et le fond consiste à relever bien sûr que le compte administratif n'est que le relevé des décisions que le Conseil régional a prises tout au long de l'année 2006 et que, bien entendu, nous n'avons pas toutes, loin de là, approuvées.

Je ne reviens pas sur ce débat, c'est le cas des interventions économiques, c'est le cas des lycées – vous y avez répondu –, c'est le cas de l'emprunt et de l'impôt. Sur ce sujet, malgré l'absence de René Souchon – mais je sais bien pourquoi il a quitté la salle –, je voudrais préciser que notre critique ne portait pas tant sur le fait de ne pas avoir dit la vérité, que sur le fait d'avoir augmenté l'endettement après avoir annoncé en 2004 qu'il était insupportable.

De la même façon je ne vois pas de contradiction, contrairement à ce que disait le Président Souchon, dans ce qu'a dit Serge Teillot tout à l'heure concernant les dépenses de fonctionnement, les impôts et l'emprunt. L'absence de contradiction est telle que la seule chose qui compte et que nous n'approuvons pas, c'est que vous avez augmenté à la fois l'impôt et l'emprunt. C'est à ce titre qu'évidemment nous sommes en désaccord et que nous contestons cette politique, c'est la raison pour laquelle le groupe UPA s'abstiendra sur le compte administratif 2006.

M. BUSSIÈRE : La parole est à Madame Laïdouni.

Mme LAÏDOUNI : Juste un petit mot en toute amitié pour notre collègue, Monsieur Aulagnier. Moi, j'aurais bien aimé que, dans l'ancien Contrat de plan État-Région qui s'est

terminé en décembre 2006, l'État y ait le même taux d'exécution de ses engagements que le taux d'exécution de la Région Auvergne, et en particulier dans le domaine du ferroviaire, puisque, même si nous n'avons pas les comptes définitifs, le bilan définitif, l'engagement de l'État ne serait, pour le ferroviaire, qu'à hauteur de 70 %. Donc, je me dis que ce n'est pas si mal ce que la Région Auvergne a fait par rapport à l'engagement de l'État dans l'ancien Contrat de plan.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. BUSSIÈRE : Je vous remercie. Pas d'autres interventions ? Monsieur Mairal ? Je mets donc aux voix le compte administratif 2006 par un vote à main levée. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, lèvent la main. Donc, l'ensemble de l'intergroupe ! Que ceux qui votent contre, lèvent la main. Personne ! Que ceux qui s'abstiennent, lèvent la main. Le groupe UPA. Je vous remercie. Le compte administratif est donc approuvé. Nous pouvons faire entrer Monsieur le Président avant que nous passions au compte de gestion.

Le compte administratif 2006 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Vert, Communiste et Républicain ; abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2006

présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Écoutez, il est prévu que le compte de gestion puisse être adopté sous présidence du Président de Région, mais je vous propose, de la même façon, de procéder au vote sur le compte de gestion.

Il s'agit du rapport n° 38, page 150. Y a-t-il des demandes d'intervention préalable ? Très bien. Donc, qui souhaite adopter le compte de gestion ? Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ! Je vous en remercie.

Le compte de gestion des recettes et des dépenses régionales pour l'exercice 2006 est adopté à l'unanimité.

ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER POUR L'EXERCICE 2006

présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Toujours sur les opérations financières et comptables, le point suivant est l'état des restes à recouvrer pour l'exercice 2006, rapport n° 39, page 151 de votre rapport. Il s'agit donc là de constater l'exactitude des restes à réaliser. Il n'y a pas de remarques particulières sur ce point ? Là aussi, je le soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. Vous voyez que j'épargne votre énergie. Sur les restes à recouvrer, nous pouvons limiter nos efforts !

L'état des restes à recouvrer pour l'exercice 2006 est adopté à l'unanimité.

BILAN IMMOBILIER 2006

présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 40, page 170 de votre rapport, est-ce qu'il y a là des commentaires particuliers ? Monsieur Mairal ? Pas de commentaires particuliers en commission ? Donc, là aussi, sur le bilan immobilier, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le bilan immobilier pour l'exercice 2006 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2006

présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Enfin, dernier point de cette procédure, rapport n° 41, page 172, affectation du résultat 2006, en application de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, appliquée depuis 2005. Là aussi, pas de remarques particulières préalables ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

L'affectation du résultat 2006 est adoptée à l'unanimité.

Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.

Monsieur le Président, nous venons de procéder à l'ensemble des votes concernant les opérations financières avec l'unanimité sur l'ensemble des points sauf, je dois le dire, pour le compte administratif où il y a eu une abstention de la part du groupe UPA.

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION DE LA RÉGION AUVERGNE EXERCICE 2006

présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, alors rapport spécial du Président sur la situation de la Région Auvergne, exercice 2006. Il s'agit d'en prendre connaissance. C'est une description des opérations. Si vous avez une observation à faire dessus, je réponds. Sinon il s'agit de donner acte tout simplement. Rien de particulier ? Alors nous allons aborder maintenant les rapports.

Il est donné acte du rapport spécial sur la situation de la Région Auvergne, exercice 2006.

Pour accéder à des demandes de Vice-Présidents absents ou de Conseillers régionaux qui doivent partir, je vous propose de commencer, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, par la Troisième Commission, développement et aménagement du territoire, si Madame Bru et Monsieur Guerre n'y voient pas d'inconvénients, parce que

pour la Commission N° 1, Monsieur Chapaveire devait nous rejoindre à onze heures. Il est 11 heures 35, mais il ne saurait tarder. Nous pouvons commencer par la Commission N° 3.

Cela ne vous gêne pas ? Alors, nous attaquons par le rapport n° 21, page 99, la parole est à Monsieur Jean-Michel Guerre.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par Mme Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE – AUVERGNE +
PETITES VILLES D'Auvergne – AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapport n° 21 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Mes chers collègues, page 99, il s'agit des Contrats « Auvergne + » qui, comme vous le savez, rencontrent un succès important. Le Président en parlait tout à l'heure dans son intervention liminaire, puisque, dans quelques jours maintenant, nous aurons contractualisé avec la quasi-totalité des Pays et des EPCI du territoire auvergnat.

Donc, nous vous proposons d'inscrire trois millions d'euros supplémentaires en autorisations de programme et également trois millions d'euros en crédits de paiement, de manière à pouvoir honorer les demandes de paiement qui sont en instance et nous en avons beaucoup ! Cette demande est donc consécutive au succès de cette politique. Ce rapport a été adopté à l'unanimité, Monsieur le Président, en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, parce que, sur le bordereau des affaires, je n'avais pas ce rapport en premier. Si d'accord... très bien ! Y a-t-il des observations ? La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, ce rapport n° 21 porte sur les contrats CRDDT. J'émetts une observation. Nous sommes maintenant à mi-mandat. Je pense que nous voyons bien l'intérêt que suscite ce programme. Ceci dit je pense qu'il serait bien, à mi-mandat, que nous puissions envisager une forme d'évaluation du dispositif de façon à bien rester dans le cadre prédéfini dans lequel nous nous étions inscrits, c'est-à-dire évitant une forme de dérive, voire un peu de clientélisme que nous avons pu connaître sur des programmes précédents. Le moment est venu, vu l'intérêt, de pouvoir bien recadrer les choses, faire une évaluation.

M. GUERRE : Cette évaluation quantitative est déjà faite. Elle a été faite ici, il y a quelques jours seulement et nous entamons maintenant l'évaluation qualitative de manière à pouvoir disposer dans les mois qui viennent et avant la mise en œuvre de la seconde génération de contrats, d'un dispositif amélioré qui prenne en compte la réalité produite, en terme d'attractivité sur le terrain, par ces politiques de première génération.

M. LE PRÉSIDENT : Il conviendrait que l'évaluation qualitative dont j'ai rendu compte à la dernière Session, me semble-t-il, puisse être adressée, si vous le voulez, à chacun et chacune d'entre vous. Cela ne donne que le nombre de projets par secteur, mais c'est déjà pas mal. Sachez que nous allons arriver en juillet avec 1.100 projets de territoire en cours sur le territoire auvergnat. C'est absolument considérable !

C'est aussi une forme de réponse à Monsieur Teillot par rapport à ce qu'il évoquait tout à l'heure. Nous conduisons des politiques variées, diverses, mais nous sommes très soucieux de l'aménagement du territoire. Ceci dit, l'évaluation qualitative à laquelle nous sommes en train de travailler – puisqu'il y avait des indicateurs – doit nous amener, à l'automne, à resserrer un peu le dispositif, à le rendre sans doute un peu plus sélectif sur un certain nombre de points. La commission compétente sera saisie le moment venu par Monsieur Guerre, le Vice-Président. Nous allons en parler prochainement. Je crois que c'est important que nous arrivions à mieux travailler sur les priorités régionales.

Alors, globalement nous y sommes, mais les derniers contrats ne sont pas encore forcément les meilleurs. C'étaient les premiers qui étaient les plus ciblés, parce que les gens, les acteurs sur le terrain, y travaillaient depuis très longtemps. Donc, les derniers sont plutôt moins bons, en termes de priorités régionales, donc il faut que nous resserrions un peu le dispositif. Si vous voulez, je demande à ce qu'on fasse envoyer à chacun le bilan quantitatif.

Nous pouvons passer au vote. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Rapport suivant n° 22.

**MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE CRÉDIT DE PAIEMENT
EN FAVEUR DU PROGRAMME
« ÉTUDES ET ACTIONS DES PÔLES D'EXPERTISES »**

Rapport n° 22 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Le rapport n° 22, page 101, concerne une modification de l'affectation de crédits de paiement pour renforcer notre programme « études et actions des pôles d'expertise ». Donc en clair, nous retirons 30.000 euros sur une ligne et nous abondons de 70.000 euros sur une autre ligne pour pouvoir amplifier nos programmes en matière de pôles d'expertise. C'est passé aussi à l'unanimité hier, Monsieur le Président, en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix le rapport. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.

ANNULATION ET RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT DU PROGRAMME « POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ »

Rapport n° 23 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : C'est peut-être Madame Mercier-Rayet qui va nous le présenter ? Non. Le rapport n° 23, page 102, concerne une annulation et une réaffectation de crédits de paiement, donc cela procède du rapport précédent. Nous enlevons 100.000 euros sur le programme de politique territoriale de santé et nous retirons 40.000 euros pour les rendre disponibles pour un autre programme. C'est un redéploiement. Unanimité également en commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Rapport 24, page 103, très important, les nouveaux dispositifs : maisons de santé. La parole est à Madame Françoise Mercier-Rayet.

NOUVEAUX DISPOSITIFS : MAISONS DE SANTÉ, AIDES AUX ÉTUDIANTS DE MÉDECINE

Rapport n° 24 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Monsieur le Président, je vous remercie. Vous avez, dans votre rapport introductif, développé en fait ce qu'était la politique de santé et les axes que vous aviez choisis. Je remercie également Élisabeth Thévenon-Durantini de la présentation. Tout est dit sur la philosophie de l'action du Conseil régional en matière de santé. Donc, les deux dispositifs qui vous sont présentés aujourd'hui concernent tout d'abord le dispositif des maisons de santé et ensuite nous verrons le dispositif sur les stages des étudiants en médecine.

Sur les maisons de santé, ce n'est pas la première fois que, dans cette enceinte, nous parlons des démarches que nous avons effectuées pour mettre en place cette politique de santé et, comme l'a rappelé Monsieur le Président, la Région a choisi d'entrer dans la politique de santé par le biais de l'aménagement du territoire. Les principes qui ont été retenus pour les maisons de santé, sont d'abord d'aider à la création de maisons de santé dans les zones déficitaires, potentiellement fragiles ou dans les zones de revitalisation rurale, là où l'investissement privé ne suffit pas ou n'existerait pas.

Pour déterminer quel serait le meilleur concept de maison de santé, la Région avait confié une étude au cabinet d'études Guérard qui a fait un travail tout à fait remarquable, puisqu'il y a à la fois un diagnostic de l'état actuel, mais il y a également, après avoir consulté l'ensemble des professionnels de santé, les institutionnels – nous sommes allés également voir ensemble ce qui se faisait ailleurs –, un cahier des charges référentiel des maisons de santé.

Ce cahier des charges référentiel des maisons de santé, c'est aussi parce que ce qui est important en matière d'aménagement du territoire et notamment dans ces zones rurales, ce n'est pas qu'un problème de quantité, c'est aussi un problème de qualité et il faut pouvoir mettre en place des maisons de santé qui répondent à ces critères à la fois pour la continuité des soins sur ces territoires et aussi pour qu'il y ait, dans ces maisons de santé, un véritable projet de soins élaboré par les professionnels de santé. Donc, il y a eu ce cahier des charges référentiel qui vous a d'ailleurs été transmis et qui, une fois adopté à la Session, sera transmis à l'ensemble des collectivités pour qu'elles puissent s'appuyer sur lui quand il y aura un projet de maison de santé.

Dans la délibération, vous avez un certain nombre de principes qui ont été retenus pour les maisons de santé. La Région financera les projets de maison de santé qui seront déposés par un maître d'ouvrage public, qui seront également portés par les professionnels de santé, parce que c'est important que ce soient les professionnels de santé qui portent le projet qui se trouveront ou se situeront en zones déficitaires ou en zone de revitalisation rurale.

Je précise également que ce dispositif est un dispositif que nous voulons expérimental. C'est pourquoi, contrairement d'ailleurs à ce que l'opposition, quelquefois, a souhaité de vouloir bien correctement placer la virgule et rajouter en fait des précisions, nous restons dans des règles un peu larges de façon à ce que, dans le cadre de l'expérimentation, nous puissions accepter un certain nombre de projets.

Dans la mesure du possible, nous demanderons...

M. AULAGNIER : Vous laissez entendre que nos propositions se limitent à déplacer les virgules et je n'apprécie pas du tout la remarque ! C'est ce que vous venez de dire, ma chère !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, vous interviendrez tout à l'heure. Je m'excuse, je n'ai pas entendu ce qui a pu être dit...

Mme MERCIER-RAYET : Je voulais juste dire que, dans la mesure où vous aviez voulu en fait que nous précisions certaines choses, dans la mesure où c'était à titre expérimental, nous avons voulu effectivement qu'il n'y ait pas trop de précisions de façon à ce que cela nous laisse des latitudes. Donc, je retire la formule qui a pu vous vexer en disant qu'on déplace une virgule ! Je voulais effectivement dire que c'était un processus expérimental et que nous voulions justement laisser une certaine souplesse, aussi bien au niveau de l'avis du comité de pilotage qui a été mis en place sur les maisons de santé, qu'au niveau de l'Assemblée et de la Commission qui a en charge d'examiner ces dossiers.

Donc, voilà les principes qui ont été retenus. La Région financera ces projets à hauteur de 40 % maximum, dans la limite de 400.000 euros et uniquement sur les frais d'investissement et essentiellement sur les investissements immobiliers. Bien évidemment, la Région n'interviendra pas sur le fonctionnement. Ce dispositif qui vous est posé, ira de juillet 2007 à décembre 2008. C'est un dispositif expérimental et bien évidemment, nous en ferons une première évaluation.

Sur ce dispositif expérimental, le souhait de la Région est déjà de financer quatre projets de maison de santé sur cette période. Nous aurions bien évidemment souhaité qu'il y ait un projet par département, mais cela n'est pas possible, donc nous disons quatre projets.

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

Parce qu'il faut avoir des projets ! Donc nous verrons effectivement, et il y aura de la souplesse de façon à ce que nous puissions déclencher ce processus et qu'il y ait une évaluation à la fin de cette période, c'est-à-dire en décembre 2008. Donc voilà pour le projet des maisons de santé. Est-ce que sur ce point, Monsieur le Président, nous étudions les amendements ou...

M. LE PRÉSIDENT : Nous terminons le rapport et ensuite j'appellerai les amendements, mais le rapport est global donc nous ne traiterons pas petit bout par petit bout.

Mme MERCIER-RAYET : Le point suivant concerne les stages des étudiants en médecine. Que ce soit pour les maisons de santé ou pour ce dispositif, vous pouvez penser peut-être qu'en matière de politique de santé, la Région a un peu tardé, mais c'est parce qu'elle a souhaité effectuer de nombreuses consultations, concertations pour que ce ne soit pas une politique imposée par la Région, mais que ce soit quelque chose qui soit accepté, validé, souhaité en plus par les professionnels de santé.

Dans le cadre des stages des étudiants en médecine, après une concertation notamment avec le Syndicat des internes, avec la Faculté de médecine, avec les professionnels de santé, avec les institutionnels également, c'est un dispositif un peu original qui est présenté. Il y a eu des tentatives au niveau de la Commission de santé de l'Association des Régions de France qui est aussi dans les recherches de dispositifs qui correspondent bien en fait au désir des nouvelles générations de professionnels de santé. Mais, la Région a trouvé un dispositif un peu original qui a été souhaité surtout par les étudiants en médecine.

Le dispositif consiste à indemniser, donner une bourse – je ne sais pas quel est le terme juridique qui sera le plus adapté – aux étudiants qui accepteraient d'aller faire des stages dans des zones déficitaires ou dans des zones de revitalisation rurale ou potentiellement fragiles.

Les étudiants ont, dans leur troisième cycle, deux stages de six mois à effectuer. S'ils acceptent d'aller effectuer ce stage dans une zone déficitaire en médecins, si un maître de stages se trouve là – parce que cela va être la difficulté –, ils bénéficieront d'une bourse de 400 euros par mois, pour six mois, éventuellement renouvelable sur une nouvelle période de six mois.

Un bonus est donné à l'étudiant qui acceptera, au moment du stage, de dire que, non seulement il fait son stage en zone rurale, mais accepte, à l'issue de son stage d'effectuer des remplacements dans ces zones, puisque, là aussi, c'est une demande des médecins en zone rurale. Ils ont énormément de difficultés à trouver des remplaçants et donc tout le monde y trouve finalement son compte : la Région et aussi – parce qu'on ne peut pas dire « beurk » avant d'avoir goûté – les étudiants en médecine. Avant de dire : « je ne veux surtout pas aller en zone rurale », il faut aller voir ce qu'est l'exercice et peut-être être séduits.

Tout cela est quelque chose d'assez cohérent en espérant – puisque c'est une volonté aussi des jeunes générations en matière de professionnels de santé –, pouvoir exercer de façon collective et peut-être s'intégrer ensuite dans des maisons de santé.

Vous avez les modalités de mise en œuvre qui sont indiquées dans la délibération. Il y a donc un protocole qui sera signé entre la Faculté de médecine, le Syndicat des internes et également la Région. Je tiens tout particulièrement à insister sur l'importance de ce partenariat avec la Faculté de médecine et le Syndicat des internes bien sûr.

En commission, nous vous avons remis la cartographie des maîtres de stages dans la région et vous pouvez voir que, hélas, il y a un manque de maîtres de stages, précisément dans ces zones déficitaires en médecins généralistes, d'où l'intérêt en fait, d'avoir ce partenariat avec la Faculté de médecine de Clermont-Ferrand, puisqu'on n'est pas maître de stages uniquement parce qu'on est médecin. Il y a une formation et donc il y aura intérêt de contracter avec la Faculté de médecine afin que celle-ci, de son côté, s'engage à former de nouveaux maîtres de stages, notamment dans ces zones, pour que le dispositif soit complet.

Voilà les dispositifs qui ont été pris : maisons de santé et sur les stages des étudiants en médecine.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc, la discussion est ouverte sachant qu'il y a des amendements bien entendu. La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Merci, Monsieur le Président. Je ferai quelques remarques sur ce rapport, d'abord sur le référentiel que nous avons étudié attentivement. Donc, nous le voterons parce que nous considérons que c'est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du territoire. Nous avons aussi été assez attentifs aux critères très précis qui étaient définis et notamment le fait bien sûr que nous n'interviendrons pas sur le fonctionnement.

Ceci dit, l'aménagement du territoire dans un secteur comme la santé, cela devrait aussi et surtout être du ressort de l'État, du Gouvernement et nous pouvons regretter que là encore, il y ait une réalité qui fait que l'État, l'Assurance maladie, se défaussent quand même beaucoup sur ce genre de projets qui sont pourtant des nécessités territoriales et qui sont aussi des éléments indispensables pour accéder à ce droit fondamental qu'est la santé.

On voit que c'est la force publique – nous faisons le constat à travers les collectivités – qui encore une fois permet d'assurer un service au public comme celui de la santé.

On peut effectivement regretter que ce soient des collectivités comme les Conseils régionaux, généraux, qui prennent ce problème à bras le corps, alors que nous constatons quand même une forme de désintéressement réel de la part de l'État, notamment dans les zones les plus en difficulté.

Rapidement également, il faut quand même que nous recadrions un peu les choses, parce que la carence grave de professionnels médicaux, paramédicaux, ce n'est pas tombé du ciel ! Ce n'est pas le fatalisme, ce n'est pas l'imprévisible.

Il faut quand même rappeler – et cela a été évoqué – la réalité du *numerus clausus*, par rapport aux nécessités, aux exigences qui sont celles des professionnels aujourd'hui.

Je crois que pour les médecins libéraux, nous sommes à 7.000. Les estimations de professionnels sont de 9.000 ou 9.500, pour les infirmières c'est 50.000 ! Or, nous voyons bien aujourd'hui qu'il y a un choix politique qui a été fait, qui n'explique pas toutes les difficultés, mais qui quand même à l'origine, en explique beaucoup. Et ce choix a été fait depuis de longues années pour diminuer les prescripteurs – et cela a d'ailleurs été dit par les Ministres de la Santé – pour diminuer les remboursements.

La conséquence aujourd'hui est que nous avons des territoires qui sont dans une situation catastrophique et qui obligent les collectivités à mettre la main à la poche !

Les mesures transitoires sont quand même nécessaires. On ne peut pas se voiler la face et il est vrai qu'un dispositif comme celui-ci peut permettre de répondre aux attentes des jeunes en formation. Cela peut aussi permettre un exercice collectif, donc un travail plus en équipe des médicaux, paramédicaux. Et donc, c'est certainement une bonne chose à condition qu'on n'y mette pas tout le bras, que nous soyons très attentifs – et pour l'instant nous le sommes – afin qu'il n'y ait pas de dérive. C'est un élément qui paraît essentiel pour beaucoup de nos territoires.

Ceci dit, quand même, je crois qu'il faut que nous soyons attentifs à avoir comme ambition de répondre aux besoins de santé. On parle beaucoup d'offres de soins – et d'ailleurs je crois que cela a été souligné par le CESR à juste titre –, mais je pense aujourd'hui qu'il faut répondre aux besoins de santé et pour y répondre, notre collectivité, y compris, doit être très ferme à l'attention du Gouvernement. Car pour répondre aux besoins de santé, il faut des moyens, il faut une enveloppe qui soit conséquente et qui s'adapte à l'évolution de ces besoins, et pas seulement une enveloppe qui finance une offre de soins a priori. Cela exige que nous soyons suffisamment vigilants et exigeants pour que le plan qui a été voté en 2004 – le fameux plan hôpital 2007 –, nous puissions le revisiter aujourd'hui, voire même le remettre en cause, notamment avec le dispositif central qu'est la tarification à l'activité, qui met en difficulté beaucoup de nos établissements de proximité, notamment les hôpitaux qui sont dans une situation budgétaire catastrophique.

Je termine en disant que les partenariats avec ces maisons de santé sont des éléments centraux, donc essentiels d'une vie, une animation pour une politique de santé

sur les territoires. Il faut certes qu'il y ait une véritable collaboration qui s'instaure sur un territoire avec toutes les autres structures hospitalières et les structures locales de santé, mais il faut aussi – c'est un point de vue personnel auquel je tiens et j'insiste – que nous soyons en capacité, avec ces maisons de santé, de faire naître des projets, au travers de conventions – pour des formations, mises à disposition de spécialistes, avec les CHU, sinon nous allons vers un isolement des territoires – qui seront conformes aux objectifs du SROS. Nous voyons bien que nous avons quelques territoires – je prends celui de Thiers et Ambert par exemple, sur l'Est du département – qui risquent d'être complètement isolés, qui vont s'enfermer, y compris avec le dispositif de maisons de santé, dans une espèce de périmètre restreint, en refusant de regarder vers les CHU pour avoir des coopérations qui soient efficaces et qui permettent – c'est une condition essentielle – de maintenir des services essentiels aux établissements de proximité.

Dernière chose sur les aides aux étudiants en médecine : je ne sais pas comment cela se fait, je crois savoir qu'il y a quelque chose qui a été initié par le Conseil général de l'Allier. Je pense qu'il faut que nous soyons attentifs à ce qu'il y ait une bonne coordination des dispositifs, parce qu'il ne s'agit pas qu'une collectivité fasse une chose et que nous soyons en quelque sorte en doublon par rapport à un autre dispositif, donc il faut bien veiller à ce que tout cela soit bien coordonné.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE : Je souhaite ici faire part de ma satisfaction quant à la démarche de développement durable qui est largement intégrée dans le projet des maisons de santé. Le concept architectural défini dans le cahier des charges est très intéressant. Nous pouvons nous féliciter ici de la qualité environnementale des bâtiments qui est demandée, en particulier sur le choix des matériaux respectueux de la santé, des impacts des matériaux sur la santé : c'est le minimum et nous le faisons. C'est important dans une maison de santé.

Nous tenons également à féliciter la conception globale des bâtiments et la conception bio-climatique. La performance énergétique recherchée répond bien aussi aux enjeux que nous voyons apparaître dans le diagnostic énergétique de la Région.

Ces maisons de santé me semblent répondre aux objectifs de l'Agenda 21 que nous sommes en train de finaliser et de bien répondre aux préconisations à venir de cet Agenda 21. Nous pourrions vraiment être fiers de ces premières réalisations à venir.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : J'interviens plus sur le fond. Je pense que les actions qui nous sont proposées, sont intéressantes. Évidemment que la couverture sanitaire de la population – et je suis bien d'accord avec Éric Dubourgnoix –, c'est de la responsabilité essentielle de l'État ! C'est bien évident ! Et nous sommes fondés à agir pour combattre les effets délétères sur l'aménagement du territoire. Je pense que le dispositif qui est proposé est intelligent, il me paraît devoir porter ses fruits.

En ce qui concerne les maisons de santé, je pense également que les critères qui sont proposés pour sélectionner les projets, sont bons.

En revanche, je m'interroge, à long terme, sur l'objectif qui est fixé de créer une maison de santé par Pays.

Je ne vois pas bien la justification de ce critère, dans la mesure où en fait, il y a des Pays où il n'y aura jamais besoin d'une maison de santé, alors qu'il y en a d'autres où nous en aurons peut-être besoin de plusieurs – puisqu'ils sont situés dans des zones particulièrement déficitaires en médecins. Donc je pense que, s'agissant du projet à long terme, succédant à la phase expérimentale, il faudra certainement s'interroger sur la pertinence de cette affirmation.

En ce qui concerne les stages des étudiants en médecine, je pense que vraiment nous sommes dans une très bonne mesure.

Il est vrai qu'il faut faire goûter les étudiants en médecine à l'exercice de la médecine en zone rurale, qui souffre d'une très mauvaise image de marque auprès d'eux, mais qui lorsqu'on l'exerce réellement, comporte aussi des satisfactions avec, bien sûr, le lot de contraintes, mais aussi des satisfactions et je pense que là, c'est intéressant. Nous pouvons avoir cet élément financier qui soit déterminant, car les étudiants en médecine sont souvent peu argentés... Je suis passé par là, donc je sais de quoi je parle et cela peut être un moyen effectivement de les faire goûter à la médecine rurale et plus tard de les engager, d'abord au remplacement et ensuite peut-être à l'installation.

Donc je pense qu'il s'agit là de mesures intéressantes et cette phase expérimentale de deux ans nous permettra de voir si nous avons visé juste.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Aulagnier pour les amendements je pense ?

M. AULAGNIER : Oui, je ferai une observation d'ordre général, je veux bien le faire au moment des amendements si vous le voulez. Je voulais vous dire que notre groupe s'associe pleinement à l'ambition qui est développée dans ce projet. Nous l'avons dit et nous le redisons, nous nous félicitons et nous voulons apporter notre contribution, au-delà des petites virgules – j'ai bien pris acte que vous avez aimablement retiré l'observation qui était un tantinet désagréable mais probablement pas volontaire. Donc, j'en prends acte. Soyons courtois et positifs. C'est un projet qui nous intéresse, c'est un projet que nous suivrons, c'est un projet sur lequel nous voulons aussi apporter nos contributions et nous avons fait à ce titre quelques observations et propositions. Elles ont d'ailleurs été retenues quasiment toutes par la commission et nous nous en félicitons.

Seulement je suis un tout petit peu moins positif que vous sur la qualité du référentiel qui nous est donné. Je le trouve un peu théorique, un peu dogmatique, un peu systématique. D'ailleurs, vous en tenez compte vous aussi, puisque vous dites bien qu'il s'agit d'une proposition expérimentale. J'ai l'impression, si vous voulez, que si nous mettons en rapport nos territoires ruraux déficitaires et le contenu pédagogique de la maison de santé, il y a une petite disharmonie à mon avis : 550 m², cela m'apparaissait un peu excessif et c'est pour cela d'ailleurs que nous avons proposé – et vous l'avez gentiment retenu – que ce soit un maximum. Je voudrais d'ailleurs faire remarquer – et nous avons oublié de le faire –, dans le document, page 104, il est indiqué que la mise en œuvre de l'opération devra comprendre au minimum trois médecins. Je souhaiterais, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, « au minimum deux ou trois médecins ».

J'ai oublié de faire une proposition, mais je pense que vous la partagerez aussi parce que trois médecins dans certaines zones rurales – j'imagine Fournols dans le Haut Livradois – vous aurez du mal à les réunir. C'est pour cela que je ne voudrais pas que nous soyons gênés par ce que nous avons écrit. Donc, au minimum deux ou trois médecins.

J'insiste donc bien sur le fait que les surfaces indiquées – mais vous en avez pris acte –, référencées dans ce document sont un peu grandes, un peu larges, un peu généreuses, ce qui se traduit d'ailleurs par un coût de fonctionnement extrêmement élevé. C'est-à-dire que, si vous avez regardé, pris soin d'étudier le contenu de la proposition concernant le coût de fonctionnement : 125.000 euros par an, j'imagine mal un groupe de médecins, de kinésithérapeutes et d'infirmières être capable de supporter un tel coût de fonctionnement. Là aussi, il est calculé de manière théorique et il sera réduit si les surfaces mises en œuvre sont plus modestes.

Donc, sur la base de ces observations et compte tenu du fait que vous avez bien voulu retenir la quasi-totalité des amendements que nous avons d'ailleurs amendés ensemble pour être riches de propositions communes, eh bien nous voterons évidemment l'ensemble de ces dispositifs.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, il y a effectivement des amendements sous-amendés qui deviennent des amendements de la Troisième Commission. Qui nous les présente ?

L'amendement n° 1, allez-y Madame Mercier-Rayet pour le texte final, celui qui a été sous-amendé et retenu par la commission.

Amendement n° 1
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Je réponds en trois points sur les observations qui ont été faites. D'abord par rapport au dispositif du Conseil général de l'Allier, ce n'est pas du tout le même dispositif en fait que celui qui est mis en place par le Conseil régional.

Nous nous adresserons aux étudiants pendant leurs stages, alors que le Conseil général de l'Allier a mis en place un dispositif d'aides aux étudiants qui s'engagent ensuite à s'installer en zone rurale, ce n'est pas du tout pareil. La seule contrepartie que nous demandons aux étudiants est de venir faire un stage en zone rurale et éventuellement une contrepartie supplémentaire qui est de venir faire des remplacements. C'est une contrepartie moins longue que ce qui est demandé par le Conseil général, qui évaluera sans doute aussi si son dispositif est un dispositif satisfaisant.

Le deuxième point, c'est, pourquoi une maison de santé par Pays ? C'est effectivement l'objectif. Mais aussi parce que, lorsqu'on regarde le découpage des territoires qui a été fait des territoires de santé par l'ARH, les Pays correspondent assez bien et recoupent assez bien ces territoires de santé.

Donc, c'est aussi dans l'objectif de continuité des soins dans les territoires qui ont été définis par l'ARH où vous avez essentiellement une gestion hospitalière en fait de la continuité des soins et là, les maisons de santé viennent compléter finalement ce dispositif.

Enfin, sur ce qui a été dit par Monsieur Aulagnier, comme je vous l'ai dit, c'est assez souple. Il y a un comité de pilotage qui a été mis en place et nous avons d'ailleurs examiné un premier dossier.

Vous aviez souhaité un moment pouvoir participer, mais c'est en fait un comité plutôt technique avec des professionnels de santé, des institutionnels et je peux vous assurer qu'ils font assez abstraction du cahier des charges référentiel et voient, en fonction de l'ébauche du projet, ce qui est souhaité et ce qui est possible sur le territoire. D'ailleurs, je crois que c'est pour le projet de la maison de santé du Donjon que nous n'avons que deux médecins prévus.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce point, nous pouvons dire que cela n'a pas un caractère normatif, mais un caractère incitatif. Donc, il ne s'agit pas de faire appliquer scrupuleusement le référentiel. C'est pour donner de bonnes idées, préparer le travail, etc. Après, c'est le pragmatisme qui doit prévaloir. Le référentiel est joint au rapport et donc, en aucun cas, on ne pourrait nous l'opposer en disant que nous n'avons pas fait ce que l'Assemblée a voté. C'est le rapport qui fait foi.

Je voudrais que nous avancions un peu parce que ce rapport est très important mais le personnel nous attend depuis huit minutes et quarante-deux secondes, donc nous n'avons pas encore vu les amendements. Nous avons normalement la remise des médailles du travail à midi. Je demande donc aux uns et aux autres d'être aussi synthétiques que possible. La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Les 550 m² en fait, cela provient de qui cette proposition ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons pris un consultant pour élaborer ce projet : architecte, spécialiste, etc.

M. POMMAREL : Je pense que ce sont les professionnels qui sont à même de se positionner sur la superficie plutôt qu'un architecte, parce que 550 m², cela me paraît très grand, sachant que la salle d'attente doit être commune. 550 m², cela veut dire que les frais de fonctionnement seront plus élevés et donc cela nuit à la rentabilité de l'exploitation...

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez croire que cela a été travaillé. C'est moi qui ai piloté ce dossier au départ. Nous avons pris des spécialistes et nous l'avons soumis au contrôle du groupe de travail médical avec lequel nous avons travaillé depuis le départ. Si aujourd'hui, nous faisons le consensus dans cette Assemblée, sur ce dossier, c'est que nous avons mis un an et demi à l'élaborer par des concertations multiples. Alors s'il vous paraît grand, nous verrons. Ne vous figez pas là-dessus, car ce sera très souple dans la mise en œuvre. Nous nous y engageons.

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

Oui, l'amendement le règle ! La parole est à Monsieur Filhol.

M. FILHOL : Juste un mot là-dessus, car je crois effectivement que c'est beaucoup trop grand. Par contre, je serais soucieux que nous nous gardions la possibilité, à proximité de la maison de santé, d'une éventuelle extension, parce que je crois qu'à partir du moment où on part sur un petit comité, il faut se donner la possibilité d'élargir ce cercle et se donner, dès le départ, la possibilité d'avoir une extension.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, Madame Mercier-Rayet, présentez-nous l'amendement sous-amendé de la Troisième Commission, l'amendement n° 1.

Mme MERCIER-RAYET : Alors, c'est expressément prévu dans le cahier des charges. Ce que nous voulons surtout c'est qu'il puisse y avoir une évolution, si jamais ils veulent agrandir. C'est cela le critère.

Alors, le premier amendement concerne en fait les stages des étudiants en médecine et l'amendement a été rédigé à nouveau, puisqu'il était indiqué qu'il était proposé de supprimer dans le premier paragraphe : « inscrits à la Faculté de Clermont-Ferrand », de même dans la première phrase des conditions.

L'amendement a été rédigé de nouveau et je n'ai pas le nouveau texte...

M. LE PRÉSIDENT : Le nouveau texte est : « à titre expérimental, le dispositif pourra être élargi à des étudiants d'autres facultés dans les prochaines années ». Cela va dans le bon sens ! Pas d'objections ? Pas d'avis contraires ? Il est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 1 au rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Nous avons ensuite un amendement n° 2. Alors, le groupe UPA, il est normal que vous le présentiez.

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Amendement n° 2
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : C'est la réponse à ce que viennent de nous demander les uns et les autres : « Le référentiel n'a qu'un caractère indicatif. La sélection des projets se fera en tenant compte des spécificités locales et de la cohérence du projet. Notamment, le critère retenu d'une surface minimale de 550 m² ne saurait exclure du dispositif des projets d'une taille inférieure ».

Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la Troisième Commission. Je propose que l'Assemblée le fasse sien. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 2 au rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un amendement n° 3, adopté aussi à l'unanimité par la commission et qui propose : « dans le cas de la réhabilitation d'un bâtiment existant, la dépense éligible peut comprendre le coût d'acquisition du bâtiment », si on travaille sur un patrimoine.

Autrement dit, dans le deuxième paragraphe des maisons de santé, il faut remplacer « hors foncier » par « hors foncier non bâti ». Donc, unanimité sur ce dossier, adopté aussi à l'unanimité.

L'amendement n° 3 au rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 4
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Amendement n° 4, à la page 104, a été sous-amendé par la Troisième Commission et en fait, c'est assez simple, c'est facile, puisqu'il faut que les maisons de santé soient intégrées dans les Contrats de territoire. Donc, les FRADDT, qu'ils soient EPCI ou Pays, peuvent financer l'un ou l'autre ou les deux et c'était le sens de l'amendement qui a été accepté. Pas d'oppositions ? Adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 4 au rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 5 a été retiré et n'a plus lieu d'être et nous en avons terminé. Je me permets de mettre aux voix le rapport n° 24 ainsi amendé et donc j'ai bien compris qu'il était adopté à l'unanimité. Confirmation ! Je vous remercie. Nous en restons là pour l'instant pour rejoindre rapidement le personnel qui nous attend dans la salle à côté.

Excusez-moi, nous restons ici et c'est le personnel qui arrive. Reprise de la Session à 14 heures 30.

La séance est levée à 12 heures 15.

*La séance est ouverte à 14 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprendrons dès que le quorum sera atteint, avec les aides exceptionnelles, rapport n° 25.

Monsieur Bussière procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Aubeis
M. Jean Aulagnier
Mme Françoise Blazy
M. Michel Bonnefille
M. Luc Bourdige
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
Mme Anne-Marie Delannoy
M. Éric Dubourgoux
M. Bernard Filhol
M. Jean-Michel Guerre
M. Yves Gueydon
Mme Catherine Henri-Martin
Mme Christiane Laïdouni
M. Jacques-Bernard Magner
Mme Martine Mahtouk

M. Jean-Claude Mairal
M. Claude Malhuret
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
M. Jacques Mizoule
Mme Agnès Mollon
Mme Élisabeth Montfort
Mme Danielle Muller
Mme Martine Munoz
Mme Françoise Nouhen
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
M. Serge Teillot
Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

Sont absents ou excusés :

M. Jean-Paul Bacquet
M. Michel Bergougoux
Mme Anne Courtillé
Mme Danielle Demure
Mme Jane Galleazzi

M. Brice Hortefeux
M. Jean Mallot
Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Jean Proriot

Nous abordons le rapport n° 25, page 107. La parole est à Monsieur Jean-Michel Guerre.

AIDE EXCEPTIONNELLE

Rapport n° 25 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Monsieur le Président, je vais essayer de présenter comme toujours brièvement ce rapport, parce que je pourrais parler vingt minutes sur ce dossier sans

problème. Ce rapport traite d'une demande de subvention exceptionnelle concernant l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay. Je voudrais rappeler à nos collègues que c'est un dossier sur lequel le Président du Conseil régional s'était engagé au Puy-en-Velay, en décembre 2004 – si ma mémoire est bonne – en présence du Préfet de la Haute-Loire, du Ministre de la Culture de l'époque qui devait être Monsieur Aillagon. Et donc l'engagement de notre collectivité était à hauteur, et est toujours à hauteur de quatre millions d'euros sur cette importante opération, puisque vous savez quel est l'état général de l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay et en même temps son intérêt du point de vue patrimonial.

La subvention exceptionnelle que nous vous proposons est donc de 3,2 millions d'euros et pour atteindre les 4 millions d'euros prévus, il y aura donc 567.000 euros qui sont inscrits sur le FRADDT, plus 150.000 euros que nous avons déjà votés à une précédente Commission permanente au titre des crédits Culture – Monuments historiques. Donc, dans le tableau qui est page 108 de votre dossier, il faut en réalité lire Conseil régional d'Auvergne – FRADDT – EPCI, plus ligne sectorielle Culture : 717.000 euros. Je précise cette question comme je l'avais promis hier. Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, où nous en sommes sur ce dossier qui a été adopté à l'unanimité de la Cinquième Commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à Madame Petit.

Mme PETIT : Monsieur le Président, nous savons très bien que l'agglomération et notamment la ville du Puy-en-Velay ont des besoins importants, notamment sur l'Hôtel-Dieu. Il est vrai que c'est un monument classé qui nécessite des travaux importants mais je voudrais rebondir sur ce qu'a dit ce matin Monsieur Éric Dubourgoux, quand il disait : « pour éviter le clientélisme » ! Est-ce que là, au fur et à mesure que nous voyons certaines aides exceptionnelles attribuées à l'un ou l'autre des projets, qu'ils soient au Puy-en-Velay, ou à Aurillac – nous verrons aussi tout à l'heure dans le rapport de la Première Commission que nous avons des aides exceptionnelles auprès de certaines entreprises pour des aspects économiques –, il ne serait pas temps de recadrer – je dirais – ces programmes afin d'éviter, comme nous le disait le Président Guerre en commission hier, d'avoir encore et toujours à voter des aides exceptionnelles ?

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr, alors j'ai beaucoup d'orateurs inscrits. Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'une déclaration publique du Président du Conseil général de la Haute-Loire qui, samedi matin, à Léotoing, à une manifestation où nous étions ensemble, s'est félicité de la bonne entente du Conseil régional et du Conseil général de la Haute-Loire sur des grands projets de la Haute-Loire et il a cité l'Hôtel-Dieu, le Musée Crozatier et la Chaise-Dieu.

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, Madame Henri-Martin, avez-vous fini ?

Mme HENRI-MARTIN : Oui.

M. LE PRÉSIDENT : Je laisserai à Madame Arnaud-Landau le soin d'intervenir. La parole est à Madame Mollon.

Mme MOLLON : C'est vrai que quatre millions d'euros, c'est un projet qui est cher et le groupe Vert n'aime pas les aides exceptionnelles. Ceci dit, nous préférons investir dans ce bâtiment qui est exceptionnel et qui est réellement en péril que sur les aides exceptionnelles aux entreprises qui représentent 10 % de la même somme. Donc le groupe Vert votera cette aide.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, alors la parole est à Madame Laïdouni.

Mme LAÏDOUNI : Juste deux mots pour dire comme Agnès Mollon et d'ailleurs comme Marie-Agnès Petit que les aides exceptionnelles, ce n'est pas tellement non plus mon goût, mais je ne suis pas d'accord sur l'accusation qui consiste à dire qu'il y a du favoritisme. Je rappelle qu'il y a eu des subventions exceptionnelles pour Montluçon pour le complexe de la Loue et pour la Halle de Vichy. Donc, on ne peut pas nous accuser d'avoir des aides exceptionnelles partisans. En revanche, que nous limitions à l'avenir les aides exceptionnelles, je suis parfaitement d'accord avec cette attitude.

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, je suis très contente qu'on s'intéresse au Puy-en-Velay depuis ce matin. Je suis très heureuse, parce que ce matin, nous parlions de clientélisme pour l'aménagement d'un lycée où les travaux ont été retardés de quinze ans. J'ai fait mon entrée en sixième – c'était il y a longtemps, il y a très longtemps...

M. LE PRÉSIDENT : Madame Arlette Arnaud-Landau, il ne faut pas émoustiller comme cela l'Assemblée !

Mme ARNAUD-LANDAU : Alors, il y a un temps certain, mais ce qui fait que cela fait presque 45 ans...

Exclamations des Conseillers régionaux au sein de l'Assemblée.

On redevient sérieux deux minutes ! Et je voulais vous dire quand même que pour un lycée construit il y a 45 ans, nous dire qu'il y a du clientélisme lorsqu'on le rénove, c'est un peu dur !

Après, je vais vous dire autre chose : ce soir j'ai un conseil municipal et cela tombe bien car, en fin de compte, à un moment, il y avait un ancien Conseiller régional, qui était membre de l'opposition de l'équipe municipale, qui me faisait remarquer que la Région n'intervenait pas assez par rapport à la rénovation d'un patrimoine, au niveau d'une subvention. Je lui ai dit que la prochaine fois, je lui amènerai ce qu'avait apporté la Région en subventions, lors de mandats précédents, de 1995 à 2001, de 2001 à 2004 et depuis 2004, pour dire comment la Région accompagnait le projet de la Communauté d'agglomération et de la Ville du Puy-en-Velay.

C'est vrai que nous pouvons parler de clientélisme, quand entre 2001 et 2004, malgré les demandes de subventions incessantes sur la rénovation du patrimoine, sur la mise en lumière du patrimoine, j'ai eu 1.524 euros de subventions de la Région au niveau de la Ville du Puy-en-Velay. C'est vrai que je suis arrivée dans un Théâtre qui était fermé, j'ai dû rendre huit millions de francs, plus d'un million d'euros de Fonds FEDER pour la rénovation de l'Hôtel-Dieu, parce qu'il n'y avait pas eu l'accompagnement nécessaire sur

la rénovation de ce patrimoine qui devait suivre la rénovation du Conseil général qui était juste à côté. La Ville du Puy-en-Velay avait porté tout ce qui était la mise hors d'eau, c'est-à-dire qu'elle avait refait tout le toit et il devait y avoir l'autre projet.

Pour ce qui est de cette ville, il est vrai qu'elle a un patrimoine ancien qui n'a pas été suffisamment accompagné, pas suffisamment rénové. Grâce à la convention de développement culturel qui a été signée en 2001 avec Catherine Tasca, nous avons pu engendrer des crédits d'État et des Fonds européens. Et je remercie vraiment sincèrement la Région et tous les collègues qui voteront pour ce projet de réhabilitation de ce patrimoine, comme ils l'ont fait pour le Théâtre, comme ils l'ont fait pour l'Hôtel-Dieu et le Musée Crozatier. Je peux vous dire que cela veut dire aussi que les collectivités locales ont décidé d'accompagner cette rénovation du patrimoine et croyez-moi, au niveau de cette ville, je crois que, pour le projet du contrat d'agglomération, le meilleur développement économique, c'est justement son patrimoine, la culture et le tourisme. En votant cette subvention, vous votez justement pour le développement économique de cette région et de ce territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? La parole est à Monsieur Jean-Michel Guerre.

M. GUERRE : Il est vrai qu'à plusieurs reprises dans notre Assemblée ou en commission, nous avons eu des débats sur le principe même des subventions exceptionnelles. C'est vrai qu'il faut que nous essayions, petit à petit, d'éviter ces subventions exceptionnelles qui, à chaque fois, peuvent donner l'impression de ne pas être instruites avec une très grande rigueur. Ce n'est pas le cas justement sur ce dossier puisque nous sommes sur un dossier majeur pour la Région Auvergne, bien évidemment majeur pour la Ville du Puy-en-Velay et l'agglomération, mais un dossier d'importance qui nécessite aussi des fonds importants. Je crois que cette règle de l'exceptionnalité, moins nous l'utiliserons et mieux nous nous porterons dans notre enceinte régionale, par rapport à la crédibilité de l'institution sur l'ensemble des territoires. Mais il faut remarquer et cela a été dit tout à l'heure, que nous sommes déjà intervenus dans des circonstances à peu près parallèles ou analogues sur Montluçon, sur le Puy-en-Velay, sur Aurillac, sur Clermont-Ferrand avec la Bibliothèque. Ce n'est que justice que sur le Puy-en-Velay, la Région s'investisse sur ce grand dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Le débat est clos sur ce dossier et donc je le mets aux voix. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 26, développement et aménagement du territoire, politique contractuelle et TIC.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE –
POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

Rapport n° 26 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Monsieur le Président, dans le rapport n° 26, page 109, il s'agit d'inscrire différentes autorisations de programme et crédits de paiement dans la décision modificative n° 1.

Le premier point concerne le programme Auverdata territoires, puisqu'il y a des évolutions technologiques, notamment la technologie filaire et donc, nous proposons que le Président puisse être autorisé à signer la convention de partenariat public/privé par notre Assemblée avec évidemment un programme d'autorisations suffisant.

Il faudrait donc que nous inscrivions 25 millions d'euros sur le programme Auverdata et en même temps sur un autre programme qui est le programme axe interne – c'est un programme de modernisation du fonctionnement de nos services, surtout dans la perspective aussi de l'intégration des agents des lycées et de l'extranet. Il faudrait 270.000 euros d'autorisations de programme supplémentaires et également 270.000 euros en crédits de paiement sur cet investissement. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Petit.

Mme PETIT : Monsieur le Président, nous savons que, sur ce rapport, il s'agit de données relativement techniques, que nous essayons tous de suivre, les uns et les autres, avec beaucoup d'assiduité. Néanmoins, il est vrai peut-être que si nous étions partis dès le départ, non pas seulement avec du wifi ou du wimax, mais en y intégrant ces technologies filaires, nous aurions peut-être pu gagner un peu de temps. Tout cela pour dire que les Départements qui sont associés avec la Région dans le cadre de cette convention public/privé souhaitent en tout cas que, concrètement, des travaux puissent démarrer sur l'année 2007, comme cela avait été prévu initialement. Nous savons bien que ce n'est qu'à partir du 10 août que vous aurez la remise des offres finales, qui vous permettra par la suite de voir sur quelles technologies effectivement nous nous décidons à travailler. Je peux vous dire que les Départements nous font un peu l'écho de leur souci de voir si effectivement il y aura bien des travaux qui seront engagés d'ici la fin de l'année, pour justement couvrir ces différentes zones.

M. LE PRÉSIDENT : Ils le savent bien, les Départements ! Ils font preuve de beaucoup d'impatience, mais ce n'est pas moi qui ai fabriqué les textes. Il y a une ordonnance de 2004 et donc il convient de l'appliquer. Nous n'avons jamais perdu une minute sur ce dossier. Nous avançons au rythme que nous permettent les textes. En réalité, aujourd'hui, nous sommes dans la phase finale de dialogue compétitif.

Il ne reste d'ailleurs plus que deux « combattants ». Le troisième a renoncé, mais c'est très bien parce que les deux qui nous font des propositions finales, les font avec un haut niveau de technologie, donc je suis très content des résultats auxquels nous sommes déjà parvenus.

Quand vous nous dites que nous aurions pu intégrer la technologie filaire au départ. Il ne faut pas laisser croire que nous sommes dans un domaine facile où nous aurions pu anticiper les évolutions technologiques. En réalité, nous allons aboutir, pour la couverture des zones blanches, dans le cadre de ce PPP, à quelque chose qui devrait laisser complètement de côté la technologie sur laquelle nous sommes partis, qui est la technologie radio wimax et cela, personne ne pouvait le prévoir, parce que les deux opérateurs avec lesquels nous discutons sont tous les deux sur des technologies de pointe qu'ils auraient bien été incapables de présenter il y a un an ! Donc, me demander à moi de prévoir ce que la technologie elle-même n'avait pas prévu, c'est un peu difficile.

En réalité, il faut calmer les impatiences des Départements qui tiennent donc à ces lourdeurs administratives. Le déploiement se fera à partir de septembre et il est prévu dans le cahier des charges, pour donner un signal aux Départements, qu'il y aura, a minima, une zone équipée par département avant Noël et inaugurée avant Noël, à la demande des Départements. Donc, la Haute-Loire ne fera pas exception à cette règle. Les zones sont identifiées. Tout va bien et nous allons nous retrouver avec des zones aujourd'hui sans Internet haut débit, qui aspiraient tout au plus à du moyen débit, avec en fait du très haut débit. Donc c'est en ce sens que je vous dis que cela est très positif et je pense qu'on va nous envier.

J'ai reçu la semaine dernière le Président du Conseil général de la Lozère qui était parti sur autre chose et qui se rend compte que la DSP classique n'est pas une bonne réponse à ce type de problème et que ce que nous avons fait est sans doute bien préférable. Enfin, attendons d'être au bout, mais nous y touchons. Je crois d'ailleurs de mémoire que c'est avant le 10 août. Enfin bon, si on vous a donné le 10 août en commission, c'est que c'est le 10 août, mais le 21 juin, c'était la phase définitive qui s'amorçait. Nous y sommes. Nous sommes dans le dialogue compétitif. Donc vous pouvez rassurer vos interlocuteurs, Madame Petit. La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : En tant que Conseiller régional, la popularisation du dispositif en place fait que – je ne sais pas si c'est la même chose pour mes collègues – nous sommes régulièrement interpellés notamment par les Maires des petites communes, parce que, pour identifier les zones blanches, cela ne s'identifie pas seulement au sein des communes, en parcelles dans les communes, c'est très compliqué. C'est vrai qu'il y avait beaucoup d'interrogations sur la technologie, notamment sur le wimax et le fait que nous nous engageons sur la technologie filaire, cela rassure les élus locaux et les usagers.

Ceci dit, je suis très attentif, comme nous l'avons été ce matin pour la santé.

Alors, vous allez me dire que peut-être je politise un peu le débat, mais c'est sans volonté de polémiquer. Mais sur des aménagements aussi lourds et aussi importants et vitaux pour nos territoires, c'est vrai que nous pouvons regretter là encore que nous n'ayons plus l'opérateur historique qui aurait dû prendre en charge ces investissements très lourds et pas les laisser seulement à la compétence, à la charge des collectivités qui, une fois encore, sont obligées de suppléer la casse des engagements du service public, parce que ce n'est quand même pas des petits coups ! Ce sont pourtant des choses indispensables dans le cadre de l'aménagement du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Oui tout à fait ! Donc, c'est un dossier qui avance bien, qui sera très porteur et pour l'automne, vous aurez les résultats d'une étude que j'ai souhaitée sur un schéma très haut débit, puisque maintenant nous devons penser à ce que le très haut débit arrive partout. C'est une autre étape que je souhaite pouvoir enchaîner avec celle-là directement, puisque, là, fin 2008, début 2009, toutes nos zones seront couvertes et il y aura donc beaucoup plus de fibres optiques permettant du haut débit, voire du très haut débit qui n'était pas prévu initialement.

Au bénéfice de ces observations, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26 est adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous passons au rapport n° 27, Auverdata Recherche.

**AUVERDATA RECHERCHE
POSTDOCTORATS AUVERGRID - LIFEGRID**

Rapport n° 27 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Le rapport n° 27, page 112, est un rapport sans incidence budgétaire. C'est donc le programme de soutien à la recherche. Je précise à nos collègues, comme c'est d'ailleurs indiqué dans le rapport, que notre Région est la première Région française à se doter de cette technologie, des grilles de calcul qui est quelque chose de parfaitement innovant et là aussi bien sûr, avec une certaine prise de risque. Donc, compte tenu qu'il s'agit d'une certaine genèse de cette technologie, nous avons des difficultés à trouver les spécialistes pour réaliser ces travaux. En même temps, il faut répondre à un besoin de sécurité de ces dossiers développés en relation avec la grille et c'est pourquoi nous vous proposons de donner délégation à la Commission permanente de la Région pour établir la liste des diplômés bac + 5 ou bac + 8 bénéficiaires d'un financement pour la réalisation de travaux à ce sujet et de donner une délégation au Président pour signer les conventions correspondantes. Rapport qui a été adopté à l'unanimité de la commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de problème sur le vote. Avis contraires ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Il nous reste donc le rapport n° 28 sur la requalification urbaine, Madame Bru, pour en terminer avec la Troisième Commission et nous reviendrons à la Première dans la foulée.

Le rapport n° 27 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

REQUALIFICATION URBAINE

Rapport n° 28 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Le rapport n° 28, page 115, concerne effectivement la requalification urbaine et plus particulièrement les projets de l'Agence nationale de la rénovation urbaine que nous accompagnons au titre de notre compétence « Aménagement du territoire » et cela dans le cadre de conventions signées avec les collectivités concernées. Nous vous proposons d'inscrire un million d'euros en crédits de paiement pour honorer nos demandes de paiement en instance. Ce rapport a été voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Des observations ? Je le mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 28 est adopté à l'unanimité.

Nous venons au rapport n° 1 de la Première Commission, le Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles.

Jacques-Bernard Magner a disparu momentanément de notre horizon, donc nous pouvons peut-être voir le rapport n° 3, le développement touristique, la parole est à Monsieur Chapaveire.

<h3>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</h3>

présidée par M. Jean MALLOT

TOURISME ET THERMALISME

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapport n° 3 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Monsieur le Président, ce rapport n° 3, page 21, est en trois points. Tout d'abord, les ajustements de programme « aides aux structures à vocation régional ». Il s'agit de reconduire pour cet été, l'animation « jour de fête en Auvergne » qui a connu, en 2006, un grand succès et pour une somme de 170.000 euros et 100.000 euros à Tour Massif, l'association qui a pour but – je le rappelle – de promouvoir le tourisme à l'étranger, une association constituée des deux CRT du Limousin et du Massif central. Il s'agit de réaffecter la subvention de 2006 qui n'a pas pu être versée car les comptes n'avaient pas été arrêtés par cette association.

Il convient d'ajouter l'Association « Auvergne Convention Bureau » à la liste des associations qui peuvent être aidées au titre de ce programme.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur cette partie du rapport n° 3 ? Nous continuons.

M. CHAPAVEIRE : Aide aux manifestations touristiques, il s'agit de rajouter 100.000 euros pour répondre aux demandes.

Troisième point : le plan cyclable auquel nous retirons 100.000 euros en crédits de paiement, compte tenu que nous n'avons pas aujourd'hui de dossiers prêts qui nécessitent de règlement. Il en est de même pour ce qui est des études d'aménagement touristiques. Là aussi nous retirons 100.000 euros.

Grands sites – grands projets : nous vous proposons un retrait de 170.000 euros et cette partie du rapport, Monsieur le Président, a été votée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Sur ce rapport n° 3, nous pouvons le mettre aux voix ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jacques-Bernard Magner étant de retour parmi nous, nous lui demandons de présenter le rapport n° 1.

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

La première partie du rapport n° 3 est adoptée à l'unanimité.

M. CHAPAVEIRE : Dans le rapport n° 3, il faut que je vous présente le Fonds régional d'intervention touristique. Il s'agit de la convention qui est conclue entre notre Assemblée et la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne. Je vous rappelle que nous avons signé une convention triennale d'objectifs pour la période de 2005 à 2007 et aujourd'hui, la Fédération demande que soit réajustée cette convention. Nous vous demandons d'approuver cet avenant qui n'a aucune incidence financière nouvelle et d'accepter que nous versions le solde de la subvention.

M. ROUCAN : Merci, Monsieur le Président. Vous vous rappelez sûrement que le 11 juillet 2005, nous avons déjà voté contre cette convention. De plus, aujourd'hui, vous nous la proposez comme un réajustement, mais en fait, c'est aussi un changement dans la pratique et dans l'orientation de cette convention, en particulier sur l'abandon d'une base de données régionales sur la faune sauvage et pour affecter ces crédits à la mise en œuvre de jachère. Alors, sous prétexte d'environnement, de faune sauvage et de faune sauvage fleurie – rien que les mots m'amuse – quand la biodiversité devient artificielle à ce point-là, bien sûr nous ne voterons pas ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : C'est dommage pour les chasseurs et la faune sauvage, mais bien sûr, nous prenons acte. Donc, la partie du rapport n° 3, Fonds régional d'intervention touristique est mis aux voix. Avis contraires ? Cinq avis contraires. Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté moins cinq avis contraires.

La partie du rapport n° 3 concernant le Fonds régional d'intervention touristique est adoptée : vote contre du groupe Vert.

Donc, Monsieur Chapaveire, terminez avec le rapport n° 4, comme cela il y aura de la cohérence dans nos débats.

M. CHAPAVEIRE : Une partie du rapport n° 3 concerne le programme de manifestations touristiques. C'est un rapport complémentaire. Il s'agit d'aide exceptionnelle pour les vingt ans de la Confédération paysanne. Il vous est proposé une subvention de 10.000 euros pour participer à leur 20^{ème} anniversaire qui aura lieu du 17 au 19 août 2007 à Saint-Chély-d'Aubrac dans l'Aveyron avec une participation du Conseil régional de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, du Conseil général de l'Aveyron, de la Commune de Saint-Chély-d'Aubrac et la Chambre d'agriculture Midi-Pyrénées. Donc vous voyez c'est un grand partenariat au niveau de ce subventionnement. Ce rapport a été adopté, Monsieur le Président, avec cinq voix pour et trois voix contre.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Marie-Agnès Petit.

Mme PETIT : Monsieur le Président, quand le Conseil régional d'Auvergne ne peut pas donner 800 euros au Parlement européen des jeunes qui se réunit au Puy-en-Velay, il y a quelques semaines de cela, dans un lycée privé, je vois difficilement comment on pourrait donner 20.000 euros à la Confédération paysanne qui fête ses vingt ans dans une autre région que la nôtre. Cela n'a rien à voir !

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Arlette Arnaud-Landau.

Mme ARNAUD-LANDAU : Je voudrais dire à Marie-Agnès Petit qu'elle n'est pas au courant, mais le Conseil régional a bien alloué 800 euros de subvention pour le Conseil européen des jeunes. Simplement le Proviseur de l'établissement a trouvé que c'était « peanuts » et qu'il ne voulait pas mettre le logo de la Région parce qu'il trouvait que ce n'était pas suffisant. Donc, il a estimé qu'il n'avait pas à mettre le panneau pour 800 euros, ce qui fait que nous lui avons enlevé la subvention, parce que, peut-être que pour lui ce n'était pas suffisant, mais pour d'autres établissements cela l'était.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est que l'application de l'article 10 du règlement financier que nous aurons à modifier tout à l'heure. Donc, nous avons bien accepté de donner la subvention, mais nous avons eu une fin de non-recevoir sur la mise en œuvre de cette subvention. Voilà alors, ne mélangeons pas... Mais vous pourrez lui dire. Nous avons un courrier à ce sujet. La parole est à Monsieur Chapaveire.

M. CHAPAVEIRE : Je voulais dire à Marie-Agnès Petit que ce sont 10.000 euros que nous leur allouons et pas 20.000. Ils sollicitent 20.000, mais nous leur donnons 10.000 d'une part, et puis je suis persuadé que si ce n'était pas la Confédération paysanne mais la FNSEA, nous n'aurions pas ce débat !

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Avis contraires ? Le groupe UPA. Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc, il est adopté contre l'avis de l'UPA.

La partie complémentaire au rapport n° 3 concernant le programme des manifestations touristiques est adoptée : vote contre du groupe UPA.

Nous en avons terminé, Monsieur Chapaveire ?

Le rapport n° 3 est adopté.

QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Rapport n° 4 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Le rapport n° 4, page 33, concerne la qualification et le développement des hébergements touristiques. Il s'agit d'allouer 30.000 euros pour l'aide au conseil concernant le groupement Qualité Auvergne et 20.000 euros pour les Agences locales de tourisme. Rapport adopté à l'unanimité, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Donc nous pouvons passer maintenant, Monsieur Jacques-Bernard Magner, au rapport n° 1, le schéma régional de développement économique.

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES SECTORIELLES

Rapport n° 1 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Monsieur le Président, le rapport n° 1, page 1, est un rapport sans incidence financière qui se propose de faire le bilan en cours d'activité de l'état d'avancement des principaux chantiers issus du Schéma régional de développement économique sur :

Toutes les filières en mutation concernant la mécanique, la métallurgie, la plasturgie.

- Les filières émergentes avec la biomasse forestière, l'agroalimentaire, les sciences de la vie, la logistique.
- L'innovation, un point majeur de notre action du schéma régional, avec l'organisation régionale de l'innovation en Auvergne.
- L'action économique territoriale avec le schéma régional des parcs d'activités que nous avons adopté, il y a quelques Sessions, les contrats « Auvergne + Éco » qui sont dans la phase de projet, l'aide au commerce et à l'artisanat avec les Départements.
- L'économie sociale, solidaire et durable avec un certain nombre d'actions qui sont en cours, comme les bourses aux projets services à la personne qui se terminent fin juin pour l'appel à projets, le fonds régional transmission-reprise d'entreprise.

Voilà donc ces quelques sujets sur lesquels nous faisons un point de façon à donner à nos collègues des informations concernant l'état d'avancement de ces dossiers.

Intervention de Conseillers régionaux hors micros.

Sur la page 6, il y a eu une erreur dans la rédaction. Sur la première ligne : « À noter que l'appel à projets est réservé aux Pays constitués, ayant déjà contractualisé avec la Région », il faut rajouter « aux Pays et territoires de projets ».

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations autres sur ce rapport ? Non. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 2, entreprises et territoires.

ENTREPRISES ET TERRITOIRES

Rapport n° 2 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Le rapport n° 2, page 9, propose des ajustements de crédits de façon à apporter des crédits supplémentaires pour financer la poursuite de la mission biomasse qui est en cours, des crédits supplémentaires pour les salons à l'Agence régionale de développement économique et, dans le cadre de nouveaux emplois et nouveaux services, des aides aux structures d'insertion par l'activité économique. Ces crédits bien sûr sont financés par les diminutions de crédits dans d'autres lignes, d'autres programmes. Vous avez, dans le cartouche page 10, le bilan de ces virements de crédits.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

La partie ajustements de crédits du rapport n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons donc terminé avec les rapports de la Première Commission.

Intervention de Conseillers régionaux hors micros.

M. MAGNER : Le deuxième dossier du rapport n° 2 concernait une demande de subvention de fonctionnement complémentaire pour l'Agence régionale de développement économique sur laquelle vous me permettrez de ne pas prendre part au vote puisque j'en suis le Président.

Ensuite, des aides exceptionnelles vous sont proposées et concernent deux entreprises :

- La SAS Saumonerie Saint-Ferréol à Brioude qui a besoin d'une participation d'une manière exceptionnelle – puisque cela ne peut pas actuellement figurer dans nos programmes –, à la reconstruction de ses installations, pour lui permettre d'accéder à la mécanisation du tranchage du saumon qui, aujourd'hui, est autorisée dans le cadre du label rouge. Nous proposons donc une subvention exceptionnelle de 255.000 euros.

- Dans le même dossier, pour la SAS Jacquet Panification à Saint-Beauzire, qui a lancé un investissement en matériel de 25 millions d'euros avec la création de 125 emplois sur le site de Saint-Beauzire, à proximité de l'autre usine Jacquet, nous proposons d'apporter une subvention exceptionnelle de 150.000 euros.

Ensuite, pour le fonds régional d'investissement solidaire, le FRIS, porté par l'Association Auvergne Active, nous proposons de participer à sa création. Il sera mis en place par cette Association Auvergne Active en apportant une subvention correspondante qui est actuellement sans incidence financière car la somme de 70.000 euros a déjà été programmée dans ces autorisations de programme pour les associations.

Ensuite, des avances remboursables à l'artisanat : c'est une transformation de subventions, plus particulièrement, il s'agit de trois personnes qui se voient en difficulté pour finir de rembourser ce qu'elles doivent au Conseil régional, dans les avances remboursables. Nous vous proposons une remise gracieuse d'un montant de 17.100 euros pour Monsieur Alain Tissier, de 5.224 euros pour Monsieur Christophe Fortias et de 14.400 euros pour Madame Khedidja Belmokh au titre de l'EURL Charcuterie Salaison Fumoir de la Roche à Saint-Rémy-sur-Durolle.

Sur ce dernier dossier, je pense que Madame Delannoy voudra dire quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Montfort pour l'instant.

Mme MONTFORT : Nous voterons ces dossiers sans aucun problème. Je voudrais quand même faire une remarque concernant la partie n° 3, aides exceptionnelles. Sur la forme, je n'y reviens pas. Tout a été dit tout à l'heure par mes collègues. Sur le fond, lors de l'adoption du Schéma régional de développement économique, vous n'avez pas – votre majorité et vous-même – souhaité poursuivre, garder le programme d'aides directes aux entreprises endogènes.

Nous vous avons fait des propositions régulièrement depuis un an et demi et je voudrais vous dire toute notre satisfaction d'avoir appris, hier en fin de Première Commission, le réajustement ou l'évolution du Schéma régional de développement économique concernant ces entreprises.

En effet, au fur et à mesure de nos Sessions, nous voyons ces dossiers d'aides exceptionnelles, ce qui montre bien qu'il y avait un manque dans le Schéma régional de développement économique et donc nous serons très coopérants pour réfléchir, faire des propositions.

Nous serons également très vigilants, mais en l'état actuel de la réflexion, je voudrais faire deux remarques :

- D'abord prendre en compte la fragilité du territoire. Cela n'avait pas été dit hier.
- Deuxièmement, faire extrêmement attention à ce que les critères ne soient pas trop compliqués. Alors bien sûr, nous essayons d'ajuster au mieux un dispositif, mais nous le voyons bien dans les programmes d'aides aux manifestations touristiques que l'excès de critères peut tuer l'objectif qu'on a décidé.

Donc, vous pouvez compter sur notre soutien pour l'évolution du Schéma régional de développement économique.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Madame de ce propos. La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Hier, effectivement, en Première Commission, nous avons abordé l'éventualité de mettre en place un fonds régional d'ancrage, mais si j'ai bien suivi l'évolution des premiers débats, il n'est pas question de faire de ce fonds, un fonds guichet ouvert à tous sans aucune contrainte. C'est loin d'être cela. A priori, on nous invite à approfondir la réflexion pour que nous introduisions effectivement un certain nombre de critères que nous n'avons jamais eu jusqu'ici, pour éviter les dérives et pour éviter les effets de guichet.

Donc, je pense qu'il faut que nous soyons très attentifs à cela, que nous soyons attentifs d'une part à l'impact sur l'emploi, également à la nature de l'emploi, à la formation qui sera dispensée, programmée pour les salariés en question. Il faut que nous tenions compte également – j'ai beaucoup insisté hier là-dessus, même si ce n'est pas facile – à la réalité financière des entreprises qui solliciteront les aides. C'est facile à énoncer comme cela, c'est un peu plus compliqué lorsque nous mesurons aujourd'hui le monopoly qui entoure souvent les entreprises qui appartiennent à des groupes, à des sous-groupes, voire qui ont des situations financières qui sont bien variables selon les entreprises ou le groupe auxquels elles appartiennent. Donc, nous avons effectivement un vrai travail approfondi à faire pour éviter toutes les dérives que nous avons pu connaître par le passé.

La dernière chose, c'est qu'il faudrait que nous prenions soin de ne pas dénaturer ce qui marche bien, qui a été mis en place justement dans le cadre des refontes des systèmes économiques régionaux.

C'est le fonds régional pour l'emploi, parce que, encore hier en commission, on nous a dressé un bilan plus que flatteur du fonds régional pour l'emploi qui a déjà mobilisé dix millions de crédits bancaires. Donc, il faut que ce dispositif vienne en complément et qu'il ne soit pas une espèce de pompe aspirante sur des dispositifs qui fonctionnent bien et qui traduisent des besoins réels de l'économie régionale.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, à ce stade, je voudrais dire qu'il y a quelques mois, j'ai demandé à Jacques-Bernard Magner et aux services de prendre en compte ce problème des aides endogènes en évitant précisément le guichet.

Je dois reconnaître que Jacques-Bernard Magner et les services ont fait un travail tout à fait remarquable. Dans ce qui vous a été présenté hier, nous avons un dispositif qui à la lecture est forcément un peu compliqué. Cela ne peut pas être autrement dès lors que nous voulons précisément éviter que ce soit un droit, mais prendre encore la spécificité des territoires.

J'ai beaucoup insisté pour que, malgré la complexité des critères, nous puissions instruire rapidement et le travail a été fait en ce sens. Alors, je ne sais pas si Monsieur Magner veut rajouter quelque chose ? Sinon, nous allons bien dans un sens qui prend en compte les observations des uns et des autres et je voudrais dire à Monsieur Dubourgnoix, qu'en aucun cas, cela ne se fera au détriment du fonds régional pour l'emploi, que c'est un dispositif complémentaire pour tenir compte de la réalité des problèmes auxquels nous sommes confrontés tous les jours et sortir effectivement, chaque fois que nous le pouvons, dans ce domaine, comme dans d'autres, des aides exceptionnelles qui laissent toujours un goût d'insatisfait, parce que nous avons toujours le sentiment que peut-être nous avons fait une faveur à tel ou tel, alors que ce n'est pas le cas. Mais il en restera toujours. Il ne faut pas se faire d'illusions ! Nous aurons toujours le cas que nous n'avons pas pu prévoir. Chacun d'entre vous le sait. Le problème est que nous essayons de le limiter véritablement à l'exceptionnel et que l'exceptionnel ne devienne pas la règle, comme cela se produit malheureusement encore trop souvent, dans ce domaine et dans d'autres. Peut-être plus dans d'autres que dans celui-là, car il y a des domaines plus difficiles à appréhender que d'autres. La parole est à Monsieur Roucan.

M. ROUCAN : Merci, Monsieur le Président. Ces deux dossiers qui sont évidemment proposés à la Commission économique à titre exceptionnel, parce qu'effectivement ils ne sont pas compatibles avec ce que nous avons voté précédemment, nous posent un problème. Mais cela nous le résoudrons facilement.

Par contre, hier, j'ai assisté aussi à la présentation de cette évolution du Schéma régional de développement économique, en particulier sur ces aides-là et j'ai insisté lourdement sur la part de critères qualitatifs qui devait être intégrée absolument dans cette grille de décision. Cela ne rend pas les choses plus difficiles, cela oblige à regarder les choses un peu différemment. Cela oblige aussi à mettre en place un outil d'évaluation de ces aides qui soit peut-être au moins aussi réactif que l'attribution des aides, parce que là, le temps faisant, l'habitude se prenant, nous risquons effectivement, comme vous le disiez, de dériver vers une politique de guichet où la lisibilité de la Région et de l'aide publique n'apparaîtront pas.

Donc, aujourd'hui ces deux dossiers sont, pour nous, assez caricaturaux, puisqu'ils n'intègrent à aucun moment les conditions sociales, ou les conditions environnementales satisfaisantes pour amorcer au moins une première vue sur ce qui pourrait être un changement. Donc, vous ne serez pas étonnés que notre groupe vote contre l'adoption de ces deux dossiers en attendant mieux et du travail efficace. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Magner pour répondre. Je ne vous ai pas oublié, Madame Delannoy.

M. MAGNER : Sur cette question des aides exceptionnelles qui sont aujourd'hui proposées au vote, elles peuvent avoir un effet exemplaire qui montre que nous avons besoin de légiférer et de faire évoluer le Schéma régional de développement économique qui a beaucoup d'intérêts mais qui manque certainement, dans ce domaine du développement endogène, de critères précis pour l'encadrement des aides qui pourraient être apportées, sans entrer dans le domaine exceptionnel.

Nos critères essentiels sont bien d'avoir toujours l'effet de levier, avec une réponse graduée, avec une étude tout à fait précise de chacune des demandes et faire intervenir, comme le disait Lionel Roucan, des critères qualitatifs qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été suffisamment pris en compte certainement dans l'examen de nos aides, en particulier d'ailleurs lorsqu'elles sont exceptionnelles. Ce qui est encore plus vrai, concernant tout ce qui peut découler de l'Agenda 21, tout ce qui concerne le développement durable, l'éco-conditionnalité, etc. et avec une évaluation permanente.

D'ailleurs, la réunion qui a eu lieu hier nous a permis de lancer le dispositif de réflexion sur la construction de ce dispositif que nous pourrions appeler le fonds régional d'ancrage et d'entreprise, avec cette première réunion de la Première Commission hier.

Nous souhaitons nous entourer d'avis d'experts, à la fois dans le domaine industriel et de ceux qui aujourd'hui peuvent nous permettre de nous éclairer. Nous regardons aussi ce qui se fait dans les autres Régions parce qu'on ne peut pas inventer seuls les choses parfaites. Il est aussi nécessaire de voir ailleurs ce qui se passe et nous pensons que dans le cadre du budget 2008, après un certain nombre de réunions, de discussions, de propositions qui sont faites par les uns et par les autres, de rencontres avec les banques qu'elles soient publiques ou privées d'ailleurs, avec les instances consulaires, nous pourrions affiner un certain nombre de propositions qui devraient encadrer le mieux possible des aides qui sont aujourd'hui des aides exceptionnelles et, j'en suis bien d'accord, qui ne sont pas satisfaisantes à être exceptionnelles. À chaque fois que nous avons des aides exceptionnelles, nous sortons un peu de nos programmes et nous avons des difficultés à savoir qui mérite et qui ne mérite pas et quelle est la hauteur de l'intervention de la Région. Or, nous proposons des critères qui tiendront compte d'un certain nombre d'éléments pour préciser le niveau d'aide et surtout pour suivre ces aides.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres observations ? La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je ne vois pas en quoi nous pouvons qualifier les dossiers que nous avons d'aides exceptionnelles. Où est l'exception qui justifie, quel est l'intérêt qui justifie cette intervention ? Où est l'effet de levier ? Quand nous disons : le projet de Saint-Beauzire, 150.000 euros pour une opération de 25 millions engagés, en quoi l'aide de la Région est-elle porteuse de quoi que ce soit dans le dispositif et dans l'engagement de cette opération ? C'est là où c'est un peu ennuyeux de voir pourquoi vous reprenez ces deux dossiers.

Franchement, Monsieur le Président, je ne comprends pas, parce que rien, dans les demandes, ne justifie une quelconque réponse positive. Si au moins l'intervention était telle pour nous qu'elle déclenche quelque chose, qu'elle réponde à quelque chose, nous le comprendrions. Mais comment osez-vous qualifier ces deux dossiers de demandes exceptionnelles ? Je n'arrive pas à comprendre.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Magner.

M. MAGNER : Les sommes qui vous sont proposées sont sans commune mesure avec l'investissement, bien entendu. Justement, c'est bien l'illustration de ce que les entreprises qui sollicitent la Région – et j'imagine qu'elles ont les mêmes relations quand elles sollicitent les autres collectivités – souhaitent avoir une participation de la Région, pas seulement pour un montant, une somme qui serait déterminante dans la réalisation du projet, mais pour avoir un label qui montre que la collectivité s'intéresse à ce qui se passe, prend part et est aux côtés des autres collectivités.

Nous sommes là dans un zonage PAT qui va apporter par exemple 1.250.000 euros. Je suis désolé mais si vous allez rencontrer le porteur du projet, bien entendu, il demande toujours plus d'argent et si vous dites que nous ne pouvons pas apporter plus que cela pour montrer notre attachement à son projet, à la création d'emplois, à l'ancrage de son projet sur le territoire régional et s'il vous dit que, pour lui, c'est intéressant parce que cela a un effet déclencheur vis-à-vis des partenaires bancaires, à la fois publics et privés, je pense que par rapport aux gens qui sont dans le tour de table financier de l'entreprise cela a aussi une valeur. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons quelques exemples. Ces deux-là en sont ! Pour la saumonerie de Saint-Ferréol, si nous n'apportons pas l'aide qui est proposée, le porteur de projets nous a clairement dit que, pour lui, il était impossible d'aller plus loin, parce qu'il avait des difficultés à rassembler quelques cautions bancaires.

Nous avons un autre exemple. À la suite de l'abandon de BREA dans l'Allier, la société MGB s'est reconstituée. Dans un premier temps ils demandent l'appui bancaire et ils ne l'obtiennent pas. La Région apporte 100.000 euros de participation, qui est sans commune mesure avec les besoins là aussi. Il y a une révision du dossier et le domaine bancaire accepte d'apporter sa caution. Donc, si vous voulez, il y a bien un effet de levier des aides régionales, pas en somme, pas en montant, mais en caution, parce que la Région est intéressée par le projet. Il me semble que cela aussi a une importance.

M. LE PRÉSIDENT : Ceci dit, Monsieur Aulagnier, les deux dossiers ne sont pas de même nature. Sur le deuxième en particulier, croyez bien que nous nous sommes beaucoup interrogés. Si nous sommes dans un partenariat régional qui est à prendre en considération – vous avez 400.000 euros du Conseil général du Puy-de-Dôme –, sur le dossier Jacquet, dans la discussion que nous avons avec Limagrain, c'est incompréhensible pour les dirigeants que la Région n'apporte pas une contribution.

Alors, aujourd'hui, nous sommes très gênés parce que nous n'avons que le dispositif aide exceptionnelle. Justement ce que nous vous proposons avec le fonds d'ancrage, c'est de définir des critères et donc, à partir de là, nous serons dans les quatre ou cinq critères. Avec les compléments qui sont demandés, nous y serons ou nous n'y serons pas ! Si nous n'y sommes pas, alors il n'y aura pas d'aide exceptionnelle dans un cas comme cela. Nous sommes en train d'essayer de sortir et quand la règle est connue, cela va.

Aujourd'hui, la règle est un peu variable. Monsieur Aulagnier, ce sont des dossiers très difficiles, ne croyez pas que nous soyons très à l'aise. Nous sommes aussi interrogatifs que vous. Je pense que vous devriez partager tout à fait ce point de vue. Je vous remercie. Alors, sur les deux premières parties, Monsieur Magner veut répondre, et puis après Monsieur Dubourgnoix.

M. MAGNER : Lorsque ce dispositif que nous sommes en train de travailler prendra son rythme de croisière, ce débat ne devrait plus être de mise dans cette Assemblée. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce qui nous intéresse dans ce rapport, c'est de voir ces deux aides exceptionnelles. Qui va les voter ? Qui va refuser de les voter ?

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Je crois qu'effectivement il faut que nous arrivions à réfléchir à des dispositifs qui permettent d'avoir une intervention qui réponde à des critères vraiment efficaces, parce que c'est vrai que sur le premier dossier d'aide exceptionnelle, l'intervention est un montant, par rapport à l'investissement, qui n'est pas négligeable, qui n'est pas dérisoire.

Sur le deuxième dossier, il est vrai que nous ne pouvons pas avoir la langue de bois. Le Conseil régional doit s'afficher, mais je pense que l'objectif de la politique économique, cela ne peut pas être cela ! Franchement c'est pour cela qu'il faut bien que nous nous creusions les méninges pour essayer d'éviter d'être dans des situations où nous avons un apport qui n'est pas négligeable – 150.000 euros –, mais qui aura un effet quasiment nul sur la réalité de l'investissement.

Ce n'est pas que je veuille cautionner l'intervention de Jean Aulagnier, mais nous pouvons nous dire tranquillement les choses et je crois que nous avons l'occasion de le souligner à plusieurs dans la commission. Je crois qu'il faut que nous y soyons attentifs, parce qu'il y a une multitude de petites entreprises qui, quelquefois, avec 5.000 ou 10.000 euros, prennent une bouffée d'oxygène et là, il est vrai que cela fait une somme assez importante pour la collectivité, qui n'aura pas beaucoup d'effet sur le dossier lui-même.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont les effets induits indirects comme je l'ai indiqué. Il n'y a pas qu'un dossier. Il est dans un environnement, dans un contexte. « Limagrain » est un acteur majeur de l'économie auvergnate. Il faut aussi que nous sachions faire des mises en perspective. Bien, la parole est à Madame Delannoy sur le dossier Belmokh.

Mme DELANNOY : Simplement, Monsieur le Président, à titre d'information, parce que je connais quand même un peu le dossier. Pour ce dossier, il serait peut-être opportun de reporter la décision à plus tard, puisque l'affaire Belmokh est encore entre les mains de la justice et la décision concernant le litige n'est pas encore rendue, Madame Belmokh ayant fait appel dernièrement à nouveau. Donc, c'est pourquoi j'en ai parlé aussi à Monsieur Magner ce matin et je crois que les services n'étaient pas au courant de cet élément. Donc, je tenais à vous le signaler.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Magner, au bénéfice de ces observations.

M. MAGNER : Justement j'avais demandé qu'on m'informe – c'est pour cela que je m'étais absenté un moment au téléphone. Il y a effectivement une procédure en cours et ce qui est un peu inquiétant, c'est que le Trésorier payeur général, lorsqu'il va demander à ce que la somme soit versée, va l'exiger suivant les voies de droit habituelles, donc Madame Belmokh risque d'avoir une obligation de verser la somme qui reste due. Peut-être qu'un délai pourrait lui être attribué.

En tout état de cause, comme le dit Madame Delannoy, il y a peut-être besoin de surseoir pour avoir un complément d'informations sur cette affaire.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose, au vu de votre observation, de faire demander un délai au Trésorier payeur général, pour qu'il ne mette pas la somme en recouvrement, si Monsieur Magner est d'accord. Je propose que nous retirions et que l'administration veille à faire une lettre immédiate au Trésorier payeur général pour qu'elle n'ait pas d'ennui.

Alors, il nous reste, sur le rapport à voter, sur l'ensemble. Avis défavorables ? Y en a-t-il ? Vous voulez que nous votions par division ? Donc, nous avons déjà voté le premier paragraphe, me semble-t-il.

Sur l'Agence régionale de développement économique, subvention complémentaire, nous n'avons pas voté. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

La partie relative à l'Agence régionale de développement économique est adoptée : non-participation au vote de Monsieur Jacques-Bernard Magner.

Sur l'alinéa 3, les aides exceptionnelles, la première : « Saumonerie Saint-Ferréol » de Brioude, avis contraires ? Le groupe Vert. Abstentions ? Monsieur Aulagnier. Les autres sont donc favorables.

La partie relative à l'aide exceptionnelle à la Saumonerie Saint-Ferréol de Brioude est adoptée : vote contre du groupe Vert ; abstention de Monsieur Aulagnier du groupe Union Pour l'Auvergne.

Sur la deuxième aide : entreprise « Jacquet ». Avis contraires ? Le groupe vert et Monsieur Aulagnier. Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc adopté.

La partie relative à l'aide exceptionnelle à l'entreprise « Jacquet » à Saint-Beauzire est adoptée : vote contre du groupe Vert et de Monsieur Aulagnier du groupe Union Pour l'Auvergne.

Sur le quatrième alinéa, fonds régional d'investissement solidaire porté par l'Association Auvergne Active. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Pas d'avis contraires ? Adopté à l'unanimité.

La partie relative au fonds régional d'investissement solidaire porté par l'Association Auvergne Active est adoptée à l'unanimité.

Sur les avances remboursables à l'artisanat, sauf le dossier Belmokh qui est retiré. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

La partie relative aux avances remboursables à l'artisanat – sauf le dossier Belmokh qui est retiré – est adoptée à l'unanimité.

Surtout n'oubliez pas de faire la lettre au Trésorier payeur général.

Nous passons au rapport de la Deuxième Commission. Nous avons fini la Première Commission. Donc, sur la Deuxième Commission, Éducation et Formation tout au long de la vie, nous prenons le rapport n° 5, Monsieur Bussière.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DOTATION DE RESTAURATION
EN FAVEUR DES LYCÉENS DÉFAVORISÉS

Rapport n° 5 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 5, page 35, concerne les dotations de restauration en faveur des lycéens défavorisés. Nous voulons simplement rappeler rapidement que l'aide sociale des lycéens est de la compétence de l'État même si nous pouvons regretter que les fonds sociaux soient en règle générale en baisse dans les établissements. Malgré tout j'ai, notamment à cette rentrée, été interpellé par un grand nombre d'entre vous, notamment à l'occasion des premières réunions des conseils d'administration, sur une situation qui semble se dégrader en terme de difficultés de paiement dans beaucoup d'établissements de notre région. D'autre part, les lycées nous font remonter des coûts liés aux procédures contentieuses, souvent plus élevés que les sommes à recouvrer par ailleurs.

J'indique aussi que, malgré tout, le changement, c'est cette loi du 13 août 2004 qui donne aux Régions des compétences nouvelles sur la fixation des tarifs en matière de

restauration et d'hébergement. Ce contexte nous a emmenés à nous interroger et essayer de trouver une solution pour gérer de manière plus sociale cette tarification.

Nous avons exploré la piste du quotient familial et nous nous heurtons malgré tout à de grandes, à de très grandes difficultés, pour ne pas dire impossibilités techniques, parce que cela se heurte à un autre principe qui est celui de l'autonomie financière des établissements.

Je précise par ailleurs que nous avons, jusque-là, dans nos lignes, de façon quelque peu résiduelle, un dispositif qui existait, un droit de tirage pour paiement des impayés qui était un dispositif inégalitaire au sens où il n'était connu que par quelques établissements, en l'occurrence les établissements privés – je ne sais pas pourquoi la mémoire avait été gardée de ce côté-là – qui « tiraient » quelques sommes. Donc, nous avons un dispositif résiduel, marginal et très inégalitaire qui subsistait.

C'est pourquoi nous vous proposons la mise en place d'un système de dotations aux établissements, beaucoup plus massif, construit de manière égalitaire pour l'ensemble des établissements de la Région, construit sur des critères sociaux – pourcentage de boursiers –, renvoyant l'analyse des situations particulières aux établissements et concrètement aux assistantes sociales des établissements. Ce rapport, Monsieur le Président, a recueilli un avis positif unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je le mets aux voix : pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6, le FARPI.

REVERSEMENT DU FARPI AUX LYCÉES AGRICOLES

Rapport n° 6 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 6, page 37, qui, là aussi, peut avoir un caractère quelque peu technique, est la conséquence là encore de cette loi de 2004 nous amenant à gérer de façon identique – en tout cas, c'est notre souhait –, l'ensemble des établissements de la région : établissements de l'Éducation nationale et établissements du Ministère de l'Agriculture qui jusque-là étaient gérés sur des bases différentes.

Dans l'éducation nationale, il y a un fonds, en l'occurrence le FARPI, qui était organisé, puisque chaque lycée abondait ce fonds à hauteur de 22,5 %. Je rappelle au passage que les sommes collectées par ce fonds ne nous ont pas été transférées, nous contraignant à maintenir ce dispositif. Les lycées agricoles quant à eux, avaient un autre fonctionnement, puisqu'un certain nombre d'agents des lycées étaient financés directement sur fonds propres des établissements, avec d'ailleurs une multitude de statuts nous posant aujourd'hui des problèmes.

Le choix politique qui a été fait est celui d'un traitement identique de l'ensemble des lycées, quel que soit leur ministère de tutelle, donc de prélever 22,5 % dans chacun des

établissements. Simplement, nous proposons de lisser l'impact budgétaire sur ces établissements, sur trois ans, et donc concrètement, de rendre cette année aux lycées pour lesquels la charge réelle du coût des agents était inférieure aux 22,5 %, cette somme différentielle.

Excusez-moi pour le caractère technique de ce rapport, mais vous voyez que la gestion de ces compétences nouvelles n'est pas toujours simple et encore je vous épargne beaucoup de détails. Là aussi avis unanime de la commission !

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix le rapport. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 7.

FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE RESTAURATION AU LYCÉE AGRICOLE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

Rapport n° 7 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 7, page 38, est lui aussi la conséquence de cette loi de 2004, avec la fixation de nouveaux tarifs, ce qui traduit, au passage, une évolution positive dans notre région, puisque c'est la conséquence de l'ouverture d'un BTS gestion et protection de la nature au lycée agricole de Rochefort-Montagne avec une spécialisation moyenne montagne, qui je crois peut être tout à fait valorisée sur nos territoires. Là aussi unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 8.

PARTICIPATION AUX ENTRÉES À VULCANIA DES JEUNES INSCRITS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'Auvergne

Rapport n° 8 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 8, page 39, concerne les entrées à Vulcania. Il s'agit, et cela a été dit ce matin, de travailler à une véritable appropriation du centre de culture scientifique qu'est Vulcania, par les jeunes Auvergnats eux-mêmes et faire en sorte qu'ils soient les vecteurs d'une nouvelle image du nouveau Vulcania.

Donc, il vous est proposé de mettre en place un système d'entrées gratuites pour tous les entrants dans nos lycées et CFA de la région. Nous souhaitons également que ce

soit un véritable acte pédagogique global, c'est pourquoi nous avons proposé également qu'une brochure d'accompagnement soit présentée pour porter ce billet d'entrée.

Je voudrais également profiter de mon intervention pour répondre à une interrogation du CESR. Je reconnais que le libellé pouvait laisser une forme d'ambiguïté que je vais lever immédiatement. Ce dispositif évidemment est financé, tel que c'est rédigé, sur les fonds « fonctionnement lycées », mais cela veut dire simplement dans notre esprit que ce n'était ni sur les lignes travaux ni sur les lignes équipements, vous vous en doutiez. Donc, c'est bien sur les lignes fonctionnement pour nos lycées, c'est-à-dire concrètement les lignes de nos dispositifs lycées +, les manuels, etc. et non sur le budget des établissements évidemment. Je précise les choses pour rassurer à la fois le CESR et les établissements. Ce rapport a également fait l'objet d'une approbation unanime.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mercier demande la parole.

Mme MERCIER : Le choix fait de relancer Vulcania passera inévitablement par l'appropriation de celui-ci par les Auvergnats et notamment les jeunes. C'était ce que Monsieur Passavy disait, il y a quelques mois, dans cette salle. Nous ne pouvons que nous réjouir de la participation de la Région aux entrées de Vulcania pour les jeunes inscrits pour la première fois dans un établissement scolaire. Il me semble qu'une partie de notre proposition d'ouvrir un chéquier culture, comprenant un billet de Vulcania, aux jeunes Auvergnats, que nous avons proposé il y a quelques mois, notamment en juin 2006, se trouve ainsi concrétisé bien que cela reste limité aux premières inscriptions. Mais nous comprenons.

Une politique volontariste en faveur des jeunes, avec la mise en place d'un pass'culture par exemple, pourrait aller beaucoup plus loin en faveur de la jeunesse et permettre ainsi un accès à la culture où qu'elle soit située sur le territoire.

D'ailleurs, c'est une demande notamment des organisations lycéennes de la région au Conseil académique de la vie lycéenne qui ont fait remonter la proposition que la Région s'engage vers une étude par rapport à cette demande qui émane des jeunes lycéens d'Auvergne. Mais nous voterons ce premier pas parce que nous estimons que cela va dans le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je rends hommage bien volontiers à la proposition initiale que vous aviez faite. Nous travaillons également avec les Conseils généraux, notamment celui du Puy-de-Dôme, pour que, dans la dotation qu'ils donnent aux établissements, ils incluent Vulcania et c'est en cours. Nous avons également une négociation importante avec plusieurs Régions dont l'Île-de-France. Si les lycéens d'Île-de-France pouvaient venir jusqu'à Vulcania, ce serait bien et nous y travaillons. Il y a un accueil assez favorable de cette Région pour pouvoir financer ce type de déplacement. Ce n'est pas fait, mais c'est en cours.

Pour le reste, le budget 2008 nous permettra de voir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Pour l'instant, il y a plus de choses impossibles que de choses possibles compte tenu des contraintes financières que j'évoquais ce matin et qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Sur ce rapport, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Nous poursuivons avec le rapport n° 9.

FIXATION DU TAUX D'ENCADREMENT DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapport n° 9 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 9, page 40, lui aussi est une conséquence de la loi de 2004. Vous voyez que, sans cette loi de 2004, les rapports seraient allégés. Donc, nous avons maintenant et je le disais tout à l'heure, la compétence en matière de fixation des tarifs d'hébergement et de restauration. Nous procéderons au vote de ces tarifs mais préalablement nous consultons l'ensemble des établissements et nous vous proposons ici de leur demander de faire remonter leurs projets de tarification avec un plafond d'évolution de 1,3 %. Là aussi, avis positif et unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je le mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 10, équipement des lycées publics.

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS

Rapport n° 10 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 10, page 42, qui a une incidence budgétaire importante, puisque nous vous proposons de retirer un million d'euros. Mais, pour éviter peut-être une lecture un peu au premier degré – mais je comprends qu'on puisse dans un premier temps et en première analyse avoir cette lecture et penser qu'il s'agit d'une régulation budgétaire, un décalage dans le temps d'un certain nombre d'opérations, ce n'est pas le cas –, je voudrais bien préciser qu'il ne s'agit pas là du tout de conséquences de retards ou de décalages dans le temps d'opérations, contrairement peut-être à l'apparence des choses. Nous sommes au contraire plutôt sur un rythme extrêmement soutenu et même tendu au niveau travaux, comme le montreront les taux d'utilisation des budgets engagés cette année.

Simplement, pourquoi ce décalage ? Il faut que je le justifie. Il y a eu une intervention ce matin en ce sens. Le CESR a également fait les mêmes remarques. Ce n'est pas la conséquence d'un retard mais, je dois le reconnaître, d'une difficulté d'évaluation de certains postes sur les lignes « équipements ». Ce sont en particulier les équipements associés aux travaux.

Comme vous le savez, quand nous livrons de nouveaux espaces, de nouveaux lycées, ils sont forcément équipés avec de nouvelles paillasses, de nouveaux mobiliers, etc. Lorsque nous construisons le budget, nous avons un taux et nous savons qu'il y a un pourcentage associé aux équipements en terme de travaux.

Sur ce poste-là, c'est comme cela que nous avons construit la proposition de la somme « équipements » sur le budget.

Ce taux, je dois le dire, est assez confirmé et assez solide à moyen et long terme. Mais, comme vous le comprendrez aisément, les équipements induits par les travaux dépendent forcément de la phase travaux dans laquelle nous sommes. Or, vous le savez, nous sommes dans une phase d'augmentation forte des travaux, donc nous avons plutôt ce que je pourrais appeler une phase de financement jeune. Nous sommes plutôt globalement en moyenne dans les premières phases de travaux, donc celles qui sont les moins consommatrices d'équipements associés. Il va de soi que, lorsque nous passerons aux phases plus avancées de beaucoup de ces travaux, ils généreront mécaniquement – la proportion pour l'avenir est plutôt un message plus inquiétant, plus tendu sur ce poste – plus d'effets induits en termes d'équipements.

Donc, je voulais vous expliquer cela et vous donner ces explications qui peuvent paraître un peu techniques, mais simplement pour que nous évacuions de notre esprit une hypothèse qui serait celle de retard au niveau des travaux, ce qui n'est pas la bonne explication. Là aussi, avis unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix le rapport. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 11.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTÉ PAR UNE CHAUFFERIE AU BOIS SUR LE SITE DE MARMILHAT

Rapport n° 11 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 11, page 44, pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois sur le site de Marmilhat, qui est un site extrêmement important, avec de nombreux utilisateurs. Il nous semblait là, pour faire écho à notre politique volontariste pour la filière bois et aussi pour nos engagements au titre de notre Agenda 21, devoir accompagner ce projet. Nous sommes par ailleurs potentiellement utilisateur principal avec le lycée sur cet ensemble de Marmilhat, c'est pourquoi nous avons accepté de piloter la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Simplement ce qui vous est proposé ici, c'est que nous engagions les études pour voir comment cette maîtrise d'ouvrage peut ne pas se traduire par des financements et surtout comment fonctionne la gestion de ce réseau qui ne peut pas être de compétence régionale. Ce n'est évidemment pas notre métier. Voilà la proposition qui vous est faite. Là aussi, accord unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE : Bien entendu, nous voterons ce rapport parce que nous sommes très satisfaits de voir la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois. La seule chose que nous pouvons regretter, c'est que deux organismes ne veuillent pas entrer dans ce réseau de chaleur alors qu'ils sont sur le site. Et je souhaiterais évidemment qu'on essaie encore peut-être de les convaincre d'entrer dans ce réseau de chaleur, parce que leur choix du chauffage électrique n'est pas un choix pertinent, bien évidemment, en particulier par rapport aux frais de fonctionnement qui sont liés à ce chauffage électrique.

C'est une aberration technique que tout le monde se plaît à reconnaître aujourd'hui. Donc, j'espère encore que ces deux organismes pourront être contactés et pourront entrer dans ce réseau de chaleur. Il s'agit du Conseil des chasseurs et du Conseil supérieur de la pêche.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais essayer d'utiliser mon pouvoir d'influence pour ces deux organismes, étant donné que je suis chasseur et fier de l'être, je dois pouvoir avoir une petite influence sur Monsieur Perrin, tout du moins essayer de le convaincre. Monsieur Perrin est de plus un homme extrêmement ouvert et j'espère que nous allons pouvoir y arriver.

Au bénéfice de ces observations, sur ce rapport, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Madame Arnaud-Landau, le rapport n° 12.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

MOBILITÉ ET SANTÉ DES JEUNES

Rapport n° 12 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans ce rapport n° 12, page 47, les structures d'accueil – que ce soient les missions locales, les PAIO – nous ont parlé de certains freins à l'entrée dans des stages, pour un public spécifique, pour les publics les plus en difficulté où on a besoin parfois de tenues de travail ou de matériel spécifique pour entrer en formation. Nous avons donc proposé aux structures d'accueil de pouvoir puiser dans ces fonds d'aide à la mobilité. Il n'y a aucune incidence financière, mais il y a par contre une amélioration pour les jeunes en difficulté qui entrent dans certains stages.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il n'y en a pas. Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, n° 13.

FONDS D'INTERVENTION FORMATION

Rapport n° 13 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans ce rapport n° 13, page 48, il s'agit du fonds d'intervention formation. Nous constatons depuis de nombreux mois que notre intervention au titre du FIF justement n'est pas satisfaisante, l'aide apportée répond plutôt à la demande des entreprises et non pas aux besoins spécifiques des salariés pour leur maintien dans l'emploi, notamment dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Vous savez que nous sommes dans la phase de renégociation des contrats d'objectifs. Nous travaillons avec les différentes branches professionnelles. Nous voyons aussi que dans ces discussions, le FIF est inopérant pour certaines formations innovantes, notamment dans le bâtiment ossature bois, etc. Et nous voyons bien que nous avons besoin de travailler à nouveau sur cette intervention. Donc, je vous propose de stopper momentanément ce programme et de travailler avec l'ensemble des partenaires pour être plus opérants.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un rapport très important parce qu'il préfigure une refondation de nos interventions, dans le domaine de la formation professionnelle.

Cela aura des conséquences, forcément ! Mais je pense que nous pourrons présenter à l'automne, un dispositif pour 2008, tout à fait novateur. En tout cas, nous y travaillons.

Mme ARNAUD-LANDAU : En commission, nous n'avons pas eu l'unanimité : il y a eu deux abstentions.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Blazy, qui est à la place de Monsieur Bonnefille. Il faut se méfier, parce qu'un jour je vais vous appeler Madame Bonnefille !

Mme BLAZY : Monsieur le Président, vous décidez, en milieu d'année, de stopper ce programme de fonds d'intervention formation. C'est un programme qui recueillait pourtant un certain succès. Sur près de 680.000 euros votés au budget, il ne reste plus que 56.000 euros disponibles depuis la dernière Commission permanente. C'est un programme qui permettait aux salariés des entreprises de s'adapter aux nouvelles machines, à de nouveaux équipements, de nouveaux logiciels et ainsi d'améliorer leur employabilité.

Certes, nous sommes tout à fait d'accord pour dire que c'est un programme perfectible et nous souhaitons tout à fait participer à la réflexion. Mais vous stoppez un programme sans savoir par quoi le remplacer. Vous venez de nous dire que c'était prêt, mais en commission, nous ne l'avons pas su. Il n'y a pas de période de transition et quand même, cela nous gêne, car nous nous disons que pendant les six prochains mois, la Région ne participera plus à la formation des salariés. Un nouveau dispositif sera mis en

place – nous pensions que c'était en janvier et vous venez de nous dire à l'automne, donc cela modifie un peu mon propos – mais je regrette que nous n'ayons pas eu d'informations plus précises.

Le temps que ce nouveau dispositif soit connu, que les premiers dossiers arrivent, il faudra à nouveau attendre plusieurs mois avant que ce nouveau programme prenne sa vitesse de croisière.

En conclusion, nous ne voterons pas l'arrêt du fonds d'intervention formation et nous vous demandons de nous présenter le nouveau dispositif le plus rapidement possible afin qu'on ne perde pas de temps en 2008 pour sa mise en œuvre qui est tout à fait importante. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme ARNAUD-LANDAU : C'est vrai que nous avons arrêté ce programme trop tard. Nous n'aurions pas dû attendre d'atteindre 56.000 euros, nous aurions dû le faire en début d'année, parce que, depuis le début, nous voyons que c'est inopérant, que nous avons complètement raté la cible et qu'encore une fois, nous n'avons pas accompagné des salariés. C'est vraiment inopérant ! Jusqu'à présent nous l'avons suffisamment démontré. Nous avons accompagné des chefs d'entreprise qui devaient s'installer sur d'autres projets, mais malheureusement pas suffisamment les emplois les plus déqualifiés et c'est à cela que devait servir le FIF. Nous avons vu encore une fois que c'est une politique de guichet qui est complètement inopérante pour la qualification des gens qui sont au plus bas de l'échelle et surtout pour des formations innovantes qui maintiennent l'emploi et qui, au contraire, permettent d'accéder à des emplois innovants qui sont porteurs.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Blazy ! Nous serons prêts dans le courant de l'automne pour une application au 1^{er} janvier, mais nous n'attendrons pas le rapport budgétaire. De toute façon, le budget 2008 sera voté en décembre cette année et nous n'attendrons pas le dernier moment pour faire réfléchir la commission et lui faire des propositions.

Il est évident que si, dans l'intervalle, nous étions confrontés à un problème majeur, nous le réglerions de façon exceptionnelle, comme nous pouvons le faire.

Aujourd'hui, il est évident que l'argent public n'a pas l'effet de levier qu'il doit avoir dans ce domaine et nous rendons souvent plus satisfaction aux organismes de formation – dont c'est le métier certes – qu'aux salariés ou aux entreprises sur les besoins de qualification. Ce que nous ferons remettra en cause un certain nombre de rentes de situation. C'est une évidence, c'est indispensable devant la rareté de l'argent public d'une part et devant les besoins d'autre part que nous constatons ici ou là.

Donc, s'il y a un problème majeur, nous saurons le traiter ! Au bénéfice de ces observations, y a-t-il des avis contraires ? Avis contraire du groupe Union Pour l'Auvergne. Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Le rapport n° 13 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Madame Arnaud-Landau est priée de ne pas émoustiller – comme je l'ai dit tout à l'heure – Monsieur Aulagnier qui, pour l'instant, est à peu près calme... Depuis ce matin, il

s'agite beaucoup, mais bon ! Nous poursuivons avec le rapport n° 14, investissement dans les organismes de formation.

INVESTISSEMENT DANS LES ORGANISMES DE FORMATION

Rapport n° 14 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans ce rapport n° 14, page 50, 840.000 euros ont été consacrés aux programmes d'investissement pour les organismes de formation. Nous voyons bien que nous avons reçu la plupart des dossiers pour les trois premiers trimestres, donc nous savons que des crédits ne seront pas utilisés en 2007 et nous vous proposons de réduire ces crédits de paiement de 376.350 euros de façon à pouvoir les redéployer dans d'autres budgets de la Région.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

Le rapport suivant, n° 15.

AFPA : TRANSFERT LOI DU 13 AOÛT 2004
AFPA : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Rapport n° 15 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans ce rapport n° 15, page 52, vous savez que lorsque nous avons signé la convention au niveau du transfert de l'AFPA, il était prévu un crédit de 18.473.000 euros, notamment sur tout ce qui est transfert des actions de formation et également une subvention complémentaire qui représentait le montant de l'appel d'offres de l'année 2006, puisque l'AFPA, en 2007, n'a pas répondu à l'appel d'offres.

Dans la convention, il est prévu que le solde serait versé l'année suivante après le bilan des différentes actions, c'est-à-dire pour 5 % du montant total. Il vous est donc proposé de retirer cette somme en crédits de paiement, puisqu'elle sera versée en 2008 à l'AFPA, c'est-à-dire les crédits correspondants à 5 %, soit 862.650 euros plus 61.000 euros pour le financement de la subvention complémentaire.

M. LE PRÉSIDENT : Comme celle qui l'a précédé et comme beaucoup d'autres, cette décision rentre dans le cadre de ces mesures qui nous permettent d'exécuter le budget dans d'excellentes conditions comptables. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 16, aide au fonctionnement de l'apprentissage.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Rapport n° 16 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans ce rapport n° 16, page 54, nous sommes sur la fameuse loi du 13 août 2004 – Alain Bussière a raison, on se demande ce qu'on faisait avant ! Cette loi transfère aux Régions notamment la compétence en matière de financement des formations sociales, paramédicales et de sages-femmes.

Pour ce qui concerne le paramédical, je rappelle que l'audit qui avait été confié...

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes sur le rapport n° 16, n'allons pas trop vite !

Mme ARNAUD-LANDAU : Pour les aides au fonctionnement de l'apprentissage, je ne vous propose pas de réduire les crédits de paiement, mais au contraire d'ajouter 1,3 million d'euros – vous savez qu'il y a une augmentation du nombre des apprentis –, donc au niveau du versement de la prime d'apprentissage. D'autre part, nous n'avons jamais tant ouvert de sections d'apprentissage dans le cadre de la concertation avec les différents partenaires, que ce soient les branches professionnelles, que ce soit l'Éducation nationale, ce qui a des conséquences bien sûr dans le cadre du COM Apprentissage sur une augmentation justement du budget de l'apprentissage.

C'est pour cela qu'il vous est proposé – nous l'avons évalué à peu près à 1,5 million d'euros – des crédits supplémentaires sur ce programme pour 1,3 million d'euros, dans la mesure où nous avons versé les avances de trésorerie aux différents CFA à la fin de l'année 2006, en avances sur 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix ce rapport. Pas d'abstentions ? Pas d'avis contraires ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

Nous arrivons au rapport n° 17.

LOI DU 13 AOÛT 2004 : FINANCEMENT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL ET PARAMÉDICAL

PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION DES ÉLÈVES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

Rapport n° 17 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Ce rapport n° 17, page 55 – je disais donc – porte sur cette fameuse loi du 13 août 2004, au niveau de tout ce qui est transféré en matière de financement des formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Pour ce qui est du paramédical, je pense qu'on va beaucoup en parler dans les années futures – nous

avons parlé des TOS, du transfert des TOS – et je crois que par rapport à ce transfert, il va y avoir des conséquences importantes au niveau du budget des Régions.

Je rappelle que l'audit qui avait été confié à KPMG, qui a d'ailleurs été validé par l'ARH à 50.000 euros près, a mis un différentiel de 3.156.000 euros entre ce qui est, en fin de compte, la charge de toutes ces formations en paramédical, et ce qui a été transféré par l'État. Tout cela, c'est pour les valeurs 2005. Je vous laisse imaginer les conséquences au niveau du GVT par rapport au personnel.

En 2007, les établissements hospitaliers qui sont supports des écoles, se sont vus imposer un débasage. Cela veut dire : retrait de crédits dans leur fonctionnement et pour l'ensemble des établissements, des écoles, ce sont 11.628.411 euros, alors que l'État n'a transféré aux Régions à ce jour – toujours sur la base de 2005 – que 9.912.105 euros, ce qui fait une différence de 1.716.306 euros. C'est une économie qui a été faite autant sur le dos des établissements que sur le dos de la Région, puisqu'à ce jour, comme dans toutes les Régions de France – toutes subissent la même politique –, sur le budget 2006, nous n'avons eu que le montant qui nous a été transféré d'environ 9 millions d'euros.

La Commission d'évaluation de transfert des charges doit se réunir depuis plus de neuf mois, la date se reporte continuellement. Là, comme il n'y a plus de président, vu qu'il y a eu un changement de ministre, je ne sais pas à quel moment elle se réunira.

En l'absence de décision de l'État qui concerne les montants transférés, nous n'avons pas inscrit de crédits supplémentaires et nous sommes dans l'impossibilité de verser le montant du débasage aux écoles, ce qui veut dire qu'elles vont se retrouver dans une difficulté de trésorerie. C'est pour cela que je vous propose, dès maintenant, de verser le solde de la subvention, c'est-à-dire que cela correspond à peu près à 85 % du débasage pour toutes les écoles.

Pour le secteur social par contre, nous avons là aussi inscrit l'exact montant des crédits qui ont été transférés pour le financement des dépenses de fonctionnement et je vous propose aussi de procéder au solde de subventions 2007.

Je vous rappelle en même temps que cette année, nous avons fait une opération importante qui, je crois, change beaucoup de choses pour les demandeurs d'emploi qui ont réussi le concours niveau V de tout ce qui est formations paramédicales, que ce soient les formations d'aide-soignant, ambulancier ou aide-puéricultrice, puisque, malgré les difficultés financières, nous avons assuré la gratuité pour ce public de ces formations.

Je voudrais dire aussi que l'Assedic, jusqu'à présent, accompagnait, mais là aussi je vous alerte. Il va y avoir une modification qui s'annonce au niveau de l'Unedic et j'ai un peu peur de ce qui va se passer pour les gens qui sont demandeurs d'emploi et qui bénéficient de l'Assedic.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je mets le rapport aux voix. Avis négatifs ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 18.

AGRÉMENTS ET RÉGLEMENTS D'AGRÈMENT
SCHÉMAS RÉGIONAUX DES FORMATIONS PARAMÉDICALES,
DE SAGES-FEMMES ET DES FORMATIONS SOCIALES

Rapport n° 18 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 18, page 61, il s'agit aussi de transfert pour l'agrément. En matière sanitaire et sociale, c'est vrai que la Région doit donner un agrément qui est prévu pour cinq ans. En matière sociale, l'agrément est pour les établissements qui dispensent des formations initiales et non pas des formations professionnelles, c'est-à-dire que n'importe qui peut faire une formation professionnelle en matière sociale sans avoir l'agrément de la Région.

On voit bien qu'il y a des va-et-vient pour avoir cet agrément, pour monter les dossiers. Le délai est trop court pour pouvoir avoir l'agrément qui était délivré auparavant par la DRASS. Donc, nous ne pouvons pas le faire pour l'avoir en septembre 2007. Donc, je vous propose de proroger l'agrément qui avait été fait pour les deux écoles ISTRa et IRFSSA de Moulins avec les mêmes effectifs qui étaient autorisés préalablement à la décentralisation.

Vous savez aussi que nous avons la compétence de faire les différents schémas que nous devons adopter à la fin de l'année 2007. Après avoir fait faire un état des lieux, ils nous permettront ainsi de définir les différents besoins en matière d'effectifs à former et c'est pour cela qu'en 2008, avec un nouvel agrément, nous pourrions réfléchir justement à toute cette montée en charge des formations. Il faut quand même que nous soyons modestes, parce qu'encore une fois, les transferts seront calculés sur 2005. Il y a eu des modifications qui ont été faites dans le cadre des études où le transfert n'est pas prévu et cela aura des conséquences importantes sur les finances de la Région.

Je tiens aussi à dire que la Région a aussi la compétence pour l'agrément des directeurs dans les différents instituts de formation.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 19. Loi du 13 août encore, loi favorite de Madame Arlette Arnaud-Landau.

LOI DU 13 AOÛT 2004 :
REVALORISATION DES BOURSES DES ÉTUDIANTS
SUIVANT UNE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL ET PARAMÉDICAL

Rapport n° 19 présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 19, page 93, je vous propose de réévaluer le montant des bourses de 1,5 %, car, si l'État l'a fait entre 2005 et 2006 pour les étudiants du CROUS, il s'est bien gardé de le faire pour les étudiants dans le secteur sanitaire et social, parce que, pour cela, il aurait fallu réévaluer après la compensation financière. Donc, je vous propose cette réévaluation de 1,5 %, mais par contre, pas sur les deux dernières sections que nous avons votées dernièrement.

Je vous propose également de prendre en compte, à partir de la rentrée de septembre 2007, les revenus imposables de N-2. Jusqu'à présent, nous le faisons pour N-1 comme ressources pour le calcul des bases sur le revenu imposable et nous voyons bien que les étudiants avaient des difficultés à pouvoir amener tous leurs dossiers. Ils pourront ainsi les déposer avant la rentrée et cela leur permettra d'accélérer l'instruction et également le règlement de leurs bourses. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Alors je mets le rapport aux voix. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.

Il nous reste le rapport sur l'enseignement supérieur, le rapport n° 20. La parole est à Monsieur Bussière.

Enseignement supérieur, bourses et recherche.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - INTERVENTIONS DIVERSES
CONSTRUCTION DE L'INSTITUT D'AUVERGNE DU DÉVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES - IADT

Rapport n° 20 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 20, page 97, enseignement supérieur, avec une incidence budgétaire assez importante, puisque nous proposons à la fois de retirer un crédit de paiement de 150.000 euros et d'ajouter par ailleurs 30.000 euros au titre des investissements dans l'enseignement supérieur. Ces deux sommes sont sans doute la traduction d'un rapport différent de l'État et de la Région aux engagements en matière de Contrat de projets, puisqu'au moment où nous avons signé avec l'État le Contrat de projets – j'allais dire de manière conséquente –, nous avons inscrit au budget, des sommes pour accompagner ces travaux.

Les opérations, sous maîtrise d'ouvrage d'État, sont différées dans le temps, donc nous vous proposons, pour ce faire, en gestion, de retirer des crédits de paiement, mais d'autre part, nous sommes maîtres d'ouvrage dans le cadre du Contrat de projets, sur l'IADT et comme vous le voyez, sans retard, nous lançons l'opération, nous lançons les études ! Ce rapport a également fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je le mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la Quatrième Commission. La parole est à Monsieur Gueydon.

<p>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION présidée par M. Yves GUEYDON</p>

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE – PPA –
DE CLERMONT-FERRAND

Rapport n° 29 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Ce sont deux rapports sans incidence financière.

Dans le premier rapport, le rapport n° 29, page 117, on nous demande de donner notre avis, un avis favorable, concernant le plan de protection de l'atmosphère de Clermont-Ferrand. Espérons par contre que le programme sera suivi d'effets, parce que nous faisons beaucoup de programmes, encore faudrait-il passer à la vitesse supérieure, si je peux me permettre de parler ainsi ! Ce n'est pas seulement à Clermont-Ferrand, c'est pour tous les programmes de tous les territoires.

Je parle de Clermont-Ferrand, mais je crois que nous aurions beaucoup à dire aussi sur beaucoup d'autres sites et d'autres villes de la région Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Sur l'avis pour le rapport n° 29 : pas d'objections ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 30.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DU PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX - PREDD

Rapport n° 30 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Dans le rapport n° 30, page 122, il s'agit en fait, suite à la loi du 27 février 2002, transferts de compétences aux Régions concernant notamment les plans régionaux d'élimination des déchets dangereux, de mettre en place un Comité consultatif avec la désignation de représentants, trois représentants de trois commissions différentes : la Commission de développement durable, la Commission environnement et énergies et la Commission économique.

Au titre de la Commission environnement et énergies, je crois que Monsieur Teillot se proposait, mais je proposerais d'abord que, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, il y ait un représentant de l'opposition et deux représentants de la majorité. Donc, à ce titre-là, je propose, au titre de notre commission, Monsieur Teillot, qui est candidat. Ensuite, au niveau de la Commission développement durable, Agnès Mollon, qui est candidate. Concernant maintenant la Commission économique, Monsieur Magner peut peut-être nous dire qui est candidat ?

M. MAGNER : Élisabeth Thévenon-Durantin.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Pommarel. Est-ce sur les nominations que vous voulez intervenir ? Allez-y, je vous écoute.

M. POMMAREL : Nous avons convenu effectivement que ce serait Élisabeth Thévenon-Durantin pour la Première Commission.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, les trois représentants sont, je me résume : Monsieur Teillot, Madame Agnès Mollon et Madame Élisabeth Thévenon-Durantin. Il n'y a pas de problème là-dessus, Monsieur Teillot ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 31, infrastructures de transport, routes départementales. La parole est à Madame Laïdouni.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - ROUTES DÉPARTEMENTALES

Rapport n° 31 présenté par Mme Christiane Laïdouni

Mme LAÏDOUNI : Dans le rapport n° 31, page 125, nous vous proposons de retirer 1 million en crédits de paiement sur le budget consacré aux routes départementales au vu

des demandes de règlement annoncées. Nous pensons que les 7 millions d'euros devraient suffire, tout cela pour permettre entre autres un redéploiement et en particulier, nous vous demandons d'inscrire 3,5 millions d'euros sur la ligne exploitation des TER.

Pourquoi ? Je ferai quelques remarques là-dessus. D'abord, parce qu'il y a eu une évolution très importante des charges forfaitisées due en particulier à l'augmentation du coût de l'énergie. Il y a eu aussi une évolution de l'indexation qui sert à élaborer le devis 2007 et qui a été beaucoup plus élevé. Il y a eu aussi des charges nouvelles qui ont été imposées par l'État, en particulier dans le calcul des amortissements des actifs. En clair, on réduit le temps d'amortissement, ce qui fait une charge supplémentaire pour la SNCF d'environ 450.000 euros par an et bien évidemment, la SNCF répercute dans la convention, le compte d'exploitation, à la Région Auvergne.

Alors, je voudrais faire juste une première remarque : je crois que c'est le seul domaine budgétaire dans lequel une décision modificative relativement importante, de 3,5 millions d'euros, ne correspond à aucune amélioration pour les usagers. C'est d'ailleurs ce que constate avec regret – et nous le regrettons encore plus – le CESR dans son rapport sur la décision modificative. Donc, ces 3,5 millions d'euros que nous mettons, ne sont que l'augmentation des charges de la SNCF. Il faut le dire clairement, et je vous avoue que, pour une Vice-Présidente aux transports, c'est particulièrement déprimant et je pense que pour tout le monde aussi !

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que nous ne pouvons que nous inquiéter – quand nous regardons les derniers budgets consacrés à l'exploitation des TER – de l'augmentation régulière de cette contribution d'exploitation. J'en donnerai rapidement quelques chiffres :

- En 2004 : 61 millions d'euros.
- En 2005 : 74 millions d'euros, parce que, entre 2004 et 2005, le coût des péages que nous versons à la SNCF et qu'elle reverse à RFF, avait été pratiquement multiplié par deux.
- De 2005 à 2006 : 74,5 millions d'euros – cela se maintenait à peu près.
- En 2007 : avec le rajout de la décision modificative, ce sont 79,5 millions d'euros de subvention d'exploitation pour les TER.

C'est-à-dire qu'en trois ans, depuis que nous sommes dans la majorité régionale, c'est une augmentation de 30 %, à la fois à cause de la hausse du prix de l'énergie, des nouvelles charges imposées à la SNCF, du poids des péages – dont il faut remarquer qu'ils sont, en France, parmi les plus élevés de l'Europe, ce qui avait entraîné les Régions, les Vice-Présidents et l'ARF, à demander une espèce de moratoire sur cette augmentation des péages.

Je rappelle – même si tout le monde le sait, et on le dit dans les comités de lignes –, que les péages sont versés à la SNCF qui reverse à RFF, non seulement pour l'utilisation des sillons, mais aussi, ce qui paraît quand même être un comble, pour les arrêts dans les gares, ce qui franchement ne justifie pas de tels péages.

Je donnerai aussi un exemple sur le coût des péages, rapidement, car quand on fait faire une étude pour un cadencement d'une ligne, ou une restructuration – soyons plus modestes ! –, par exemple pour ajouter neuf trains supplémentaires quotidiens, sur un million d'euros qui nous est proposé par la SNCF, il y en a presque la moitié : 500.000 euros qui vont simplement dans les péages reversés à RFF.

Alors, c'est extrêmement inquiétant pour les Régions et, dans le même temps, ce qui est pire, c'est qu'après une amélioration de fonctionnement TER depuis le mois de mars, après des dysfonctionnements catastrophiques en décembre et janvier – et je me souviens d'un comité de lignes à Moulins, en pleine crise de dysfonctionnement, particulièrement animé, avec une colère légitime des usagers –, nous constatons encore trop de retards, trop de trains supprimés non remplacés, trop de matériel immobilisé, pas assez d'informations aux voyageurs, trop de lenteurs. Même si nous savons que ce n'est pas de la faute de la SNCF et que nous allons avoir de plus en plus de travaux sur les voies pour régénérer et moderniser – d'où des plaintes légitimes des usagers qui se retournent contre la SNCF, contre RFF, parce que maintenant les usagers commencent à repérer, mais ils se retournent aussi contre la Région Auvergne.

Alors, nous expliquons bien sûr – et nous les assumons – quelles sont nos responsabilités. Nous expliquons la tension qui existe dans le matériel, parce qu'il est commandé et que tout ne nous est pas encore arrivé – ce sera en 2008 et 2009. Mais si nous assumons nos responsabilités, pour les années à venir, c'est un véritable sujet d'inquiétude et je pense qu'il faut que nous ayons deux exigences fortes :

- Une exigence en direction de la SNCF, et je pense que ce sera un des buts de la future convention Région/SNCF qui sera signée en janvier 2009, d'avoir une exigence concernant ce qui est essentiel dans les transports : la ponctualité, la régularité et pour cela, il nous faudra revoir – et être sans doute plus fermes – nos exigences et les pénalités demandées à notre exploitant.

- La deuxième exigence que nous devons avoir aussi, c'est une exigence par rapport à l'État, parce qu'avec un tel coût, avec des besoins qui sont de plus en plus forts – et nous voyons tous les jours la nécessité d'améliorer des offres et en particulier sur des lignes qui sont en très forte augmentation de trafic, qu'il s'agisse du Moulins/Brioude ou qu'il s'agisse du Clermont/Lyon –, notre région va rencontrer des difficultés pour répondre à ces besoins, alors que tout le monde s'accorde pour reconnaître que la décentralisation a permis, dans ce domaine, de revitaliser, voire parfois de redynamiser vraiment les TER.

Mais ces besoins en TER, en nouvelles offres, sont des besoins vitaux, parce qu'ils concernent la vie quotidienne de nos concitoyens et c'est pourquoi, il me semble que, dans l'avenir, il y aura deux options.

D'ailleurs, je partage tout à fait ce qu'a dit le Président ce matin : « à l'avenir, nous gérerons la contrainte en supprimant, s'il le faut, des interventions qui sont hors de nos compétences... ».

Je suis tout à fait d'accord et, dans les années qui viennent, les routes n'étant plus de nos compétences, la Région n'aura plus à intervenir et pourra se centrer sur les TER. Mais aussi, je pense que nous ne sommes pas que des gestionnaires, nous sommes

aussi des politiques, nous avons aussi une bataille politique à mener et en particulier avec l'ARF, parce que, même si ce sont à des niveaux moindres, les Régions sont toutes concernées par ce problème de financement des TER. Nous aurons une bataille politique à mener, ne serait-ce que pour obtenir des recettes nouvelles pour le TER, comme par exemple les collectivités locales ont des recettes pour leur transport urbain, etc.

Voilà ce que je voulais vous dire. Sinon, tout le discours que nous pouvons faire et avec lequel nous sommes tout à fait d'accord sur l'Agenda 21, la nécessité du développement durable, restera au niveau de discours, si nous ne faisons pas le maximum pour le développement d'une véritable politique du ferroviaire.

Dernier point, je rappelle quand même, parce que c'est aussi politique, que c'est au moment où – cela remonte à deux ou trois ans, je ne sais plus la date pardon, je ne l'ai pas recherchée – les autoroutes commençaient à devenir rentables et où il était prévu que les bénéficiaires seraient mis justement pour développer la politique ferroviaire, que la droite au gouvernement a privatisé ces autoroutes. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Même le Président applaudit parce que Madame Laïdouni nous a fait un rapport excellent, qui est tout à fait conforme à la réalité et elle a mis en perspective, effectivement, les aspects techniques. Elle les a mis dans le vrai débat politique, non pas politicien, mais politique. Toutes les Régions de France sont complètement affolées par l'explosion des coûts des conventions. Donc, nous avons un problème à ce niveau-là, c'est que nous n'avons pas les moyens humains, en matière grise, pour analyser totalement les factures que nous présente la SNCF.

Donc, pour la convention future, nous allons nous entourer d'un consultant spécialisé, autrement dit aller chercher à l'extérieur cette matière grise. Nous allons utiliser au mieux les conventions déjà renégociées par un certain nombre de Régions. Donc nous avons ce problème.

Nous avons aussi le problème de la perception par le public, de qui est responsable de quoi. Les lettres de protestations que nous recevons sont adressées au Président du Conseil régional, c'est-à-dire que, pour beaucoup de personnes, si cela ne marche pas, si les trains sont arrêtés, c'est la faute du Président du Conseil régional – qui n'y peut rien. Et la SNCF – bien que nous ayons rencontré récemment Madame Idrac, que le Directeur régional soit quelqu'un de bonne volonté – a beaucoup de mal à rentrer dans la culture de l'information et de la communication qui doit faire partie aujourd'hui de tout acte de gestion.

La SNCF est aujourd'hui encore incapable d'annoncer correctement à son public, à ses clients, qu'un train est supprimé. Cela paraît impensable, mais malheureusement, nous en sommes là. Donc, il faut que nous arrivions à une meilleure communication. Il faut aussi que nous arrivions à faire en sorte que la ponctualité soit au rendez-vous, que les trains soient propres et que l'on en annule beaucoup moins. Même si derrière cela, il y a une insuffisance de matériel qui, hélas, ne peut pas trouver de solution tout de suite, puisqu'elle est liée à la livraison du matériel que nous avons commandé et payé

largement, c'est-à-dire qu'en 2008 par exemple, nous allons payer 16 millions d'euros de matériel ferroviaire qui ne sera pas pour autant livré. Nous en avons un peu plus de 10 cette année, donc vous voyez qu'il y a encore une montée en puissance des financements que nous mettons en œuvre pour l'acquisition en 2008, sans pour autant que le matériel soit là. Donc, cette période est difficile, nous en sommes conscients. La SNCF n'a pas assez de matériel et nous n'y pouvons rien.

Au moins, le matériel qu'elle a, qu'elle le fasse tourner correctement, qu'il soit propre et qu'il soit à l'heure. Ensuite, que la SNCF – l'entreprise – ne fasse pas « du gras sur le dos » de l'ensemble des Régions, parce que l'essentiel du bénéfice affiché par la SNCF sur son exercice 2006 vient de conventions avantageuses passées avec les Régions.

Alors, nous sommes lourdement pénalisés, parce qu'en fait, nous contribuons à payer le TGV que nous n'avons pas, nous payons beaucoup de péages à RFF qui ne fait pas assez de travaux sur nos lignes et qui préfère faire des voies nouvelles pour le TGV. Il est vrai que tout cela est plus qu'irritant et que cela pose un vrai problème politique de fond que Madame Laïdouni a parfaitement mis sur le devant de la scène.

L'Association des Régions de France avait sollicité l'ancien Premier ministre. Elle va solliciter le nouveau, peut-être même le Président de la République, puisque, apparemment, le Premier ministre, cela ne suffit pas ! Il vaut mieux s'adresser au Président de la République et moi-même j'ai demandé à Monsieur Hortefeux à qui j'ai écrit il y a trois mois – mais qui ne m'a toujours pas répondu – sur les ralentissements ferroviaires. Je lui ai demandé, pas plus tard que samedi matin, de bien vouloir organiser une réunion de travail – que je vais confirmer par écrit – avec Réseau ferré de France, la SNCF, avec qui il vaudra de ses collègues du Gouvernement, pour que des travaux significatifs soient faits pour venir à bout des ralentissements qui accablent l'Auvergne. Quand on a du matériel qui ne peut pas rouler, qui roule à 30 ou 40 km/h, alors qu'il est fait pour rouler à 140 ou 160 km/h, il y a quand même une vraie difficulté !

Bref, le transport express régional est une compétence régionale, c'est une priorité de l'exécutif en place, de la majorité en place et nous avons beaucoup de mal à traduire cette priorité dans les faits, puisque, et c'est l'introduction de Madame Laïdouni, nous en prenons pour 3,5 millions d'euros de plus sans le moindre service supplémentaire. 3,5 millions d'euros à 538.000 euros le point d'impôt, vous voyez ce que cela fait ! Donc vraiment, les choses ne peuvent pas durer ainsi et il faudra bien qu'il y ait des mesures prises au plus haut niveau de l'État sur cette question.

Mais voyez-vous, aujourd'hui, puisque je l'ai dit dans mon préambule ce matin, à l'offensive majeure d'un certain nombre d'élus de l'Allier tout particulièrement pour financer la RN7 et la Route Centre Europe Atlantique, ma réponse est « non » et elle est « non » depuis le premier jour, parce que nous sommes totalement hors compétence. Et par contre, je voudrais bien que nous ayons les moyens – et que les politiques de tous bords prennent en compte ce problème – de faire circuler correctement les TER sur les voies et à la vitesse qu'ils méritent, pour que le service public ferroviaire soit le plus performant et le plus en rapport avec les enjeux de développement durable de la planète que la France a fait sienne et que la Région, au travers de son Agenda 21, a fait sienne. Il faudra encore financer quelques routes, mais le moins possible et de moins en moins. C'est clair et il y a encore quelques endroits où il n'y a pas de train, donc il faut quand même bien pouvoir circuler.

Voilà donc ! Sur ce rapport, avez-vous des observations ? Pas d'observation. Donc, je le mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté. Pardon, Madame Sikora.

Mme SIKORA : Monsieur le Président, je vous remercie et je partage votre sentiment sur ce que vous venez de dire, ainsi que celui de Madame Laïdouni. Puisque je suis quand même de près également ce dossier, je dois dire que nous sommes navrés de voir qu'à chaque réunion, il y a le Conseil régional, il y a la SNCF, mais jamais Réseau Ferré de France. C'est lamentable, car on ne peut pas discuter des vrais sujets, parce que vous avez le matériel, comme vous l'avez dit, nous avons la SNCF qui est là au niveau commercial, mais il manque le reste, car on ne peut pas faire rouler les trains et dans notre région, c'est important.

M. LE PRÉSIDENT : RFF vient quand même me voir de temps en temps. De ce côté-là, le Directeur régional est d'ailleurs un homme très affable et, je n'en doute pas, très compétent, mais ce n'est pas au niveau du Directeur régional que ce type de problèmes se pose.

Par contre, si vous le souhaitez, nous pouvons parfaitement organiser à la fin d'une Session ou d'une Commission permanente, une réunion d'information sur ces problèmes, au cours de laquelle je demanderai au Directeur régional de RFF de venir avec le Directeur régional de la SNCF. Vous pourrez poser vos questions, ils vous donneront leur sentiment, vous indiqueront quelle est la politique de RFF, les points sur lesquels ils vont intervenir, ceux sur lesquels ils ne veulent pas intervenir. Moi je suis pour une transparence absolument totale sur cette question et il est bien normal que les Conseillers régionaux qui votent un budget de 79 millions d'euros – ce n'est pas rien – aient toute l'information, non seulement sur l'actualité, mais sur ce qui est prévu demain, et qu'ils puissent dire leur désaccord éventuel sur des priorités parce que cela remonte après.

Le Président de RFF a changé récemment, comme vous le savez. Par contre, j'ai reçu, il n'y a pas très longtemps Madame Idrac, Présidente de la SNCF. Je lui ai dit tout ce qui était insatisfaisant dans le fonctionnement régional. Elle a écouté d'ailleurs beaucoup et je ne crois pas l'avoir surprise énormément. Sur RFF, nous allons organiser cela, si vous le voulez bien.

Intervention de Madame Sikora hors micro.

Mme SIKORA : Je suis tout à fait d'accord.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, il ne faudrait pas que cela relance pour le débat mais Monsieur Pommarel ne s'est pas exprimé.

M. POMMAREL : Je serai concis comme d'habitude. Je voulais dire que RFF est certainement un acteur intéressant à entendre, mais RFF a une marge de manœuvre qui est extrêmement limitée. RFF n'est là en fait que pour gérer le réseau ferré national et il est soumis à des contraintes qui sont énormes. Les décisions de construire des lignes TGV, ce n'est pas RFF qui les prend, ce sont des décisions qui se prennent au plus haut niveau, par l'État.

RFF se trouve dans une situation où il y a une insuffisance de moyens qui est considérable, à la fois pour étendre le réseau, le moderniser, construire des lignes de TGV, construire des lignes dédiées au fret, mais également pour l'entretenir et nous nous trouvons maintenant à gérer l'autre bout de la chaîne qui, à mon avis, n'est pas une situation anodine. Je pense qu'elle est voulue quelque part par le Gouvernement qui ne souhaite pas que les Conseils régionaux puissent retirer les fruits de leurs actions en matière de promotion du TER. Désormais la population sait qui est responsable des TER et elle a constaté...

Intervention de Conseillers régionaux hors micros.

Je suis très concis, mais en même temps je vais rentrer un peu sur le terrain politique, car nous sommes en plein dedans. Ce n'est pas une bêtise. La population a clairement constaté que depuis que les Conseils régionaux sont passés à gauche, l'offre en matière de TER s'est très nettement améliorée par rapport à ce qui existait lorsque ces Régions étaient à droite.

Or, désormais, nous sentons très bien que l'État, par tous les moyens, essaie d'étrangler les Régions sur ce terrain du TER. Nous l'avons vu tout à l'heure avec l'aspect de dérive des coûts de fonctionnement des TER.

C'est particulièrement flagrant sur l'aspect coût des péages où là, il est évident que, plus nous allons aller et plus ces péages vont augmenter, puisque RFF n'est pas suffisamment doté par l'État pour assurer l'entretien et l'extension du réseau ferroviaire. Donc, forcément c'est bien sur le TER que cela va peser et donc sur nous ! Nous serons contraints et nous ne pourrons pas créer les services nouveaux que la population attend.

Donc, il est évident que nous sommes sur un terrain qui est éminemment politique et je suis persuadé que, si d'aventure – et je ne le souhaite pas –, les Régions voyaient leur majorité changer lors des prochaines élections, peut-être que l'État serait beaucoup plus intéressé pour donner à RFF les moyens d'assurer l'entretien et l'extension de son réseau et ainsi qu'on puisse créer désormais des TER à un coût raisonnable.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Laïdouni, très brièvement parce que vous avez fait un très bon rapport, je l'ai dit.

Mme LAÏDOUNI : Juste une petite chose : d'abord pour dire que c'est vrai que, si la SNCF est très présente dans les comités de lignes – et je salue son personnel qui fait un travail remarquable et pas facile, nous l'avons vu dernièrement aussi au comité de lignes d'Aurillac, ils répondent et ils sont là ! –, RFF, c'est vrai, n'est pas souvent présent et en particulier au comité de lignes de Volvic. Mais je ferais remarquer aussi que je crois que l'État est régulièrement invité pour les comités de lignes et que je n'y ai pas vu souvent de représentants. Je voudrais dire aussi qu'en ce qui concerne ce que dit Madame Sikora et ce que disait Pierre Pommarel – il faut être honnête –, il y a une contradiction qu'il faudrait assumer entre avoir permis, en 1997, qu'il y ait une séparation entre la SNCF et RFF – en particulier RFF a dû absorber la dette de la SNCF –, et puis après, se retourner contre le seul réseau ferré de France, alors que la décision était une décision politique prise par un gouvernement. Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose que nous en restions là. Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 31 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la Cinquième Commission avec la Culture, d'abord le rapport n° 32 sur Randan.

<p>RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Mme Anna AUBOIS</p>

CULTURE

CULTURE – DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n° 32 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, le rapport 32, page 127, est un rapport qui ne porte pas uniquement sur Randan mais qui suscitera peut-être moins de passion que les précédents rapports. Mais je suis sûre que, puisque les décisions se prennent au plus haut niveau, avec les quatre ministres auvergnats, nous aurons des ambassadeurs pour défendre notre train et notre réseau ferré au plus haut niveau.

Je vous propose une diminution des crédits concernant la BCIU, compte tenu du délai sur le chantier, dans la mesure où les trouvailles archéologiques du chantier ont obligé à faire en sorte que le chantier soit arrêté pour le moment.

La deuxième proposition est de procéder à différentes opérations financières. Vous savez qu'au mois de mai, lors de la Commission permanente, nous avons envisagé d'installer le FRAC dans des locaux Place de la Victoire.

Afin de pouvoir lancer les opérations d'aménagement du FRAC, nous vous proposons diverses opérations financières dont vous avez le détail page 128.

La dernière proposition concerne le Domaine royal de Randan, dont les travaux suivent tout à fait les délais, ce qui est important pour nous puisque vous savez que les travaux doivent être finis fin 2008 pour pouvoir bénéficier des financements européens. Vous avez pu constater vous-même, Monsieur le Président, l'avancée des travaux remarquable et la façon dont ils se déroulent. Donc, nous vous demandons, afin de permettre le paiement relatif à ces travaux, d'augmenter d'un million d'euros le crédit de paiement inscrit en faveur du Domaine royal de Randan.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Pas d'observations ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 32 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 33, manifestations sportives de haut niveau, Anna Auboïs.

Mme SIKORA : Vous avez parlé ce matin du bilan, pour 2006, concernant « EuropaVox » et vous avez dit que Madame Henri-Martin devait nous faire un commentaire et nous donner un bilan au mois de septembre. D'accord ? Alors j'aurais deux ou trois questions à poser.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut que nous ayons le temps de récupérer toute la revue de presse qui est considérable en Europe.

Mme SIKORA : J'aurais voulu poser quelques questions auxquelles nous voudrions avoir quelques réponses, à savoir quelle a été la participation des autres collectivités, notamment des Départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, et de la Région Limousin, puisque les concerts ont eu lieu à Limoges et Tulle, d'après la presse. Ensuite, quelle a été la répercussion de ce festival pour les groupes régionaux ? Puisque l'année dernière, vous nous avez signalé que des groupes devaient intervenir avant. Donc, j'ai prévu cela. Ensuite quels contacts ont été noués entre les groupes régionaux et les organisateurs de concerts à l'étranger ? Nous en avons parlé aussi ! Nos artistes auvergnats rayonnent-ils plus depuis « EuropaVox » qu'avant ? Disposez-vous de critères objectifs pour évaluer cette évolution ?

M. LE PRÉSIDENT : Madame, je fais preuve de courtoisie et je ne vous ai pas interrompu. Mais je vous fais un rappel au règlement, parce que, lorsqu'on pose une question qui n'a rien à voir avec le rapport, il faut essayer de s'insérer dans le règlement. Les questions que vous posez sont légitimes. Ce n'est pas la question ! Vous auriez pu utiliser, comme l'a fait Monsieur Aulagnier, l'article 40 de notre règlement intérieur qui, sur demande au Président, en début de séance publique, vous aurait permis de m'indiquer les points que vous souhaitiez voir éclaircir et vous les auriez exprimés comme vous le faites, mais au bon moment. Nous vous répondrons la prochaine fois.

Je ne souhaite pas que Madame Henri-Martin vous réponde aujourd'hui. Nous répondrons à tout cela – si vous avez d'autres questions, vous les lui transmettez –, lors d'un rapport spécial que nous ferons en septembre et qui sera un rapport complet.

Je fais le rappel au règlement pour que nous ayons un minimum de discipline dans l'enceinte, mais je le fais avec courtoisie, Madame.

Mme SIKORA : Je le fais parce que vous en avez parlé ce matin dans votre discours de politique générale, mais je voulais simplement avoir les réponses aux questions au mois de septembre.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, nous passons... C'est sur quel rapport Monsieur Mairal ? Nous en sommes au rapport sur les manifestations sportives de haut niveau : le rapport n° 33, le reste étant voté et donc Monsieur Mairal a bien compris ce qu'était le rappel au règlement. Madame Anna Auboïs.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

MANIFESTATIONS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU

Rapport n° 33 présenté par Mme Anna Auboïs

Mme AUBOÏS : Monsieur le Président, dans le rapport n° 33, page 129, sur les manifestations sportives de haut niveau, nous vous demandons de bien vouloir inscrire 100.000 euros supplémentaires en crédits de paiement, parce que la Région Auvergne est une Région dynamique en matière sportive, une Région internationale. Donc, comme vous l'avez dit ce matin, elle peut être reconnue au niveau européen par des instances européennes, mais surtout beaucoup de Fédérations internationales et européennes ont le plaisir de venir mettre en place des manifestations dans notre région.

Par exemple, comme tout le monde a pu le voir, a été inauguré ce week-end le Centre régional de tir à l'arc où nous avons participé à hauteur de 40 %, et le Président de la Fédération internationale de tir à l'arc était présent et a assuré qu'il y aurait de nouveau des manifestations d'envergure internationale à Riom, en Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous rappelons qu'il y a ce week-end les championnats de France cyclistes dans la bonne ville d'Aurillac, qui est membre de la Région Auvergne ! Pas d'observations sur ce rapport ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 33 est adopté à l'unanimité.

Nous arrivons maintenant aux rapports de la Sixième Commission. Donc, nous avons traité toutes les affaires financières 2006 et nous avons maintenant les rapports à partir du n° 34, coopération décentralisée, aides publiques au développement.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT

Rapport n° 34 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Au rapport n° 34, page 131, coopération décentralisée, aides publiques au développement : vous avez trois rapports.

Le premier concerne une subvention au Centre de ressources et d'appui à la coopération internationale en Auvergne, pour la mise en place d'une formation « outils et bonnes pratiques de coopération internationale », en direction des personnels des collectivités territoriales, notamment le Conseil régional, mais c'est vrai aussi pour les Départements et les Municipalités. Ceci afin de faire en sorte que, dans les collectivités qui sont engagées dans les coopérations décentralisées, nous soyons plus performants dans la conception de la coopération décentralisée, mais également dans la recherche de financements, de cofinancement pour les coopérations décentralisées. Donc, nous proposons d'inscrire, en crédits de paiement, une somme de 9.000 euros.

Ensuite, concernant la coopération avec la Bosnie-Herzégovine, il convient d'inscrire une somme de 51.640 euros en crédits de paiement qui sont le produit de la contribution versée par le Ministère des Affaires Étrangères au titre de la participation du Ministère à cette coopération décentralisée. C'est une première avancée et je sais que les notifications vont arriver, sur les financements 2006, et que pour 2007, il y aura des financements qui vont arriver sur la coopération décentralisée de Bosnie-Herzégovine, de la part du Ministère des Affaires Étrangères.

Autre dossier concernant la coopération avec Madagascar et le Mali, c'est la même démarche et c'est une somme de 22.510 euros qui provient du Ministère des Affaires Étrangères qui abonde notre coopération décentralisée avec Madagascar. Vont arriver encore d'autres financements supérieurs pour 2007 sur Madagascar.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 34 est adopté à l'unanimité.

Coopération interrégionale, rapport n° 35.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Rapport n° 35 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 35, page 135, est composé de trois rapports également sur la coopération interrégionale.

Tout d'abord la mobilité des jeunes en Europe, c'est le dispositif « Euroguidance » et cela a été lancé par l'Union européenne fin juin 2004. Le CARIF Gentiane a été le seul organisme régional retenu en France sur ce programme. Il convient donc d'inscrire en crédits de paiement 25.000 euros pour participer au budget du projet « Euroguidance » mis en œuvre par le CARIF Gentiane et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer les conventions fixant les modalités de notre participation.

Ensuite, cela concerne les bourses individuelles pour faciliter l'accès des jeunes Auvergnats aux multiples offres de chantiers de jeunes volontaires à l'international. Je le précise parce qu'il y a aussi une intervention de notre collectivité sur les chantiers d'insertion sur le patrimoine jeune volontaire sur les chantiers nationaux.

Ce sont des bourses de 90 euros, soit cent bourses individuelles, qui permettent à des jeunes de se rendre à l'étranger pour participer à ces chantiers, d'avoir à la fois une activité et de rencontrer aussi d'autres jeunes.

Le dernier dossier concerne Futourism, notre programme INTERREG IIIC. Il convient d'inscrire en crédits de paiement la somme de 360.000 euros qui proviennent de l'Union européenne, afin de permettre de faire face à nos propres dépenses mais aussi celles de nos partenaires, dans le cadre du projet Futourism dont notre Région est chef de file.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 35 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport sur les actions relevant de la subvention globale FEDER, rapport n° 36.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER

Rapport n° 36 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 36, page 141, comme vous le savez, nous sommes en fin de course sur la programmation 2000-2006, donc ce sont essentiellement des

ajustements de crédits, d'autorisations de programme et de virements de crédits. Vous avez la liste des plus et surtout beaucoup de moins.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 36 est adopté à l'unanimité.

Puisque nous avons réglé toutes les affaires 2006, nous passons au rapport n° 42, à la page 173. Monsieur Mairal a la parole.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapport n° 42 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 42, page 173, prévoit d'annuler un certain nombre de montants d'autorisations de programme. Vous avez la liste de ces annulations. En fait, ce sont de petites sommes qu'il faut régulariser.

M. LE PRÉSIDENT : Je suppose qu'il n'y a pas d'observations là-dessus ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 42 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 43, marchés sans formalités préalables.

MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES

Rapport n° 43 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 43, page 174 est en application de l'article 10 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 qui porte des mesures d'urgence de réforme à caractère économique et financier et c'est l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales qui permet de passer des marchés dont la valeur estimée est inférieure au seuil mentionné, donc à moins de 210.000 euros hors taxes. Bien entendu, cela fera l'objet de compte rendu régulier en Commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 43 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 44 sur les opérations comptables.

OPÉRATIONS COMPTABLES

Rapport n° 44 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 44, page 175. Les opérations comptables, ce sont à la fois des sorties d'éléments d'actif et vous avez donc les quatre opérations avec les inscriptions budgétaires. Ce sont aussi les entrées d'éléments d'actif, la régularisation d'imputations et concernant la Grande Halle d'Auvergne, le contrat d'affermage. Vous avez les dépenses et les recettes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 44 est adopté à l'unanimité.

Indemnité de conseil allouée au Payeur régional.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU PAYEUR RÉGIONAL

Rapport n° 45 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 45, page 179, il s'agit de renouveler l'indemnité de conseil allouée au Payeur régional en application de la loi.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je vote contre.

M. LE PRÉSIDENT : Avis contraires ? Un. Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc le rapport est adopté avec l'avis contraire de Monsieur Aulagnier.

Le rapport n° 45 est adopté : vote contre de Monsieur Aulagnier.

Assises territoriales, rapport n° 46.

ASSISES TERRITORIALES

Rapport n° 46 présenté par M. Jean Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 46, page 181. En 2004, nous avons tenu des Assises territoriales, qui avaient été un succès, qui avaient permis d'avancer quatre-vingt-deux engagements. Une dynamique avait été créée. Ce qui est proposé, c'est, à mi-parcours, de retourner devant nos concitoyens, dans des formes différentes, allégées, qui nous permettront de donner à voir ce qui s'est fait, ce qui reste à faire. Et donc, pour organiser ces Assises territoriales allégées, il convient d'inscrire à la décision modificative n° 1 un crédit de 210.000 euros en crédits de paiement.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Madame Petit.

Mme PETIT : Monsieur le Président, depuis le début, nous vous avons dit ce que notre groupe pensait par rapport à ces Assises territoriales. De plus, vous nous avez dit – et au moins en commission, nous l'avons entendu – que, dans le cadre de la préparation du nouveau Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, nous n'allions pas faire des Assises territoriales bis, parce que, d'abord cela coûtait trop cher et que nous avons aussi des moyens à la Région pour poser le diagnostic.

Nous voyons aujourd'hui que vous nous proposez 210.000 euros de plus pour ces Assises territoriales. Donc, nous voterons contre, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais cela ne m'étonne pas, parce que vous n'aimez pas beaucoup la démocratie participative ! Mais il s'agit d'aller rendre compte aux Auvergnates et aux Auvergnats, comme nous nous y étions engagés en 2004 – les engagements sont faits pour être tenus – de ce que nous avons fait, c'est-à-dire où nous en sommes sur les quatre-vingt-deux engagements. Voilà, il y aura une forme plus légère parce que j'ai souhaité effectivement que nous soyons les plus économes possibles. Franchement, un exercice de démocratie participative à 210.000 euros, cela n'est pas excessif.

Je comprends très bien que vous soyez contre parce que là, c'est vraiment un choix politique. Nous souhaitons effectivement avoir des contacts très réguliers avec la population. C'est une autre façon de voir les choses, je l'admets parfaitement.

Je mets le rapport aux voix. Avis contraires ? Le groupe UPA dans son ensemble. Abstentions ? Il n'y en a pas et le groupe majoritaire vote donc ce crédit à l'unanimité. Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Le rapport n° 46 est adopté : vote contre du groupe UPA.

Nous passons à Vulcania, rapport n° 47.

VULCANIA - RÈGLEMENT DE SERVICE

Rapport n° 47 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 47, page 181 : compte tenu des opérations qui ont été menées à l'intersaison en 2006-2007 et en vue de la saison 2007, le règlement de service de Vulcania lié aux nouvelles attractions qui sont là, nécessite d'être revu, amélioré pour être « bien bordé » d'un point de vue juridique.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Unanimité sur ce rapport ?

Le rapport n° 47 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 48.

VULCANIA II

Rapport n° 48 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 48, page 185, concerne un certain nombre de financements, d'investissements, pour les inscrire à la décision modificative n° 1 pour un programme fonctionnel de travaux sur la période 2007-2009.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? La parole est à Madame Mollon.

Mme MOLLON : Vous nous avez annoncé 15 % d'augmentation du nombre des visiteurs grâce aux nouveaux investissements, ce qui fait à peu près 31.500 visiteurs si nous extrapolons à l'année, soit 614.250 euros avec 19,50 euros à l'entrée, rapportés aux 5,6 millions d'euros d'investissement, c'est quand même encore insuffisant. Ce qui explique que nous continuons à regretter que cet équipement, alors que l'investissement supplémentaire n'a pas été soumis à l'approbation des Auvergnats qui l'auraient sans doute donné – encore eût-il fallu leur demander – plombe notre budget régional déjà contraint et nous voterons contre cet investissement.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, sur ce rapport, avis contraires ? Le groupe Vert. Abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Il est adopté.

Le rapport n° 48 est adopté : vote contre du groupe Vert.

Rapport n° 49, sur les dépenses de personnel.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Rapport n° 49 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 49, page 186, concerne les dépenses relatives au personnel du siège et des lycées de la Région. Il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 475.000 euros en crédits de paiement, ce qui n'avait pas été prévu au budget primitif 2007 pour 230.000 euros sur les recrutements décidés en 2007. Il convient d'ajouter 25.000 euros pour les frais d'annonces et d'insertions. Enfin, pour les agents des lycées, il est nécessaire d'ajouter 220.000 euros du fait de l'ajustement du régime indemnitaire des agents de l'Éducation nationale à partir de février 2007. Nous allons en parler tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix. Unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n° 49 est adopté à l'unanimité.

Tableau des effectifs, rapport n° 50.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport n° 50 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 50, page 188. Vous en avez pris connaissance. Il y a quatre créations de postes : deux emplois d'adjoint administratif pour les antennes qui vont dans le sens des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens d'avoir des antennes dans les trois autres départements. Deux autres emplois, dont un emploi d'adjoint administratif pour le secrétariat des TIC et un emploi de technicien contractuel affecté aux eaux et rivières. Le reste, ce sont six transformations de postes.

M. LE PRÉSIDENT : Ceci afin de tenir compte des qualifications, des adaptations etc. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Il est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 50 est adopté à l'unanimité. (Toutefois, voir page 102).

Protocole d'accord avec les organisations syndicales dont nous avons longuement parlé ce matin. Rapport n° 51. La parole est à Monsieur Bussière car je n'ai fait qu'évoquer les grandes lignes. Monsieur Bussière a donc toute latitude pour évoquer d'autres points.

PROTOCOLE D'ACCORD - ORGANISATIONS SYNDICALES

Rapport n° 51 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 51, page 190, me permet tout d'abord de me réjouir que nous soyons aujourd'hui arrivés à une solution tout à fait satisfaisante du point de vue du fonctionnement de la démocratie sociale.

Je dois vous dire que notre rêve secret était de pouvoir aboutir à un accord, si possible majoritaire. Nous sommes aujourd'hui très au-delà de cet objectif, puisque cela a été indiqué ce matin, sauf surprise de dernière minute, seule la CGC a souhaité ne pas s'associer à la signature de ce protocole d'accord.

Je voudrais indiquer que, dans la mission qu'a confiée le Président au Directeur général des services et à moi-même, de dialogue et de travail pour la constitution de ce protocole d'accord, nous avons eu un dialogue constructif avec les organisations syndicales qui, je dois vous le dire, ont pleinement joué leur rôle revendicatif. Mais je dois dire aussi et noter ici la qualité de nos interlocuteurs qui étaient pleinement au fait des dossiers, ce qui nous a permis de travailler efficacement.

Sur les différents points que je liste rapidement :

- Sur la situation des agents titulaires, le droit d'option : vous avez le calendrier et nous pouvons sans doute attendre une accélération prévisible de l'intégration et nous pouvons penser qu'au 1^{er} janvier de l'année prochaine, nous aurons dans nos effectifs une très grande majorité des agents.

- Sur le deuxième point, la gestion des remplacements : nous avons souhaité mettre en place un dispositif déconcentré, donc plus efficace. Il faudra en faire collectivement le bilan et nous avons aussi et surtout souhaité accompagner ce nouveau dispositif d'un abondement financier conséquent, l'État étant sur ce point, reconnaissons-le, assez défaillant.
- Sur le troisième point et la résorption de la précarité : c'est un engagement que nous avons donné à nos services en terme de gestion des ressources humaines. Je dois dire très rapidement que nous sommes dans une situation qui est notamment particulièrement difficile dans les lycées agricoles, sans entrer davantage dans le détail.
- Sur le quatrième point, l'organisation de la mobilité : il s'agissait d'intégrer un nouveau contexte qui est celui de la mobilité au sein des collectivités territoriales, qui n'était pas l'ancien cadre de la mobilité dans la fonction publique d'État. Certes ce sont de nouvelles règles, mais nous nous engageons à une totale transparence sur les procédures de mutation, avec des procédures nouvelles de mutation permettant qu'il n'y ait pas d'emplois vacants trop longtemps et évitant les recrutements de contractuels pendant les phases intermédiaires.
- Sur le cinquième point, dispositif de formation : là c'est un chantier nouveau qu'il va falloir travailler dans le temps pour avoir nous aussi une véritable gestion des emplois et des compétences.
- Sur le sixième point, la médecine professionnelle préventive : nous avons eu un débat, y compris des positions divergentes dans cette enceinte. Je peux vous assurer qu'il s'agit d'un dispositif en grande partie nouveau, malheureusement, et les premiers retours des inspections de la médecine du travail – je le dis pudiquement – attestent de la nécessité et de l'importance de cette approche de la médecine. Le grand regret est que beaucoup de ce travail n'ait pas été suffisamment fait dans la période précédente.
- De même, en matière d'hygiène et de sécurité, nous avons engagé un gros chantier avec des marges de progrès assez considérables dans le mode de fonctionnement, la gestion de ses fonctions dans les établissements qu'il faudra travailler.
- Sur le service social et l'adhésion au CNAS : c'est un dispositif nouveau pour un accès aux œuvres sociales pour l'ensemble des agents de la Région.
- Neuvième point, le régime du temps de travail : l'objectif était de consolider les dispositifs existants, la circulaire Lang, pour l'Éducation nationale ou les dispositifs qui existaient dans les lycées agricoles. Sur le temps de travail : consolidation de la situation antérieure.
- Dixième point, sur le régime indemnitaire des agents des lycées qui a des conséquences financières lourdes pour notre Région. Vous avez le tableau et notre engagement à terme – parce que, si l'objectif est bien indiqué, d'un traitement identique de l'ensemble des agents de la Région, comme l'a dit le Président ce matin, nous devons financièrement planifier l'effort que nous ne pouvons consentir sur un seul exercice budgétaire.

Je me permettrai d'ajouter, par rapport à quelques propos entendus ce matin, que nous nous situerons, en terme de régime indemnitaire, très au-dessus des régimes – notamment dans trois Départements de la région, en dehors du Puy-de-Dôme. Donc, les propos que j'ai entendus ce matin, je vous inviterai à les relayer dans les autres collectivités, concrètement les autres Départements, pour qu'il n'y ait en effet pas trop de disparités entre la rémunération des agents des lycées et des collèges.

▪ Enfin, onzième point, la carte des emplois de la Région Auvergne : le choix politique qui a été fait est de passer d'un système de répartition, système antérieur, barème SARA, à un système de dotations, ce qui implique ce qui est en cours, un audit dans les établissements, pour que, à partir d'une photographie partagée avec les partenaires sociaux, nous essayons d'établir ce qui pourrait être, établissement par établissement, une situation acceptable en terme de dotations.

Donc voilà le contenu de ce protocole d'accord qui comprend, vous l'avez vu aussi, des clauses d'analyses annuelles sur le suivi. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup. La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je voudrais faire un petit retour en arrière, Monsieur le Président. Sur le rapport n° 50, nous voulions nous abstenir et non pas voter pour, simplement parce que, sur la transformation des postes, nous sommes évidemment tout à fait d'accord, mais sur les quatre créations de postes, il y en a deux qui nous ennuient, c'est-à-dire que nous ne sommes pas tout à fait convaincus de la nécessité d'avoir une antenne régionale dans d'autres départements. Donc nous nous abstenons, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Quant au rapport que vous venez de commenter, nous ne sommes pas d'accord sur tout. Il y aurait peut-être quelques petites nuances. Globalement malgré tout, c'est un progrès important pour l'ensemble du personnel de la Région et nous allons voter favorablement avec vous.

M. LE PRÉSIDENT : Donc sur le rapport n° 50, correction de vote : vous aviez voté favorablement. Je note une abstention du groupe UPA.

Le rapport n° 50 est adopté : abstention du groupe UPA.

Sur le protocole d'accord, pas d'autres observations ? Je mets aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 51 est adopté à l'unanimité.

Nous avons un rapport n° 52, plus un rapport complémentaire. Rapport n° 52, la parole est à Monsieur Mairal.

PRODUCTION DES DOCUMENTS D'ASSEMBLÉES –
MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS INFORMATIQUES
ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapport n° 52 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 52, page 219 : comme vous le savez, nous recevons tous beaucoup de documents papier. Nous en avons un certain nombre sur nos tables. Nous recevons des comptes rendus papier. Si nous pouvions éviter d'éditer autant de documents sur papier et donc se rabattre sur l'utilisation des TIC, ce serait extrêmement profitable à la fois pour nous, mais aussi – peut-être modestement – pour la planète. Donc, vous nous proposez de produire des documents d'assemblées avec la mise en place de nouveaux moyens informatiques et de télécommunications. Je crois que nous allons dans le sens du progrès et du développement durable.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Rouaire, qui ne peut que se louer de ce que nous allons faire.

Mme ROUAIRE : L'ensemble de ce rapport ne peut qu'emporter notre agrément puisqu'il va dans le sens des préconisations de la Charte interne que nous sommes en train de revisiter, comme tout le monde le sait ici.

Dans cet atelier Charte interne, qui va encore se réunir une fois la semaine prochaine, avant de faire de nouvelles propositions au CTP en septembre et ensuite être intégrée dans l'Agenda 21 qui sera voté en novembre, nous avons pensé qu'il faudrait aller effectivement vers une dématérialisation des rapports de Session, mais il faut résoudre un certain nombre de problèmes techniques, parce que, bien entendu, nous pouvons consulter chez nous les documents que nous aurons à gérer à la Session ou en Commission permanente mais il faut bien que nous suivions les débats quand nous sommes dans la salle d'Assemblée.

Or, actuellement, il y a quelques difficultés liées à la non-présence de prises électriques, donc nous sommes en train de réfléchir à une organisation et nous proposerons certainement une expérimentation pour les Conseillers régionaux volontaires, pour essayer de voir ce que pourrait donner une dématérialisation. Cela va venir d'ici quelques semaines.

Par ailleurs, pour aller plus vite par rapport à ce qui nous est proposé, je voudrais bien vérifier que le recueil des actes administratifs ne soit plus envoyé, sauf sur demande expresse des élus. Nous proposons qu'il y ait un rapport éventuellement dans chaque groupe politique, ce qui nous permet de le consulter facilement si besoin est, également le compte rendu de toutes les décisions, par exemple décisions de Commission permanente, nous n'en avons pas besoin dans la mesure où il est mis en ligne. Donc, nous proposons que, sauf demande expresse des Conseillers régionaux, ces documents ne soient plus envoyés.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, alors il faut quand même modifier le rapport, parce que les recueils des actes administratifs ne figurent pas. Donc, je propose que nous amendions le rapport...

Monsieur Mizoule, nous allons voter la décision modificative et il serait bon de rester quelques instants de plus, parce qu'il faut émarger. Il y en a pour 30 secondes ! Nous en terminons là. Enfin, j'espère qu'il n'y en a que pour trente secondes.

Donc, nous rajoutons, nous réservons le même sort au recueil des actes administratifs qu'au compte rendu intégral des débats, c'est-à-dire que nous allons adresser un courrier... Non même pas, ce que nous votons c'est qu'on l'envoie seulement à ceux qui en font la demande par écrit. Donc, il n'y en aura pas beaucoup qui vont le demander, cela fera beaucoup d'économie de papier.

Donc, le rapport ainsi modifié est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

Le rapport n° 52 amendé est adopté à l'unanimité.

Nous avons un rapport complémentaire qui modifie, pour le préciser, le règlement financier et comptable.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

RÈGLEMENT FINANCIER ET COMPTABLE

Rapport présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : C'est simplement que, comme nous constatons que peu de collectivités prennent en compte la nécessité de valoriser l'action régionale, j'ai souhaité quelque chose de beaucoup plus clair qui nous permette éventuellement de demander aux collectivités, avant de continuer à leur verser la subvention, à ce que le logo de la Région et la participation régionale soient correctement apposés. Voilà, c'est la même inspiration que celle qui existait, mais nous précisons les choses.

Échanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

Pas d'observations là-dessus ? Tout le monde est d'accord. Donc le règlement financier et comptable, nouvelle formule, est adopté à l'unanimité.

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2007

M. LE PRÉSIDENT : Voyez, Monsieur Mizoule, j'avais raison, cela ne prend que 30 secondes. Nous arrivons maintenant au vote de la décision modificative, puisque nous avons voté tous les rapports, etc. Mais c'est obligatoire de procéder à un vote, avec émargement – c'est la loi – et je suis obligé de la faire respecter.

Donc, avant de quitter la salle, si vous avez une urgence – parce qu'il reste les vœux –, émergez ! Et donc je demande aux groupes, je demande à chacun des Conseillers de se prononcer sur la décision modificative globale. Avis contraires sur la décision modificative n° 1 ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA. Votes favorables ? La majorité de cette Assemblée. Je vous en remercie.

La décision modificative n° 1 est adoptée : 30 votes pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert ; 13 abstentions du groupe UPA.

Ne quittez surtout pas la salle sans avoir émergeé et nous arrivons maintenant aux questions orales, à l'article 40 du Règlement intérieur.

La parole est à Monsieur Aulagnier.

QUESTIONS ORALES

M. AULAGNIER : Le Parlement devrait proposer, si j'ai bien compris, à l'opposition, au Parlement, la Présidence de la Commission des Finances. Nous nous en féliciterons. Pouvons-nous imaginer que, par contagion, la Région propose la Vice-Présidence de la Commission des Finances à l'opposition ? Cela nous apparaîtrait suffisant. C'est une question et vous voudrez bien y répondre !

Deuxième question, si vous le permettez.

Ce matin, vous m'avez quelque peu surpris dans votre réponse sur le problème posé par le Contrat État-Région. Dans le passé et sur d'autres rapports, je vous ai connu plus pugnace, plus volontaire, plus capable de résister aux injonctions des tiers – que ce soit l'État, que ce soit la Région, que ce soit l'Europe ou que ce soit le Département. Or, ce matin, vous nous avez donné le sentiment que vous subissiez une décision – nous nous sommes demandés d'ailleurs si vous la partagiez vraiment –, que le choix des autres vous le preniez parce que c'était l'Europe qui voulait cela, le Département qui voulait cela et probablement l'État qui voulait cela.

J'aurais aimé avoir de votre part une attitude plus résistante et plus riche de propositions. Monsieur le Président, y avait-il d'autres projets présentés, qui sont entrés dans la négociation, qui auraient été écartés ? En tous les cas, lesquels ? Et surtout avec qui et quand la négociation et la concertation se sont-elles développées ?

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a rien de plus facile, puisque, dans le cadre de la transparence que j'évoque constamment et que je mets en pratique, nous avons tenu des réunions conjointes, comme je vous l'ai dit ce matin, avec le Préfet de Région. Concernant le Puy-de-Dôme, la réunion a eu lieu le 16 mars 2007 à 11 heures.

Elle fait l'objet d'un compte rendu cosigné par le Préfet de Région et moi-même. Elle est très claire. Il n'y a pas eu d'autres propositions et je tiens à votre disposition ce document.

Bien sûr, le Maire de Clermont-Ferrand a souligné son souhait de voir, par ailleurs, un certain nombre de projets, de Clermont métropole, par exemple, pris en compte, etc. Le compte rendu est un peu long, mais je le tiens à votre disposition :

« Les partenaires conviennent d'organiser rapidement une réunion de travail afin d'examiner les conditions de financement, hors CPER, au titre des monuments historiques, de la rénovation du Théâtre municipal de Clermont-Ferrand dans lequel pourra s'installer l'orchestre d'Auvergne. La Région a déjà fait connaître le montant de sa participation et sa dernière opération ;

Deuxièmement de tenir une table ronde consacrée à la problématique de l'insertion et de l'emploi sur l'agglomération clermontoise et aux projets, y compris immobiliers, qui pourraient y être associés : maison de l'emploi, mobilisant les crédits européens et les moyens et dispositifs de droit commun existants.

Une convention départementale signée par l'État, le Conseil régional, le Conseil général et Clermont Communauté reprendra et confirmera les éléments de cet accord.

Dans ce cadre, s'établit un consensus autour de la programmation proposée qui concentre la priorité d'intervention du volet territorial, départemental du Puy-de-Dôme, sur l'aménagement du grand site Puy-de-Dôme situé sur la commune d'Orcines dans le Pays du Grand Clermont ».

Terminé ! Il n'y en a pas eu d'autres. Donc je suis très heureux qu'avec le Préfet, nous ayons pris la précaution de faire ce genre de choses. On ne peut pas nous accuser d'avoir travaillé en catimini.

Concernant la proposition que vous faites à propos de la Commission des Finances, nous y réfléchissons. Pour l'instant, c'est Françoise Mercier-Rayet qui est Vice-Présidente de la Commission. Nous aurons une réflexion interne. Nous vous répondrons ultérieurement. Mais je consulterai les groupes de la majorité. Bien entendu !

Je vous remercie, Monsieur Aulagnier. Donc, nous passons à l'examen des vœux.

Nous avons un premier vœu qui a été déposé par le groupe Socialiste concernant l'équipement des laboratoires universitaires. C'est Monsieur Alain Bussièrre qui le rapporte.

VŒUX

VŒU N° 1

concernant l'équipement des laboratoires universitaires
déposé par le groupe Socialiste

M. BUSSIÈRE : Sur ce vœu présenté en fait par l'intergroupe, amendé en commission – vous avez le libellé –, il s'agit de problèmes de TVA. Mon objectif n'était pas de retourner le couteau dans la plaie sur cette question difficile, puisque ce point avait été

évoqué antérieurement aux élections. Il semblait qu'à ce moment-là, il y ait eu un accord sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Le constat est celui selon lequel nous n'avons pas assez conscience de l'excellence, de l'importance de l'effort de recherche globalement dans notre région, effort que nous accompagnons. La difficulté étant la suivante, à savoir que, dans le cadre du Contrat de plan antérieur, les Universités avaient une dérogation en terme d'assujettissement à la TVA pour les équipements financés dans le cadre du Contrat de plan.

Discrètement, malheureusement, cette clause a disparu dans le cadre de l'actuel Contrat de projets, ce qui signifie en clair – qu'alors qu'on se gargarise beaucoup sur les efforts budgétaires en matière de recherche –, tout simplement, qu'on impute de presque un quart l'effort de la recherche et de fait, nous demandons à la Région de contribuer au financement de l'État, via la TVA, au détriment des Universités.

Donc, la proposition qui vous est faite est que, de manière unanime, nous sollicitons la reconduction de la clause dérogatoire sur la TVA, pour les équipements des laboratoires.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce vœu ? L'avis de la Deuxième Commission ?

M. BUSSIÈRE : Elle n'était pas unanime.

M. LE PRÉSIDENT : Elle n'était pas unanime. Abstention du groupe UPA me dit-on. Est-ce qu'il y a une explication de vote ? Non. Alors je mets le vœu aux voix. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA. Avis favorables ? La majorité. Donc, le vœu est adopté.

Le vœu concernant l'équipement des laboratoires universitaires est adopté : abstention du groupe UPA.

Vœu n° 2.

VŒU N° 2

concernant les milans royaux du Cantal
déposé par le groupe Vert

M. LE PRÉSIDENT : Alors, comme il est unanime, si le groupe Vert en est d'accord, il est voté à l'unanimité. Cela évite une présentation inutile. Pas d'objections ? Il est adopté à l'unanimité.

Le vœu concernant les milans royaux du Cantal est adopté à l'unanimité.

Nous arrivons à un vœu qui va être aussi adopté à l'unanimité. Vœu n° 3 visant à consacrer Germaine Tillion Citoyenne d'honneur de la Région Auvergne.

VŒU N° 3

visant à consacrer Germaine Tillion Citoyenne d'honneur de la Région Auvergne
déposé par le groupe Socialiste

M. LE PRÉSIDENT : Il a été renvoyé en séance, mais je pense que nous pouvons être unanimes là-dessus quand même. Il n'y a pas de difficultés.

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, il y avait un rajout au troisième paragraphe, il convient d'ajouter : « un mois plus tard, dans l'élan patriotique de ses camarades communistes et de tous les progressistes, elle s'engage dans la résistance ». Elle n'était pas la seule à le faire !

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le vœu visant à consacrer Germaine Tillion, Citoyenne d'honneur de la Région Auvergne est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 4 concernant l'immigration, renvoyé en séance. Je donne la parole à qui ? La parole est à Agnès Mollon.

VŒU N° 4

concernant l'immigration
déposé par le groupe Vert

Mme MOLLON : La version que vous avez, a été légèrement modifiée. La version modifiée a-t-elle été distribuée ? On m'a dit que non, c'est pour cela que je vais être obligée de vous le relire.

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Je reconnais qu'il y a un problème de procédure parce que le sous-amendement qui est intervenu et qui a été vu par les groupes, n'a pas été transmis en commission, ce qui est une erreur. Je la regrette mais je suis obligé de la constater. C'est dommage car on lui avait ajouté un sens positif.

Mme MOLLON : C'était effectivement assez bien fait, mais bon !

Échange de propos entre le Président du Conseil régional et les services administratifs.

M. LE PRÉSIDENT : Mais le vœu peut être amendé en séance. Donc, je demande à Madame Élisabeth Montfort tout à l'heure de l'amender conformément à ce que nous avons...

... À la fin de la journée, Madame Montfort et Madame Thévenon-Durantin... J'ai un problème avec les Élizabeth ! C'est cela, elles ont le même prénom... Allons-y, Madame Mollon.

Mme MOLLON : Je vais vous le présenter tel quel :

On nous dit que la France accueille toute la misère du monde. J'ai entendu cela ce matin. Or, en fait, c'est l'Iran, le Pakistan et la Tanzanie qui ont accueilli le plus d'immigrés l'année dernière. Pour l'Europe, c'est l'Allemagne.

Les migrations sont une richesse et d'abord pour leur pays d'origine, même si le codéveloppement est un moyen important de développer les pays, ce sont quand même les immigrés qui contribuent le plus au développement de leurs pays d'origine.

Deux cents milliards de dollars en 2005, et cela sans corruption, ni gaspillage, ont été envoyés directement aux familles. Ils sont aussi une richesse pour leur pays d'accueil, pour l'équilibre démographique de nos pays vieillissants.

On présente souvent l'immigré comme un profiteur, alors que, le plus souvent, il occupe des emplois insuffisamment pourvus par la main-d'œuvre française. En Espagne, par exemple, l'arrivée de trois millions d'immigrés depuis 2000 est à l'origine de la moitié de la croissance du pays.

La fermeture des frontières est une politique meurtrière, inefficace, coûteuse. Meurtrière : quatre mille morts à Gibraltar de 1997 à 2001. C'est plus que la peine de mort dans le monde, c'est plus que le 11 septembre ! La fermeture des frontières est ailleurs la première mesure qui est prise par les pays dictatoriaux !

Nous refusons aussi 85 % des demandeurs d'asile. Or, qui plus qu'eux ont besoin de venir en France, pays des libertés. Nous appliquons seulement 2 % des arrêtés de reconduite à la frontière. Le voyage en charter pour un immigré – plus deux policiers pour lesquels, je vous rassure, l'aller-retour est prévu, sans compter les frais inhérents au refus d'embarquer d'autres passagers et des équipages, sans compter les frais de rétention des personnes, sans compter le salaire des policiers qui, pendant qu'ils font cela, ne courent pas après les criminels – revient à un prix exorbitant.

De Villepin a dit que, pour 2005, les reconduites aux frontières ont représenté 67 millions d'euros. Il n'y a pas d'alternative. L'immigration ne provoque pas d'appel d'air. Jusqu'en 1974, les frontières étaient ouvertes et le monde n'était pas plus riche que maintenant. En 1992, l'ouverture aux travailleurs espagnols, grecs et portugais qui avaient quand même un niveau de vie très différent du nôtre, n'a pas provoqué d'appel d'air.

La chute du rideau de fer n'a pas provoqué de mouvements importants des travailleurs de l'Est vers l'Ouest. Plus les frontières sont ouvertes, plus les gens circulent et moins ils s'installent.

C'est pourquoi notre vœu demande « un moratoire sur les expulsions de sans-papiers, s'associe à la décision des deux cents intellectuels et universitaires demandant au Président de la République, le changement de dénomination du Ministère de

l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement » – c'est l'amendement.

Donc, je vous le lis en entier : « Il n'est pas dans la tradition républicaine que l'État définisse ce qu'est l'identité nationale. Notre société s'est toujours constituée et enrichie...

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas la peine de le lire en entier puisque nous allons l'amender.

Mme MOLLON : C'était l'amendement que j'étais en train de lire, en fait. J'ai peut-être été un peu vite. C'était l'amendement que je propose en séance.

« Notre société s'est toujours constituée et enrichie par des siècles d'apports migratoires successifs et il n'est pas acceptable de laisser entendre que les étrangers mettraient en péril l'identité nationale. C'est pourquoi, nous refusons de cautionner l'existence d'un Ministère dit de « l'Identité nationale et de l'Immigration ». Nous nous inquiétons de voir regroupés sous le terme « Immigration », des services jusque-là confiés à des ministères différents et indépendants tels que le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère du Travail et le Ministère de l'Intérieur.

Or, il est paradoxal de constater que Monsieur Brice Hortefeux, chargé de ce ministère, a demandé aux forces de l'ordre de procéder à 150.000 arrestations et 25.000 expulsions cette année, alors que la France n'assume pas ses responsabilités en matière d'aide aux Pays du Sud. En effet, seule une véritable politique de coopération solidaire, dans un cadre européen, permettra de répondre à la fracture Nord-Sud et de réguler durablement les flux migratoires.

Dans l'immédiat, une procédure de régularisation des sans-papiers, actuellement sur le territoire français, est la seule solution humaine permettant de donner un statut aux immigrés, au moment où leur abandon les laisse aux prises avec les entrepreneurs véreux abusant du travail au noir, marchands de sommeil et passeurs profitant de leur détresse et de l'organisation cynique de la précarité.

Le Conseil régional d'Auvergne, face à cette situation dramatique, demande au Gouvernement un moratoire sur les expulsions de sans-papiers et s'associe à la pétition des deux cents intellectuels et universitaires demandant au Président de la République le changement de dénomination du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement.

En effet, s'ouvre un risque d'un nationalisme d'État et d'une xénophobie institutionnelle ».

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Je l'ai dit l'autre jour en intergroupe et lors de la prochaine Session le groupe Communiste déposera un vœu sur les questions de l'immigration, car c'est un dossier extrêmement sérieux, complexe, et je crois que nous avons besoin d'accueillir dans la dignité, l'ensemble des migrants.

Mais je crois fondamentalement que les gens qui partent du Mali – et j'ai l'occasion de travailler avec un certain nombre de maliens, des organisations paysannes et notamment mon ami Ibrahim Koulibaly qui est le Président de toutes les associations paysannes du Mali –, que les paysans qui partent, ne partent pas de gaieté de cœur.

Donc, la grande question est l'aide publique au développement et le prochain vœu que nous déposerons, visera à faire en sorte que – et ce serait tout à l'honneur du Gouvernement et de l'Union européenne – nous allions très rapidement à 0,7 % du PIB sur l'aide publique au développement. C'est ce qui permettra à des gens de vivre dans la dignité, dans leur propre pays, parce que cela a été dit : quand vous êtes sénégalais, que vous partez sur les Canaries, la moitié meurt noyée. Ce n'est pas propre à l'Europe, ce sont aussi les Comores qui partent pour Madagascar, alors que Madagascar est le pays le plus pauvre du monde et est en train aussi de refouler des sans-papiers qui viennent des Comores. Donc, il y a un problème de l'aide publique au développement, du développement et je crois que c'est cela le fondamental. Ensuite, il faut effectivement accueillir dans la dignité, les personnes qui viennent sur notre territoire, au niveau de l'Union européenne.

J'en terminerai, car je trouve dommage de mettre sur le même plan – et nous aurons l'occasion à l'Assemblée nationale de le dire – le droit d'asile et l'immigration. Ce sont des choses différentes. Le droit d'asile, ce sont les réfugiés politiques, ce sont des gens qui sont poursuivis dans leur pays et mélanger droit d'asile et immigration, c'est une erreur politique majeure.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Monsieur Teillot.

M. TEILLOT : Monsieur le Président, je constate que le vœu qui est proposé tout à l'heure n'est pas un vœu amendé, mais cela m'apparaît être un texte complètement nouveau. Ceci étant, nous n'avons pas l'intention de faire de polémique sur le sujet. Je me suis exprimé ce matin au nom du groupe, dans le débat de politique générale. Nous nous en tenons à ce qui a été exprimé ce matin et nous ne voterons pas ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, le vœu est mis aux voix. Avis contraires ? Le groupe UPA. Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc le vœu est adopté et je vous en remercie.

Le vœu n° 4 concernant l'immigration est adopté : vote contre du groupe UPA.

Nous terminons à l'heure par rapport à la signature du protocole d'accord avec les organisations syndicales qui a lieu dans cette salle. Toutes celles et ceux qui peuvent rester, ce serait très bien vu par les syndicats. Pour ceux qui peuvent !

Fin de la Session à 17 heures 30.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX